

34377

BULLETIN

DE L'ACADÉMIE

DE NIMES

~~~~~  
ANNÉE 1884.



~~~~~  
NIMES

IMPRIMERIE CLAVEL ET CHASTANIER

12 — rue Pradier — 12

—
1884

TABLE

du Bulletin de l'Académie de Nîmes

ANNÉE 1884

FAITS ACADÉMIQUES

	pages.
Election de M. <i>Bolze</i> , président d'année...	7
Election de M. <i>Carcassonne</i> , vice-président..	7
Délégation de MM. l'abbé <i>Azaïs</i> , Ch. <i>Liotard</i> et <i>Lenthéric</i> , aux conférences de la Sor- bonne	24
Election de M. <i>Charles Gide</i> , associé cor- respondant	35
Vacance de deux sièges de membres-rési- dants (MM. <i>Gaidan</i> et <i>Dumas</i> .)	25
Nomination de commissions : comptabilité, MM. <i>Villard</i> et <i>de Montvaillant</i> : publi- cation des mémoires pour 1883, MM. <i>Len- théric</i> , <i>Faudon</i> , <i>Dautheville</i> . — Concours pour le prix de 1886, MM. <i>l'abbé Ferry</i> , <i>Bondurand</i> , <i>Clavel</i>	25
Translation de M. <i>Torcapel</i> , à Avignon, il est porté dans la classe des membres non- résidants	31
Dépôt des comptes du trésorier, M. <i>Verdier</i> .	32
Don du portrait de feu M. <i>Sabatier</i> , par son héritière	32
Election de M. le colonel <i>Meinadier</i> , en qua- lité d'associé-correspondant	45
Rapport de la Commission de publication des mémoires de 1883	46
Rapport de la Commission de comptabilité. — Gestion du trésorier pour 1883	57
Acceptation officielle du legs de feu <i>Ernest Sabatier</i>	66

Fixation du jour et du programme de la séance publique.....	68
Le tableau des donateurs à l'Académie sera inséré au volume des Mémoires.....	69
Election de deux membres résidants, MM. l'abbé <i>Goiffon</i> et pasteur <i>Grotz</i>	70
Décès de M. <i>Mignet</i> , associé-correspondant.	71
Notice sur feu <i>Jean Gaidan</i> par l'abbé <i>Magnen</i>	72
Décès de M. <i>Aphonse Dumas</i> et de M. <i>Ernest Roussel</i>	75
Documents à recueillir pour la biographie de feu <i>Germer-Durand</i>	76
Souvenir des conférences de la Sorbonne, par M. l'abbé <i>Goiffon</i>	79
Communication du Discours d'ouverture de M. <i>Bolze</i> et du compte-rendu de 1883 par M. <i>Faudon</i> , destinés à la séance publique.....	80
Concours à ouvrir pour l'année 1886. — Biographie de Jean Nicot, sujet proposé par la commission et adopté par l'Académie.....	84
Compte-rendu de la séance publique du 24 mai 1884.....	89
Délégation de M. <i>Liotard</i> pour faire partie de la Commission de distribution du legs Boucher de Perthes.....	91
Election de M. <i>Fesquet</i> , en qualité d'associé-correspondant.....	100
Souscription de 100 fr. pour le projet de la statue à élever, à Alais à J.-B. Dumas...	118
Décès de M. le président <i>Grasset</i> , de la Cour de Montpellier, associé-correspondant.....	124
Décès de M. <i>Gratien Charvet</i> , membre non-résidant.....	130
Proposition pour la souscription à l'exécution d'un buste en bronze de J.-B. Dumas	141
Encouragement aux fouilles projetées à Sanilhac et à Arpaillargues.....	141
Décès de M. <i>Léon Alègre</i> , membre non-résidant.....	177
Portrait de feu Germer-Durand, œuvre de M. <i>Doze</i>	182-184

Election de MM. <i>Boiffils de Massanne</i> et de l'abbé <i>de Laville</i> en qualité d'associés-correspondants.....	185
Legs d'un ouvrage de M. Ch. Durand à l'Académie par son fils M. Henri Durand.	185
Ouvrage envoyé pour le concours d'économie industrielle.....	186
Commission de publication en vue de la composition du volume des Mémoires pour 1884, MM. <i>Puech</i> , <i>Bondurand</i> , l'abbé <i>Ferry</i>	186
Conclusions de la dite Commission.....	190

ARCHÉOLOGIE

La mosaïque d'Admète ; communication de M. <i>Liotard</i>	5
Vœu émis pour la conservation des restes d'antiquités de <i>Sanxay</i>	9
Découverte d'un trésor de l'âge de bronze dans les grottes de Vallon, par M. <i>Boyer</i>	20
Découverte d'une nouvelle mosaïque (<i>Endymion</i>), communication de M. <i>Michel</i>	22-53
Découverte d'une sépulture d'enfant de l'époque romaine, par M. <i>Michel</i>	28
Communication de deux inscriptions du moyen-âge découvertes à Beaucaire, par M. <i>Bondurand</i>	34
Nouveaux résultats des fouilles pratiquées pour les constructions aux abords des halles centrales, deux inscriptions antiques, par M. <i>Michel</i>	40
Deux inscriptions <i>Cæcilius</i> , <i>Eutichus</i> et <i>Umidius avitus</i> , communiquées par M. <i>Michel</i>	60
Vœu pour la sauvegarde de la crypte d'Uzès	83
Inscription tumulaire (moyen-âge) du consul Guiroard, communiquée par M. <i>Bondurand</i>	97
Rapport de M. <i>Liotard</i> sur l'inventaire des monuments mégalithiques d'Ille-et-Vilaine de M. <i>Bezier</i>	103
Sur deux inscriptions latines signalées à Sagriès, par M. <i>Bondurand</i>	119
Rapport de M. <i>Bondurand</i> sur une nouvelle étude du chant lémural des frères Arvales par M. <i>Edon</i>	125

Rapport sur une étude de M. Tarry, relative aux villes Berbères disparues, par M. <i>Lentheric</i>	130
Vœu pour la conservation des monuments antiques de l'Afrique française.....	159
Rapport sur les dernières recherches et publications de M. Goudard (médailles à pied de sanglier), par M. <i>Aurès</i>	160
Découverte d'objets antiques dans la propriété de M. de Roussel, près d'Aiguesmortes, par M. <i>Michel</i>	177
Promenade archéologique sur le littoral de l'Algérie, par M. <i>Michel</i>	186

HISTOIRE LOCALE — GÉOGRAPHIE

Bulle de fondation d'une école de village à La Caune en 1342, par M. l'abbé <i>Azais</i> ..	26
La communauté des Juifs de Nîmes au moyen âge, par M. <i>Simon</i>	29
Restitution des armoiries de la commune de Manduel, par M. <i>Goudard</i>	32
Observations sur les conclusions prises au Congrès de Bordeaux, sur les noms géographiques, par M. <i>Liotard</i>	35
Reconnaissances féodales au profit de l'abbesse de Saint-Sauveur-de-la-Font à Nîmes par M. <i>Bondurand</i>	48
Contrat d'apprentissage entre le libraire Gouzet de Nîmes et Jehan Dumas, par M. <i>Puech</i>	58
Sceau ayant servi de cachet à Paul Rabaut, communiqué par M. <i>Dardier</i>	59
A propos de l'inscription du sévir Osirinus. — Conjectures sur une colonie égyptienne à Nîmes, par M. <i>Bondurand</i>	71
Histoire des ducs d'Uzès. — Fragments communiqués par M. <i>d'Albiouse</i>	84
Lettre de Jean Pradel à Antoine Court, communiquée par M. <i>Dardier</i>	91
Incident diplomatique suscité en 1744 par les assemblées religieuses protestantes tenues aux environs de Nîmes, par M. <i>Dardier</i>	120

Deux pièces extraites des registres des notaires, par M. <i>Puech</i> . — Etats-généraux du Languedoc. — Une querelle féminine....	124
Lettre de Rabaut-Pommier à Simon Lombard sur une prophétie de Paul Rabaut, communiquée par M. <i>Dardier</i>	131
Sur un ouvrage de saint François-de-Sales (l'Etendard de la croix), signalé par M. Ritter de Genève, par M. <i>Dardier</i>	149
Contrat d'apprentissage entre un élève-peintre (Castaing) et son maître (Perrin) communiqué par M. <i>Puech</i>	152
Rapport de M. <i>Bondurand</i> sur le mouvement électoral dans le département du Gard, ouvrage de M. Rouvière.....	163
Rapport de M. <i>Bondurand</i> sur la combe de Recodier, par M. Boiffils de Massanne...	172
Deux pièces inédites sur les commencements de la Réforme à Nîmes, communication de MM. de <i>Barthélémy</i> et <i>Liotard</i>	173
Documents relatifs à l'enfance de Rabaut St-Etienne, par M. <i>Dardier</i>	179
Documents sur la troupe dramatique du Duc d'Orléans, par M. <i>Puech</i>	181
Documents fournis par M. <i>Gaspard Bellin</i> de Lyon, sur Lamartine et J.-J. Rousseau.	185

LITTÉRATURE. — LINGUISTIQUE. —
POÉSIE.

Souvenir de la Tourmagne, par M. <i>Brun</i> ..	53
Le Pont du Gard, par M. <i>Brun</i>	63
Rapport sur les travaux de linguistique et les poésies de M. Fesquet, par M. <i>Mazel</i>	85
<i>Lou lioun amoureux</i> , fable imitée de La Fontaine, par M. <i>Bigot</i>	87
Rapport de M. <i>Liotard</i> , sur les poésies posthumes de J. Gaidan.....	95
Rapport de M. <i>Bondurand</i> , sur le Dictionnaire Languedocien-français de MM. Max. d'Hombres et Charvet.....	101
Remerciement poétique par M. <i>Fesquet</i>	117
Les ruines d'un vieux moulin, par M. <i>Brun</i> .	136

Rapport de M. <i>Mazel</i> , sur le projet de langue internationale Néo-latine de M. Courtonne	142
Rapport de M. <i>Liotard</i> sur un volume de poésies de M ^{me} Cécile Gay.....	146
Rapport de M. <i>Liotard</i> , sur une nouvelle de M. Roux-Ferrand : <i>Les Cévennes et Paris</i>	19

PHILOSOPHIE. — ÉCONOMIE POLITIQUE

Sur le concours Pereire, relatif à l'Extinction du Paupérisme, par M. <i>Villard</i>	10
Commerce et libre exportation des Grains à propos d'une lettre de Court de Gebelin. — La journée des farines, par M. <i>Michel</i> ..	66-76
Le salaire naturel et la loi d'airain par M. <i>Villard</i>	106
Rapport sur le Dictionnaire philosophique de M. Roux-Ferrand, par M. <i>Bolze</i>	154

HISTOIRE NATURELLE

Sur les lueurs rouges qui ont illuminé notre ciel depuis novembre 1883, par M. <i>Torcapel</i>	18
Sur le Fontinalis de Durioux, signalé par M. l'abbé Boulay sur le territoire de Nimes, par M. l'abbé <i>Magnen</i>	119
Etude géologique des terrains traversés par le chemin de fer de la rive droite du Rhône par M. <i>Torcapel</i>	133
Le filage de l'huile, par M. <i>Mazel</i>	194

BULLETIN

DE L'ACADÉMIE DE NIMES

Séance du 12 janvier 1884.

Présents : MM. BOLZE, *vice-président* ;
Aurès, Bigot, Tribes, Brun, Verdier, Puech,
Doze, Michel, Delépine, abbé Ferry, Boyer,
Dardier, Bondurand, Clavel, Simon, Tor-
capel, Villard, Mazel, *membres résidants* ;
Ch. Liotard, *secrétaire perpétuel*.

—
Le procès-verbal de la dernière séance
est lu et adopté.

—
Immédiatement après la lecture du pro-
cès-verbal de la dernière séance, et pour
faire suite aux détails qu'il contient sur la
mosaïque de la maison Mazel, M. le Secré-
taire fait remarquer que, dans l'intervalle de
la séance du 29 décembre 1883 à celle d'au-
jourd'hui, il s'est produit une révélation qui
ne laisse plus de doutes relativement au
fait que rappelle l'attitude des personnages
formant tableau au milieu de la mosaïque :
Le mariage d'Admète et d'Alceste.

C'est à M. Gaston Maruéjol, directeur de

la revue *Nemausa*, que l'on doit l'interprétation de cette scène. — M. Maruéjol l'a expliquée d'une manière tout à fait satisfaisante, d'après le motif à peu près semblable représenté sur un bas-relief antique en stuc, découvert à Rome en 1861, dont le dessin est reproduit dans le Dictionnaire d'antiquités de MM. Daremberg et Saglio, à l'article Admetus.

Le motif du bas-relief et celui de la mosaïque concordent, à de légères différences près, qui pourraient s'expliquer par les conditions différentes dans lesquelles s'exercent les deux arts du sculpteur et du mosaïste.

Le sujet central paraît représenter le roi Admète amenant enchaînés ou accouplés un lion et un sanglier, devant un trône ou une estrade sur laquelle figure assis le roi Pélias ayant à sa droite sa fille Alceste debout. Admète accomplit ainsi la condition imposée par le roi Pélias aux prétendants à la main de la princesse sa fille. Les sujets décoratifs des mosaïques ou fresques que nous a légués l'antiquité étaient empruntés, comme celui-ci, aux récits les plus saisissants des temps héroïques ou mythologiques : *Amours des dieux, Récits de l'Iliade et de l'Odyssée*, etc.

Celui dont il s'agit est rapporté dans les fables d'Hyginus, affranchi d'Auguste, et dans celles de Fulgence, évêque de Carthage, dont M. le Secrétaire-perpétuel présente des extraits ; voici ces deux textes :

Alcestim Peliaë filiam complures proci petebant in conjugium. Pelias vitans eorum conditiones, repudiavit, et simultatem constituit ei se daturum qui feras bestias ad currum junxisset, et Alcestim in conjugio avexisset. Itaque Admetus ab Apolline petit,

ut se adjuvaret. Apollo autem quod ab eo in servitutem liberaliter esset acceptus, aprum et leonem ei junctos tradidit, quibus ille Alcestem avexit.

(HYGINI Fabularum, liber.: F^o 14 R^o).

Admetus rex Græciæ Alcestem in conjugio petiit; cujus pater edictum proposuerat, ut si quis duas feras sibi dispares suo currui jungerit, ipse illam in conjugio accepisset. Is igitur Admetus Apollinem atque Herculem petiit qui ei ad currum leonem et aprum junxerunt. Itaque Alcestem in conjugio accepit.

(FULGENTII mythologicon, lib., F^o 134 R^o).

L'Evêque accompagne son récit d'un curieux commentaire, dans lequel il présente symboliquement les deux bêtes féroces : il voit dans le lion la force de l'âme, — dans le sanglier la force du corps.

M. Faudon, dont la charge de président vient d'expirer avec la fin de l'année 1883, exprime par une lettre de ce jour ses regrets d'être retenu par une indisposition qui l'empêche de venir participer à l'élection de son successeur, et remercie ses confrères qui lui ont rendu sa tâche facile et agréable.

L'Académie procède, aux termes de l'art. 29 de son règlement, au renouvellement de son bureau pour l'année 1884.

Sont désignés par un vote unanime :

En qualité de *Président*, M. Bolze, vice-président actuel ;

En qualité de *Vice-président*, M. Carcassonne, premier inscrit après M. Bolze au

tableau des membres de la Compagnie.

Le nouveau Président remercie ses confrères du témoignage de confiance dont il vient d'être honoré; et sur sa proposition, l'Académie vote des remerciements à son prédécesseur.

M. le Secrétaire fait le dépôt des publications adressées à la Compagnie pendant la dernière quinzaine, conformément à la liste suivante :

Mémoires de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Savoie, 3^e série, t. IX.

Mémoires de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Savoie, documents relatifs au prieuré de Chamonix.

Travaux de l'Académie nationale de Reims, 1881-1882, n^{os} 3 et 4.

Mémoires de la Société des Antiquaires du Centre, armorial général, 1883.

Atti della R. Accademia dei Lincei, 3^e série, 1882-1883.

Bulletin de la Société d'agriculture, sciences et arts de la Sarthe, 1883 1884, 3^e fascicule.

Bulletin de la Société d'agriculture, sciences et arts de Poligny, août et septembre 1883.

Bulletin de la Société de Borda — Dax, 4^e trimestre 1883.

Bulletin du Comité de l'Art chrétien, n^o 15 du tome XI.

Revue des travaux scientifiques, n° 3 du tome VIII.

L'Académie reçoit en outre, à titre d'hommage :

Un exemplaire de la conférence sur le théâtre antique d'Orange faite sur les lieux par notre confrère *M. Révoil*, devant le Congrès de la Société française d'archéologie.

M. le Secrétaire distribue aux membres présents le bulletin indiquant les jours de séance pour toute la durée de l'année qui vient de s'ouvrir.

L'Académie reçoit communication d'un projet d'adresse rédigé par la Société historique et archéologique de Pontoise et du Vexin, dans l'intérêt de la conservation des monuments antiques découverts par le P. de la Croix dans la vallée de Sanxay (Vienne), qui risqueraient de périr abandonnés, sans l'intervention financière du gouvernement. La Société de Pontoise invite toutes les Sociétés scientifiques de France à appuyer le vœu qu'elle a émis dans les termes suivants :

« La Société historique du Vexin, convaincue de l'intérêt capital pour l'histoire et l'archéologie que présentent les monuments de Sanxay, appelle sur ce point l'attention bienveillante de M. le Ministre des beaux-arts, et le prie de prendre les mesures nécessaires pour sauvegarder ces richesses nationales de la destruction qui les menace »

Ce vœu ne saurait être nulle part mieux entendu et apprécié que dans notre cité, vouée depuis si longtemps au culte des monuments antiques, et dans notre Compagnie,

qui s'est toujours montrée gardienne vigilante des spécimens merveilleux de l'art romain si multipliés dans Nîmes et ses environs.

L'Académie de Nîmes s'associe donc avec empressement aux efforts de la Société historique de Pontoise pour sauver de la ruine les débris antiques découverts à Sanxay, et recommande les mesures nécessaires à cet effet à la commission des monuments historiques et à notre ministère de l'instruction publique et des beaux arts.

M. VILLARD entretient l'Académie *de l'extinction du paupérisme* à l'occasion du concours Pereire (prix divers, 100,000 fr.)

Les sociétés antiques ne connurent que le despotisme. C'est dans l'esclavage universel, qu'elles imposèrent à leurs peuples, que les classes inférieures ne cessèrent de s'abîmer. Les républiques grecque et romaine eurent la gloire d'inaugurer la liberté du citoyen, mais elles tinrent sous le joug des multitudes d'esclaves qui subirent toutes les misères de la servitude.

Les hommes libres, tout au moins, en furent-ils exceptés ? Le théorique, qu'Athènes distribuait aux citoyens pauvres, et l'aumône immense qu'exigeait la plèbe de Rome nous disent assez toute l'étendue de la misère que cachait la splendeur de ces brillantes républiques.

Le christianisme naissant, qui ne se recrutait que parmi les humbles et les délaissés, se groupa fraternellement et ne demanda qu'aux ressources de l'aumône, volontaire d'abord et puis imposée par la dime, le soulagement de sa nombreuse clientèle.

Mais bientôt débordés par le nombre des pauvres et par l'étendue de leurs besoins, les premiers conciles durent imposer aux évêques et aux moines de nourrir les pauvres de leur cité en y consacrant une partie des revenus du clergé. De ces prescriptions naquirent les hospices, et la charité privée céda la place à la charité publique.

Charlemagne, à son tour, rendit la dîme obligatoire en faveur du clergé, auquel il prescrivit de donner aux pauvres le quart de ses revenus. En même temps, chaque ville fut tenue de nourrir ses pauvres, et le droit d'assistance, passant dans la loi religieuse, rendit obligatoire la taxe des indigents. Avec la chute du pouvoir et de l'autorité royale, ces prescriptions salutaires ne tardèrent pas à tomber en désuétude et se perdirent bientôt au milieu des guerres privées, des invasions normandes, des famines et des épidémies qui anéantirent la sécurité publique, la richesse, et paralysèrent par cela même le fonctionnement de la charité légale. Jamais la misère et la mortalité ne furent plus grandes que pendant cette longue période du moyen âge, qui vit apparaître des famines sans nombre, *le feu Saint-Antoine, le mal des ardents et la lèpre*. — Après une période d'accalmie sous saint Louis, qui fonda de nombreux hôpitaux, une recrudescence se fit sentir pendant les xiv^e et xv^e siècle à la suite du désastre de la guerre de Cent ans et des déprédations des grandes compagnies.

Le mal devint si grand, sous le roi Jean, qu'on crut devoir condamner les oiseux et les mendiants à la prison tout d'abord, puis au pilori et à la marque au fer chaud en cas de récidive.

Ces prescriptions étant tombées en désuétude, un édit de François I^{er} (1547) classa les mendiants en trois catégories : aux valides, le travail forcé sous peine du fouet ; aux invalides, les secours obligatoires des communes ; et aux malades, les hôpitaux. Le droit à l'assistance redevenait obligatoire ainsi qu'aux premiers temps de l'Eglise et du règne de Charlemagne.

Cette fois encore, les sévérités qui précèdent demeurèrent impuissantes, et la mendicité, toujours croissante, obligea Louis XIV et ses successeurs à les renouveler avec des rigueurs plus grandes encore, puisqu'ils y ajoutèrent la peine du bannissement et des galères. — Pendant le xvii^e et le xviii^e siècle, le cri sinistre de la misère ne cesse de retentir. Les 2.000 hôpitaux de l'Etat ne pouvaient recevoir que 100,000 malades, pour lesquels on dépensait 40 millions en 1789. La mortalité y était de 24 % tandis qu'elle n'est aujourd'hui que de 8 %.

En présence des insuccès géminés du pouvoir, une académie de province mit alors au concours la question suivante (1775) :

« Des moyens de détruire la mendicité » en rendant les mendiants utiles sans les rendre malheureux... »

Plus de cent mémoires traitèrent ce grave sujet et proposèrent leurs moyens, dont les plus sérieux furent colligés en un seul volume, que l'on peut consulter à la Bibliothèque nationale. Mais aucun d'eux n'a fourni des combinaisons que l'expérience ait pu sanctionner.

Quinze ans après, l'Assemblée constituante, qu'animait le souffle démocratique, reprenait la question du paupérisme et chargeait un comité de lui présenter un

plan général pour l'extinction de la mendicité. Elle fut impuissante à le mener à bien. La Législative et la Convention reprirent la même tâche sans trouver une solution meilleure. Le Directoire, qui voulut l'examiner à son tour, ne vit rien de mieux que de maintenir les hôpitaux et de créer des bureaux de bienfaisance qui devaient remplacer la charité des églises et des monastères supprimés. — Mais pendant tout l'empire, la bienfaisance n'eut qu'un million de dotation. Elle en reçut trois de la Restauration, tandis que, à l'heure présente, elle reçoit 30.000.000 de l'Etat et plus de 120.000.000 de la charité privée, sans compter une somme égale pour les hospices. Grâce à ce concours généreux, les limites de l'indigence se sont singulièrement rétrécies. On comptait en effet 20 % d'indigents en 1803 ; 7 % en 1838 ; 6 1/2 en 1850 et 4 1/2 % à Paris, 2 à 3 % en province en 1880.

Malgré ces progrès toujours croissants, le gouvernement de 1840, trouvant encore le mal trop profond, ouvrit une vaste enquête dans laquelle il fit entrer tous les systèmes charitables mis en œuvre, tant en France qu'à l'étranger, à cette fin de soulager la pauvreté et la misère. A cet effet, toutes les administrations, tous les pouvoirs publics furent consultés. Des hommes spéciaux furent envoyés dans les divers états de l'Europe pour y étudier à fond cette grave question, et de l'ensemble de ces documents, péniblement recueillis pendant sept années, sortit un volumineux rapport qui devait ce semble jeter un jour éclatant sur la solution du problème posé.

Il n'en fut rien. Aucune lumière ne jaillit de ce puissant effort, et la solution du pro-

blème de la misère par le travail et par les divers moyens proposés, fut jugée impossible en 1847, comme elle l'avait été en 1777 et en 1794.

Le gouvernement de 1848 ne fut pas plus heureux avec le concours des écoles socialistes dont les essais n'aboutirent qu'à des échecs.

Ces questions semblaient donc épuisées lorsque l'Académie des sciences a cru devoir les remettre au concours pour la troisième fois. Mais, à deux reprises, elle n'a pu décerner le prix de 5,000 fr. qu'elle maintient encore à cette heure pour le concours de 1886.

Presque en même temps, M. Isaac Pereire, « faisant appel à tous les esprits sérieux, » ouvrait un concours solennel pour chercher la meilleure solution du problème » redoutable du paupérisme, et affectait à » cette œuvre de hautes études sociales, » une somme de 100,000 fr. qui devait être » distribuée aux lauréats du concours... »

Plus de 400 mémoires répondirent à son appel, et sept d'entre eux ont été primés. Au premier rang figure M. Baron, avec un prix de 10,000 fr. Au second, M. Coste avec 5,000 fr. Tous les deux ont fait imprimer leurs ouvrages.

Le premier lauréat commence par nous dire que « son traité est un plan de bataille » contre le fléau de la misère, qui ne laisse » aux malheureux ni travail ni capital. Et » ce fléau ne disparaîtra, suivant lui, qu'avec » les vices qui l'engendrent. Vouloir l'éteindre complètement, c'est courir après la » pierre philosophale. »

Indiquant ensuite les causes de la misère, il met au premier rang la paresse, l'intempérance et l'imprévoyance. Ce sont

des causes personnelles. Au second rang : la maladie, l'accident, l'ignorance, le chômage, les crises économiques et la guerre constituent des événements de force majeure.

Quels sont les remèdes à ces maux?... Pour les hommes tombés qui ne peuvent se relever ; pour les malades et les invalides : l'aumône, l'assistance publique et privée. Pour les valides : toutes les institutions de prévoyance, qui sont à la misère ce que l'hygiène est à la maladie. L'auteur préconise en conséquence, en premier lieu, les sociétés de secours mutuels, puis les caisses d'épargne, de retraite et d'assurance contre les accidents et la vieillesse, et enfin les sociétés de consommation, de crédit et de production.

Tels sont en substance les préceptes de l'auteur, qui ne diffèrent pas sensiblement de ceux de ses émules, non plus que de tous ceux qui ont écrit récemment sur le même sujet.

Mais ce que M. Baron conseille avant tout : c'est l'assurance.

Sera-t-elle volontaire ou obligatoire?...

« La prévoyance obligatoire, dit l'auteur, » ce sont deux mots qui se repoussent et » s'excluent... C'est un impôt déguisé. Je » repousse une telle loi de toutes mes forces, » car elle viole la liberté et rabaisse ceux » qu'elle veut servir. L'épargne et la pré- » voyance ne sont une vertu qu'à la condi- » tion d'être libres, et le rôle de l'Etat est » d'encourager et non de contraindre... » (p. 170 et s.).

C'est parler d'or ; mais voilà que quelques pages plus loin, notre lauréat, oubliant sa première thèse, nous dit que sans doute il

ne faut pas contraindre les masses à souscrire aux sociétés de prévoyance, mais qu'on peut les séduire en leur offrant des avantages sérieux, tels que ceux du versement d'un franc par semaine par le patron et par la commune, au profit de chaque ouvrier, et ce sans intérêt pendant trente ans. — On arrive ainsi, dit-il, à doubler le capital de la retraite sans demander autre chose qu'un prêt à long terme, sans intérêt versé par la commune et le patron, et garanti par l'Etat.

On se demande si l'auteur est sérieux quand on entend un pareil langage.

Quand le patron a payé à l'ouvrier le prix convenu, il ne lui doit plus rien, et encore moins une assurance; et la commune et l'Etat, pas davantage. — Sait-on d'ailleurs à quel chiffre on arriverait avec de telles prétentions? Supposez un patron qui a 300 ouvriers, à un franc par semaine, ci... 300 fr.; par mois, 1,200 fr.; par an, 14,400 fr. En trente ans, c'est 432,000 fr. que l'industriel devrait verser sans intérêt... Et si maintenant la commune compte 300 industriels de cette importance, elle versera 30 fois la somme ci-dessus, soit... 12,960,000 fr.

En regard de ces chiffres, toute discussion nous semble inutile.

De telles propositions sont aussi subversives que celles de M. Nadaud; elles déparent l'œuvre couronnée, et l'on se demande comment le jury a pu lui accorder la plus haute récompense.

Après M. Baron, M. Coste conseille, comme lui, les sociétés de secours mutuels, de prévoyance et d'épargne. Mais à un moment

donné, sortant des sentiers battus, il verse en plein dans le socialisme.

Repoussant alors la participation aux bénéfices et la majoration des salaires, il demande que l'ouvrier soit intéressé dans les bénéfices de l'entreprise, de manière à y prélever des bénéfices sans courir aucun risque. Il serait vraiment trop commode de prendre le gain et de laisser tout l'aléa au patron. A ce compte, bien des patrons demanderont à être ouvriers. C'est un genre d'association qui, de bien longtemps, ne sera pas mis en pratique.

Passant ensuite à l'instruction, le lauréat demande qu'elle soit non seulement obligatoire, mais intégrale et professionnelle à tous les degrés. Il faut aussi que la gratuité s'étende aux livres, à la nourriture et au vêtement. — De telles solutions ont dû plaire au conseil municipal de Paris; mais nous comprenons bien moins que le jury ait cru devoir les récompenser.

En résumé, les auteurs de ces mémoires ont-ils résolu le problème posé? Les remèdes qu'ils ont proposés sont connus depuis longtemps. Ce sont : le travail, la tempérance et les associations de prévoyance et d'épargne. . .

Ils n'ont donc apporté dans le débat aucun élément nouveau.

Le grand concours de 1777 pas plus que les débats solennels des trois assemblées de la République, n'avait fourni aucun contingent à la solution de ce grand problème. L'enquête de 1840 à 1847 ne donna pas de meilleurs résultats, et c'est en vain que, par trois fois, à une date récente, l'Académie des sciences a mis au concours cette grande question. La lumière n'a pas été faite. Mal-

gré les magnifiques récompenses qui avaient éveillé le zèle de 400 concurrents, le concours Pereire n'a pas fait sortir la question des ténèbres qui l'entourent. Comme la quadrature du cercle, elle demeure toujours insoluble.

Tout ce qu'on peut dire, c'est que la bienfaisance d'une part, la prévoyance et l'épargne sous toutes les formes, tendront chaque jour à adoucir le sort des malheureux et à diminuer leur nombre. — Le développement de la richesse générale, c'est-à-dire du capital, des machines et des produits accroîtra sans cesse ce résultat. Ce sont les seuls moyens efficaces pour amoindrir les effets du paupérisme. Le temps fera le reste. — C'est se bercer d'illusions que d'aller au delà.

M. TORCAPEL communique à l'Académie les observations qu'il a faites sur les lueurs rouges qui illuminent notre ciel depuis la fin de novembre, au lever et au coucher du soleil. Ce phénomène n'est pas spécial à notre région, puisqu'il a été signalé non seulement dans toute l'Europe, mais dans presque toutes les parties du monde.

Il résulte des observations de M. Torcapel qu'il est très variable dans ses manifestations suivant l'état de l'atmosphère. Pour en avoir une idée exacte, il faut l'observer par un ciel aussi pur que possible.

On trouve alors qu'il présente les principales phases suivantes :

Immédiatement après le coucher du soleil, des lueurs roses apparaissent au levant, elles s'étendent vers le Nord et le Sud, s'élèvent doucement jusqu'à 15° environ au-

dessus de l'horizon et disparaissent 20 minutes après ; tandis qu'il s'en détache, à l'opposite du couchant, un arc rose qui s'élève rapidement jusqu'à 40° et disparaît à son tour, 27 minutes après le coucher, en s'évasant de plus en plus.

Pendant que cet arc disparaît, un autre arc rose se forme vers l'Occident, à l'opposite du précédent. Cet arc s'abaisse lentement et atteint l'horizon 40 à 50 minutes après le coucher du soleil.

A ce moment, tout le couchant s'embrace d'une lueur rouge intense qui se réfléchit à l'Orient et persiste en s'affaiblissant graduellement jusqu'à 1 h. 3/4 après le coucher.

On remarque en outre une coloration verdâtre du ciel vers l'Occident, commençant 10 minutes après le coucher du soleil et formant un segment qui précède l'arc rose occidental.

Ces différentes phases se reproduisent dans l'ordre inverse au lever du soleil.

Le phénomène que nous admirons est donc intimement lié aux positions successives qu'occupe le soleil au-dessous de l'horizon, et il ne faut y voir qu'un effet de la réfraction que subissent les rayons solaires en traversant l'atmosphère. Il a son siège dans les couches supérieures de celles-ci, car on a pu observer les lueurs rouges dans les intervalles de nuages gris.

Le physicien Mairan avait déjà observé l'arc rose occidental, qu'il nommait *arc anticrepusculaire* ; Necker et de Saussure ont signalé la seconde coloration rose qui se produit sur la chaîne du mont Blanc, longtemps après que celle qui suit le coucher du soleil a disparu ; Bravais et Martins ont

observé sur le Faulhorn l'arc anticrépusculaire et en ont suivi le trajet ; enfin, la coloration verte n'est pas rare sous notre ciel au coucher du soleil. Les phénomènes dont nous sommes témoins ne sont donc en somme qu'une exagération de phénomènes crépusculaires déjà connus et observés dans des conditions, il est vrai, beaucoup moins favorables.

Reste à déterminer d'une façon précise la cause et le mode de cette exagération. — Sans se prononcer à ce sujet, M. Torcapel pense, avec plusieurs savants, que le phénomène paraît se rattacher à la grande éruption des volcans de Java et au cataclysme qui a bouleversé le détroit de la Sonde, le 25 août dernier ; car c'est à partir du commencement de septembre que des colorations anormales de l'atmosphère et même des astres ont été observées dans la zone équatoriale.

M. BOYER présente à l'Académie un trésor de l'âge du bronze. Il se compose de 286 objets : perles, anneaux, pendeloques, bracelets, perles en ambre. Ces objets ont été découverts dans les vieilles grottes de Vallon (Ardèche), par les ouvriers occupés à faire une ouverture nécessitée par des travaux de déblaiement, qu'entreprend une société nimoise dite Société des Phosphates des Cévennes, dont M. Boyer est l'administrateur délégué.

L'inventaire de ce trésor comprend :

2 belles pendeloques en bronze identiques à celles trouvées au lac du Bourget,

- 2 disques à jour avec quatre tenons en croix.
- 1 grand anneau rond.
(Une lanière de cuir réunissait tous ces objets.)
- 13 bracelets variant comme type et comme ornementation.
- 1 grand bracelet en bois.
- 18 boutons ronds et bombés avec bélière de suspension : cette bélière est située horizontalement à l'intérieur.
- 25 perles en ambre.
- 1 dent d'ours percée.
- 70 anneaux de formes et de grandeurs diverses.
- 150 petites perles en bronze enfilées sur un boyau.
- 1 fragment de peau.
- 2 boules creuses d'usage inconnu.

Ce petit trésor était contenu dans un vase en terre recouvert d'une pierre plate. Deux autres vases mais vides accompagnaient celui-ci.

La grotte où se trouvaient ces objets est située au-dessus de la rivière de l'Ibie. L'ouverture mise à jour était couverte par une quantité de déblais et un glissement de roches dont on peut évaluer le cube à 12 m. Tous ces objets sont remarquables par le fini du travail et la conservation.

Très peu compétent en ces matières, M. Boyer ne peut rien préjuger quant à la date à laquelle ils appartiennent. Il laisse ce soin à ses nombreux collègues, plus experts que lui.

M. MICHEL fait part à l'Académie de la découverte d'une nouvelle mosaïque dont les premiers vestiges se sont rencontrés dans le prolongement de la rue de la Banque à l'intersection de la rue Arc-de-Dugras. Un fragment, insuffisant pour permettre d'apprécier l'ensemble du travail décoratif, a déjà été recouvert par les fondations d'une maison que fait construire l'entrepreneur des travaux de percement de la nouvelle rue. — Mais l'Administration municipale se propose d'effectuer, sous le sol de la voie publique, des fouilles qui fourniront bientôt sans doute de nouveaux éléments d'appréciation de cette intéressante trouvaille.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Séance du 26 janvier 1884.

Présents : MM. BOLZE, *président* ; Bigot, Brun, Lenthéric, Verdier, Faudon, Carcassonne, Michel, Delépine, abbé Ferry, Boyer, de Montvaillant, Clavel, Simon, Dautheville, Torcapel, *membres résidants* ; abbé Azaïs, *membre honoraire* ; Ch. Liotard, *secrétaire-perpétuel*.

—
Le procès-verbal de la séance du 12 janvier est lu et adopté.

—
M. le Secrétaire fait le dépôt des ouvrages reçus à l'Académie pendant la dernière quinzaine, savoir :

Mémoires de la Société d'émulation du Doubs, 1882.

Bulletin de la Société des sciences, lettres et arts de Pau, 1882-1883.

Mémoires de l'Académie nationale des sciences, arts et belles-lettres de Caen, 1883.

Atti della R. Accademia dei Lincei, 1883-1884, n° 1.

Bulletin de la Société archéologique et historique de l'Orléanais, 1883, 2° trimestre.

Bulletin de la Société départementale d'archéologie et de statistique de la Drôme, janvier 1884.

Bulletin historique et scientifique de l'Auvergne, 1883, n° 19.

Bulletin de la Société d'études des Hautes-Alpes, 1884, n° 1.

Bulletin du Comité des travaux historiques et scientifiques. — Section d'archéologie, 1883, n° 2.

Bulletin de la Société des Amis des sciences naturelles de Rouen, 1883, 1^{er} semestre.

Société des Antiquaires de la Morinie — bulletin historique, — 1883, 4^e trimestre.

Revue des Langues romanes, décembre 1883.

Revue africaine, juillet et août 1883.

L'Académie a reçu de M. Marty, de Toulouse, une lettre accusant réception de son diplôme et remerciant de son affiliation comme associé correspondant.

Une dépêche de la direction des Beaux-arts annonçant que, comme pour les années précédentes, des délégués représentant les Beaux-arts seront admis à participer aux réunions des délégués des Sociétés savantes à la Sorbonne, où les lectures et conférences auront lieu pendant les journées des 16, 17 et 18 avril prochain, l'Académie est invitée à faire parvenir la liste de ses délégués, limitée à trois de ses membres, en dehors et en sus de ceux qui auraient à proposer des lectures.

L'Académie donne mission de la représenter aux conférences de la Sorbonne, pour cette année, à MM. l'abbé Azaïs, Liotard et Lenthéric.

L'Académie procède, à l'expiration du délai réglementaire, à la désignation d'un associé correspondant.

M. Charles Gide, professeur à la Faculté de droit de Montpellier, est élu en cette qualité.

M. le sénateur Meinadier, dont les titres ont été appréciés dans une précédente séance, est inscrit sur les listes de proposition comme associé correspondant.

L'Académie déclare vacants les deux sièges de membres résidants devenus disponibles par la retraite de M. Alph. Dumas, nommé membre honoraire, et par le décès de M. J. Gaidan, et décide, conformément à l'art. 17 du règlement, que les propositions pour leur remplacement pourront être produites jusqu'à sa seconde séance du mois de février prochain.

M. le Président propose de nommer trois commissions auxquelles seront dévolues diverses missions conjointement avec les membres du bureau.

Sont désignés :

1° Pour la commission de comptabilité : Examen des comptes de M. le Trésorier pour l'exercice 1883, MM. Villard et de Montvaillant ;

2° Pour la commission de publication : Choix des matières qui devront entrer dans la composition du volume des *Mémoires pour 1883*, MM. Lenthéric, Faudon, Dautherville ;

3° Pour la commission des concours : Choix d'un sujet de concours pour un prix

à distribuer en 1886, MM. l'abbé Ferry, Bondurand, Clavel.

M. l'abbé AZAÏS fournit les détails suivants sur la fondation d'une école de village dans le midi de la France par le pape Clément VI :

« Le séjour des papes à Avignon a provoqué en France la fondation de plusieurs collèges et universités, et a contribué à donner une grande impulsion aux lettres et aux arts dans notre midi. Ce ne furent pas seulement les villes qui, à la voix des papes, ouvrirent des écoles pour répandre l'instruction : les villages eux-mêmes imitèrent quelquefois les villes, et nous voyons, dans la partie montagneuse du département du Tarn qui confine à l'Hérault, une simple bourgade, aujourd'hui chef-lieu de canton dans l'arrondissement de Castres, La Caune, obtenir, en 1342, du pape Clément VI, une bulle qui autorise la fondation d'un collège.

» Les privilèges dont jouissait depuis longtemps cette bourgade, semblaient préparer les voies à cette faveur pontificale. Parmi ces privilèges, nous pouvons citer celui qui affranchissait les habitants de la contrainte par corps, excepté lorsqu'un crime énorme avait été commis et suffisamment prouvé, et qui leur accordait le droit de faire juger leurs différends par les consuls et les baillis.

» Or, cette bourgade, qui avait des consuls pour l'administrer, des magistrats pour rendre la justice, voulut avoir aussi des maîtres pour enseigner aux enfants les lettres et les sciences. Les communications avec la ville de Castres, où existait un collège, étaient

trop difficiles, surtout pendant la saison des neiges, pour que les parents y conduisissent leurs enfants. La Caune tint à posséder un collège dans ses murs. Elle s'adressa à l'évêque de Castres, sous la juridiction duquel elle était placée, et elle sollicita son intervention auprès du pape Clément VI, qui occupait alors le siège d'Avignon.

» Le souverain pontife acquiesça à la supplique des habitants de La Caune, et leur adressa une lettre apostolique, datée de la douzième année de son pontificat, dans laquelle il les autorise à avoir une école où les enfants puissent apprendre la grammaire, la logique et les autres sciences.

» Cet enseignement devait comprendre le *trivium* et le *quadrivium* du moyen âge, c'est-à-dire les sept arts libéraux.

» La Bulle pontificale fut traduite, au xv^e siècle, en langue romane, et le texte roman fait partie des archives de La Caune.

» Un autre document, également en langue romane, extrait du Livre des franchises de la ville de Saint-Pons, nous fait connaître en quoi consistait l'instruction élémentaire de cette époque, et sert de complément à la bulle de Clément VI: « Que cascus, » est-il dit dans ce document, puesa far » ensenhar en son hostel ho ce qui on li » plazera, lou sauteri (le psautier), la pars » (rudiment à l'usage des enfants), lous » accidens (c'est-à-dire la grammaire avec » les noms, les genres, les cas), et aoutres » menus actors (et autres petits auteurs). »

» Cet enseignement élémentaire servait de base à l'enseignement supérieur qui, dans la bulle du souverain pontife, porte le nom de *grammatical, logical et aoutras primitivas sciensas*.

» On ne peut s'empêcher de reconnaître, en parcourant les archives de La Caune, que, en ces temps reculés, cette bourgade jouissait de tous les avantages que la civilisation moderne nous assure, que l'ordre était maintenu, la propriété respectée, la liberté individuelle inviolable, la justice rendue avec promptitude et équité; qu'enfin tout ce qui pouvait intéresser le bien-être des habitants était réglé de manière à ne laisser aucune prise à l'arbitraire.

» Ne soyons donc pas surpris que cette communauté si bien administrée ait désiré obtenir des maîtres pour enseigner à ses enfants les lettres et les sciences. C'était le complément des institutions et des privilèges dont elle jouissait, et le pape Clément VI donna un éclatant témoignage de sa bienveillance pontificale et de son zèle pour le développement de l'instruction publique en accueillant favorablement la demande des habitants de La Caune. La bulle qu'il leur adressa est à la fois un monument précieux de la noble sollicitude des consuls de La Caune et de la paternelle bonté du Souverain pontife.

M. Alb. MICHEL fait part à l'Académie de la découverte intéressante d'une sépulture d'enfant de l'époque romaine, qui s'est rencontrée dans les fouilles d'une propriété appartenant à M. Cabane, longeant la route d'Uzès, à la montée de Calvas. Parmi les objets qui constituent ce que l'on appelle le mobilier funéraire contenu dans la sépulture formée d'une auge en pierre, et qui est composé des éléments ordinaires, il s'en rencon-

tre un des plus singuliers et des plus rares : c'est un jouet d'enfant articulé, formé d'une poupée ou fantoche en terre cuite, composé de trois parties : le corps présentant une tête grimaçante, et les jambes, qui devaient se mouvoir au moyen de ficelles, comme nos polichinelles modernes.

M. J. SIMON termine la séance par la lecture d'un mémoire sur l'établissement des juifs et le développement successif de leur communauté dans la ville de Nîmes jusqu'au XIII^e siècle.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Séance du 9 février 1884.

Présents : MM. BOLZE , *président* ; J. Salles, Bigot, Brun, Lenthéric, Verdier, Carcassonne, Michel, abbé Ferry, de Montvaillant, Bondurand, Clavel, Simon, Dautherville, Villard, Mazel, *membres résidents* ; Goudard, *membre non résident* ; abbé Azaïs, *membre honoraire* ; Ch. Liotard, *secrétaire perpétuel*.

—
Le procès-verbal de la séance du 26 janvier est lu et adopté.

—
Le Secrétaire fait le dépôt des ouvrages périodiques transmis à l'Académie depuis la dernière séance, savoir :

Mémoires de la Société d'histoire naturelle de Boston, mars, avril, mai et juin 1883.

Annuaire géologique et géographique des territoires de Wyoming et d'Idaho aux États-Unis (publications diverses), (Washington).

Journal des Savants, janvier 1884.

Revue savoisienne, décembre 1883.

Bulletin de la Société d'agriculture, industrie, sciences, arts et belles-lettres du département de la Lozère, novembre 1883.

Société des sciences, agriculture et arts de la Base-Alsace, janvier 1884.

Revue épigraphique du midi de la France, de M. Allmer, octobre, novembre et décembre 1883.

Bulletin du Musée zoologique de Cambridge, n° 5.

Société d'émulation des Côtes-du-Nord, 1883.

Mémoires de l'Académie des sciences, inscriptions et belles-lettres de Toulouse, 1883, 2^e volume.

Bulletin de l'Académie d'Hippone, n° 18.

Bulletin du Comité des travaux historiques et scientifiques, 1883.

L'Académie a reçu, en outre, un exemplaire de la proposition de loi déposée par M. Pieyre, député du Gard, à la séance de la Chambre du 29 janvier 1884 : La dite loi ayant pour objet de modifier les droits de succession, en vue d'arrêter la décroissance de la population de la France.

L'Académie a reçu une lettre de M. Torcapel, notre confrère, à la date du 3 février 1884, par laquelle il lui fait connaître que sa translation à Avignon, en qualité d'ingénieur de la Compagnie P.-L.-M. ne lui permettra pas, pendant quelque temps, de participer par sa présence régulière aux travaux de la Compagnie; mais qu'il espère

que la proximité des deux villes d'Avignon et de Nîmes lui fournira des facilités pour venir assister à nos séances ; il exprime le désir de rester associé à la Compagnie en qualité de membre non résidant jusqu'au moment où il lui sera possible, en prenant sa retraite à Nîmes, de revendiquer son premier titre.

L'Académie, déférant au vœu de M. Torcapel, décide qu'il sera porté, à dater de 1884, dans la classe des membres non résidants.

M. VERDIER, trésorier, dépose son compte de gestion, en cette qualité, pour l'exercice 1883. — L'examen en est renvoyé à la Commission spéciale désignée à cet effet.

M. MICHEL offre à l'Académie, de la part de M^{lle} Bastide, héritière de M. Ernest Sabatier, un portrait photographié de notre regretté confrère, en exprimant l'espoir que l'original pourrait un jour être placé dans la salle de nos séances.

M. GOUDARD soumet à l'Académie, sous le titre de : *Essai de restitution des armoiries de Manduel*, une note qui se résume ainsi :

D'après M. H. Rivoire (*Statist. du Gard*, t. II, p. 629), « les armoiries de Manduel représentaient *une main ouverte et deux yeux*. Ces armoiries étaient peintes sur le drapeau des consuls, et n'ont subi depuis aucune altération ». C'était alors un rébus héraldique : *Man-d'ieulx*.

Voici les termes mêmes de cet auteur, rappelant la chronique : « A l'époque de

l'invasion d'Abdérame en Languedoc, année 720 de J.-C., un parti sarrasin s'empara du village de Redessan, voisin de Manduel, alors appelé *Plaisance*. Dans l'intention de prêter main-forte aux opprimés, Plaisance se leva spontanément, et parvint à repousser l'agression. La population de Redessan, pacifiée et reconnaissante des secours qu'elle avait reçus, déclara unanimement que les Plaisançois avaient *de bonnes mains et de bons yeux*: *soun de man et d'ieul*, dirent-ils; de là, l'origine du mot languedocien Man-d'ieul, qui rappelait aux Plaisançois un acte de courage. A l'appui de cette ancienne narration, on peut citer les armoiries du village représentant une main ouverte et deux yeux. Ces armoiries étaient peintes sur le drapeau des consuls, et n'ont subi depuis aucune modification. »

En consultant le souvenir de nos anciens et une note qui se trouve à la mairie, voici ce que j'ai pu recueillir sur les armoiries de Manduel.

Le dernier drapeau, en taffetas blanc, avait été commandé par les consuls de Manduel, qui étaient alors Jean Mazoyer, premier consul, Joseph Brisson, second consul, et Joseph Juvenel, troisième consul, et livré à la commune sur la fin du règne de Louis XVI, par le sieur Verdouin ou Ferdouin, tapissier, au prix de 120 francs. A cause des troubles de cette époque, la note ne fut payée que le 23 floréal an II (13 mai 1793). C'est le dernier drapeau des consuls où furent représentés la main ouverte et les deux yeux. Il a disparu de la mairie de Manduel dans les premières années du règne de Louis-Philippe, c'est-à-dire de 1830 à 1835 au plus tard. Avant de faire peindre ces armoiries,

j'ai fait relever une épreuve sur fond or, que j'ai soumise à tous nos anciens. Ils ont parfaitement reconnu ces armoiries pour les avoir vues sur le drapeau blanc, la main ouverte, les deux yeux, sur autre fond que le blanc du drapeau, sur fond argent, plutôt que or.

Tel est le résultat de l'enquête à laquelle je me suis livré pour pouvoir rétablir les armoiries telles qu'elles étaient peintes sur le drapeau des consuls, « d'argent à deux yeux de carnation cantonnés à dextre et à senestre du chef, avec une main ouverte de carnation mise en pal. »

M. BONDURAND communique à l'Académie, au nom de M. Estève, conducteur des travaux de la Compagnie P.-L.-M. à Beaucaire, les estampages de deux inscriptions de cette dernière ville.

La plus ancienne en date paraît être du xv^e siècle. C'est une fraction de légende tombale, en minuscule gothique. Elle est trop fruste pour pouvoir être déchiffrée avec certitude. Sur la ligne la plus courte, il semble y avoir :

H[IC] JACET,

et sur la plus longue :

D[OMINV]S JOHANNES MONT.....

La seconde inscription est fragmentaire aussi ; M. Estève l'a trouvée « maison Vigne, dans un mur du magasin, entrée Est de la maison actuellement Sanlaville ». Cet immeuble faisait autrefois partie du couvent des Cordeliers de Beaucaire.

Les caractères de l'inscription sont du xvii^e ou du xviii^e siècle :

.....RE.HECTOR.PA.....

M. LIOTARD soumet à l'Académie quelques observations suggérées par les conclusions prises au Congrès des Sociétés françaises de géographie de Bordeaux, en 1882, relativement à la terminologie et à la prononciation de quelques noms géographiques.

On se rappellera que, dans notre séance du 8 avril 1882, nous reçûmes une communication sous forme de circulaire de la Société de géographie commerciale de Bordeaux, qui, sur l'initiative de M. Elisée Reclus, provoquait notre concours pour l'aider à dresser « un vocabulaire de mots empruntés » à la langue du pays, dont l'équivalent » n'existe pas en français, et servant dans » la localité à désigner certains accidents de » terrain ou certaines configurations géo- » graphiques. »

En même temps, la dite Société décidait « qu'il serait dressé une liste des noms géo- » graphiques dont la prononciation est diffé- » rente, selon qu'ils sont employés par des » gens du pays ou par des personnes qui lui » sont étrangères. »

Ce double vœu, émanant du même courant d'idées, a été suivi de deux rapports présentés au Congrès national des Sociétés de géographie tenu à Bordeaux, en septembre 1882, par MM. Hubler et Labroue, dont je désire vous entretenir, tant parce que nous avons été en cause dans une des questions, que parce que j'aurai quelques observations ou réserves à présenter sur ce double sujet.

Le premier rapport, relatif à la *terminologie*, exprime le regret que l'appel de la Société de géographie de Bordeaux n'ait pas été suffisamment entendu ; il signale d'ailleurs avec satisfaction l'apport de l'Académie de Nîmes, représenté par une liste de

noms languedociens fournis par notre cher confrère Jean Gaidan, qui nous la soumit dans notre séance du 6 mai 1882 (1), et que votre Secrétaire s'empressa de transmettre à sa destination. C'est des départements de l'Ain, du Lot et du Var que sont arrivées, avec les nôtres, les principales communications à la Société de Bordeaux.

Je relève dans la liste générale des termes géographiques recommandés à la sanction du Congrès de Bordeaux, *trois* seulement de ceux que M. Gaidan avait transmis comme provenance du patois de Languedoc : *Combe*, *Tuq* et *Serre* ; et encore ce dernier est le seul dont le rapporteur indique la provenance nimoise ; *Combe* est donné comme particulier à l'est de la France et au Quercy. — *Tuq* comme appartenant aussi au Quercy et correspondant à *Truc*, *Truco* dans la région des Alpes ; *Serre*, comme usité en Dauphiné, Provence, Roussillon et à Nîmes.

D'autre part, la liste comprend certains mots que nous employons ici et qui n'ont pas été signalés dans la note de M. Gaidan : *Causse*, fort usité pour désigner les hauts plateaux des Cévennes ; *Crêt*, au masculin (Le Crêt), qu'il me paraît inutile de substituer à la Crête ; *Gourg*, creux dans un cours d'eau, que j'ai entendu employé dans notre plaine du Vistre ; *Losne*, délaissé d'un cours d'eau, employé sur les bords du Rhône et du Rhin ; *Flachère*, qui n'est qu'une variante de flache ou flaque, avec le même sens ; *Paluds* fort usité pour désigner les marécages du Gard et qui prend en Provence la forme *Palun*. La liste de Bordeaux n'indi-

(1) *Bulletin de 1882*, pag. 75.

que ce dernier terme que comme particulier à la Guienne.

Nous sommes moins intéressés dans le sujet du second rapport relatif aux différentes prononciations des noms de lieu et dans ses conclusions indiquant la forme à adopter de préférence. Je m'y arrêterai pourtant davantage parce qu'il se réfère à mes études personnelles. M. Labroue se plaint, avec une certaine raison, que le nom de *Lisboa* devienne, suivant les nationalités : Lisbonne, Lisbon ou Lissabon. — Que la ville italienne de *Genova* soit nommée Gènes par les Français, Genua par les Allemands, Genoa par les Anglais : Plainte vaine et sans résultat possible à mon sens ; je suis persuadé que nous n'obtiendrons jamais, à moins de réaliser l'utopie d'une langue universelle, qu'une même orthographe et une même prononciation s'appliquent aux villes et autres lieux géographiques des diverses parties du monde. Nous ne dirons pas même, nous autres Français, en adoptant les noms des pays les plus rapprochés de nos frontières : Torino au lieu de Turin, Antwerpen pour Anvers, Mecheln pour Malines. Bornons-nous à désirer et à obtenir cette unité pour nos localités de France ; ce sera encore assez difficile.

M. Labroue rappelle une parole curieuse de Malherbe à Henri IV : « Malgré toute » votre puissance, vous ne ferez pas qu'on » dise en deçà de la Loire, *cuiller* au lieu » de *cuillère*. »

Obtiendrons-nous une meilleure solution au sujet des noms géographiques de notre France ? et faut-il adopter absolument, dans ce but, les conclusions du Congrès de Bordeaux, conformes à celles des Congrès de

Lyon et de Venise : prononcer comme on prononce dans le pays même, et se fonder sur les indications fournies dans chaque localité par les maires, les administrations, les inspecteurs d'Académie, les professeurs, les industriels, etc...? M. d'Abbadie, de l'Institut, M. Elisée Reclus sont de cet avis : selon M. d'Abbadie, il convient de « prononcer les noms des lieux comme le font leurs habitants, sauf de rares exceptions à cette règle, sur laquelle cependant les géographes ne sont pas près de s'entendre. » Je le crois bien. — Selon M. Elisée Reclus : « cette question ne peut se décider ailleurs que dans les endroits mêmes, conformément à l'idiôme local. » Je souscris à cette manière de procéder, sauf certaines réserves sur lesquelles je vais m'expliquer.

Sans doute, dans la plupart des cas, il sera bon d'accepter la prononciation des indigènes. Je n'ai pas hésité moi-même à adopter la prononciation de Blaye (Blai-ie), que je prononçais Blaie comme baie et plaie avant d'avoir entendu parler les Bordelais ; et pourtant le rapporteur au Congrès de Bordeaux craint bien qu'on n'obtienne pas des Parisiens de leur faire dire : Blaye et Hendaye au lieu de Blaie et Hendaie. N'ont-ils pas, à Paris, la prétention de nous faire dire Engain pour Enghien, Tall'rand pour Talleyrand, sous peine d'être traités de croquants ou de malappris. Faut-il, d'autre part, se régler sur les Rouennais qui prononcent le nom de leur capitale *Rouan*, et le nom de leur église *Saint-Ouin*. Quand vous aurez décidé, en Congrès scientifique, que les Il sont mouillées dans Millau, Jumillac, obtiendrez-vous des Parisiens qu'ils renon-

cent à dire Mi-yau Jumi-yac, comme ils disent et prétendent bien dire : Bouyon et Suhy (pour Bouillon et Sully).

Oui l'accord sera bien difficile, et nous en serons longtemps réduits aux *desiderata*, malgré les résolutions de tous les congrès du monde. Ne désespérons pas cependant ; on a bien déraciné les H parasites de Reims et Rodez, et le T final de Montelimar. J'ai célébré cette victoire pacifique dans ma dissertation sur le nom de Nimes, et je me félicite tous les jours d'avoir fait une véritable campagne pour obtenir de notre typographie locale le rejet de l'S intermédiaire dans le nom de notre cité.

Je reviendrai à cette occasion sur un vœu que j'ai exprimé à diverses reprises. Puisqu'il s'agit de noms géographiques, pourquoi se borner à la réforme de la prononciation ? Et l'orthographe donc, et les formes fondées sur l'histoire et l'étymologie, faut-il les abandonner ? A quoi aura servi la publication des dictionnaires topographiques rédigés par les Sociétés savantes sur les instructions du Gouvernement ? Quelques résistances à cet égard s'appuient sur l'usage qui doit faire loi ; mais l'usage d'aujourd'hui ne sera pas l'usage demain. Invoquons plutôt et prenons pour base solide et logique les vieux textes, les chartes et le sens commun.

Je termine par quelques observations de détail sur certains noms recommandés, quant à la prononciation par le Congrès de Bordeaux. J'ignore sur quoi il se fonde pour accepter les prononciations

Chane	au lieu de	Chanoz
Contreve	id.	Contrevoz
Cule	id.	Culoz
Lone	id.	Lompnas

Il doit y avoir à cela des raisons dominantes qui ne peuvent être appréciées que par la connaissance approfondie des dialectes du Dauphiné et du Bugey.

Mais pourquoi préférer Béfort à Belfort ? Pourquoi dire la ville d'Aix (Provence) et l'île Dé (d'Aix) à l'embouchure de la Charente ? Pourquoi recommander la prononciation de Bourg (en Bresse) comme si le mot se terminait par un K Bourk ? Pourquoi, puisqu'on prononce Ausserre et Aussonne (avec raison d'ailleurs en se reportant aux formes originaires Aussona et Autissiodurum (avec deux S), pourquoi ne pas mettre d'accord l'écriture et la prononciation en substituant deux S à l'X ? Et pourquoi ayant adopté la prononciation légitime et très bien fondée, Ausserre, nous fera-t-on subir S^t Germain l'Auc-cerrois résultant d'une fantaisie parisienne ? Comme Engain pour Enghien. Pourquoi, si l'on adopte la prononciation Mont-Luçon (Allier) devra-t-on subir la prononciation Montrichard (Loir-et-Cher) ? L'un est mons Luzzonis ; l'autre est mons Richardi.

Si, sur certains points, la prononciation et l'orthographe sont manifestement fautive et résultent d'une mauvaise habitude, il ne faut pas hésiter à en provoquer la réforme. L'usage local n'est pas une excuse, encore moins une justification.

M. MICHEL fait part à l'Académie des derniers résultats donnés, au point de vue des découvertes archéologiques, par les fouilles qui s'exécutent en ce moment aux abords de la Halle centrale.

Dans les fouilles qui s'exécutent dans la partie des halles la plus rapprochée de la

rue Guizot et sur l'emplacement de l'ancienne maison Dufès, on a découvert dans une cave et employée dans la construction d'un mur, une pierre de 0^m15^c sur 0^m22^c formant la partie supérieure d'un hermès et portant l'inscription suivante :

— G · SEVERI · N
— CERIALIS · CLIENS

Genio Severi nostri Cerialis Cliens.

Au génie de notre Severus, Cerialis son client.

Il est évident que Cerialis, affranchi et client de Severus, a voulu lui témoigner sa reconnaissance en lui élevant ce monument. Et nous pouvons, en rapprochant ce texte d'une autre inscription que nous avons au Musée, induire avec quelque chance de probabilité qui était ce Severus et quel service il avait rendu à Cerialis.

Nous savons, d'après les auteurs, que
« la clientèle formait à Rome un rapport de
» protection de la part des patrons, et de
» dépendance de la part des clients entre
» une famille patricienne et des individus de
» condition inférieure. Le patron devait à
» son client assistance en toute occasion,
» notamment en matière contentieuse, où il
» devait non seulement lui faire connaître
» ses droits, mais encore agir pour lui en
» justice. Quant au client, il était tenu de
» dévouer sa personne au service du patron
» et de contribuer par des redevances pécuniaires à la dot de sa fille, au paiement de sa rançon ou des amendes qu'il aurait encourues, ou enfin de frais des magistratures ou charges publiques; enfin, un devoir sacré de fidélité réciproque leur défendait de porter accusation ou témoi-

» gnage, ou de donner son suffrage l'un
» contre l'autre.

» La violation de la foi jurée entraînait
» pour son auteur l'anathème religieux de
» *Sacratio capitis* ; dévoué aux dieux infer-
» naux, il pouvait, comme le coupable de
» haute trahison, être impunément mis à
» mort.

» Les clients comptaient parmi les *fami-*
» *liares* du patron et dépendaient de sa
» *gens* ; quelques-uns habitaient même
» avec lui.

» Dans la division par classes et cen-
» turies, les clients étaient distribués
» d'après leur fortune ; mais parmi eux, les
» affranchis ou *libertini* étaient primitive-
» ment exclus du service militaire et des
» comices par centuries, à raison de leur
» origine, mais portés pour le paiement de
» capitation sur la liste des *Ærarii*.»

Nous savons, d'un autre côté, que l'invo-
cation au génie ou à la femme du patron ou
de la maîtresse était la formule ordinaire-
ment employée par les affranchis ; nous
avons donc tout lieu de supposer que Ce-
rialis avait été affranchi par Severus et
était ainsi devenu son client.

Les mêmes fouilles ont mis à jour l'ins-
cription suivante :

D. M.
SOLONIAE HEL
PIDIS· Q· SOLON
KARISSIMAE VXORI

*Diis Manibus Soloniæ Helpidis. Quintus
Solon carissimæ uxori.*

Aux dieux mânes de Solonia Helpis. Quintus
Solon à sa très chère épouse.

Hauteur, 0^m20. Largeur, 0^m33.

On remarque la liaison de l'H et l'E de Helpidis.

Nous connaissons un Quintus Solon par une inscription qu'indique Ménard, n° 331, mais qui a disparu. Ce Solon avait contribué par quelques secours à rendre les bains de Nîmes plus commodes qu'ils ne l'étaient avant lui. — C'était, d'après cette inscription, un édile du peuple.

Dans les tranchées qui se font dans la rue Arc-Dugras, les ouvriers ont trouvé une plaque de bronze dont la forme et le dessin décèlent une origine mérovingienne ; on dirait un morceau du harnais d'un cheval ; j'en fais passer un dessin sous vos yeux.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Séance du 23 février 1884.

Présents : MM. BOLZE, *président* ; J. Salles, Aurès, Bigot, Brun, Verdier, Faudon, Carcassonne, Doze, Michel, abbé Ferry, de Montvaillant, Dardier, Bondurand, Dautherville, Villard, *membres résidants* ; Ch. Liotard, *secrétaire perpétuel*.

Le procès-verbal de la séance du 9 février est lu et adopté.

M. le Secrétaire fait le dépôt des publications périodiques reçues à l'Académie pendant la dernière quinzaine, savoir :

Bulletin du Comité des travaux historiques et scientifiques, 1883, n° 1.

Bulletin de la Société d'étude des sciences naturelles de Nîmes, novembre 1883.

Atti della R. Accademia dei Lincei, t. VIII, fascicule nos 2 et 3, 3^e série.

Bulletin du Musée zoologique de Cambridge, nos 7 et 8.

Bibliothèque de l'école des Chartes, 1883, 5^e et 6^e livraison.

Annuaire de la Société française de numismatique et d'archéologie, 1881, 3^e, 4^e, 5^e, 6^e et 7^e partie.

Table des bulletins et mémoires de la Société des Antiquaires de la Morinie.

Bulletin de la Diana, t. II, n^o 11.

Bulletin de la Société archéologique du Vendomois, t. XXII, 1883.

Bulletin de la Société botanique de France, 1883, revue bibliographique D.

Bulletin historique et scientifique de l'Auvergne, novembre et décembre 1883.

Revue de la Société des études historiques, 4^e série, t. I, 1883 (faisant suite à l'*Investigateur*).

Académie d'Hippone, n^{os} 8 et 9.

Bulletin de la Société des sciences historiques et naturelles de Semur, 1881 et 1882.

Bulletin des séances de la Société nationale d'agriculture, 1883, n^o 9.

Bulletin de la Société d'agriculture du Gard, 1883.

Répertoire des travaux historiques, t. II, n^o 3.

—
L'Académie procède, après l'expiration du délai réglementaire, à l'élection d'un associé correspondant : M. le sénateur Meinadier est élu en cette qualité.

—
La commission spéciale chargée d'apprécier les travaux produits au cours de

l'année 1883, qui pourraient former les éléments du volume des mémoires de l'Académie à publier pour la dite année, en a dressé la liste qu'elle soumet à la sanction de l'Académie.

L'Assemblée arrête, conformément aux propositions de la Commission, l'état des matières qui devront constituer le volume des Mémoires de l'année 1883. Ce volume sera composé comme suit :

Pièces liminaires lues à la séance publique du 26 mai.

Discours d'ouverture de M. le président Faudon.

Compte rendu des travaux de 1882, par M. J. Gaidan, président d'année.

Rapport de M. Bondurand sur le concours d'histoire locale.

BIOGRAPHIE.

Notice biographique sur M. le président Teulon, par M. Pelon.

Notice biographique sur M. Moriau, par M. Delépine.

ARCHÉOLOGIE.

Cinq inscriptions antiques, communiquées par M. Albin Michel.

Deux inscriptions du moyen âge, communiquées par M. Bondurand.

Découverte d'un tombeau gallo-romain, signalée par M. Goudard.

Découverte d'inscriptions et de divers objets antiques dans les fouilles de la Halle centrale, par M. Albin Michel.

HISTOIRE LOCALE.

Documents sur le séjour d'une sœur de Charlemagne, à Uzès, par M. l'abbé Azaïs.

Criées du baron d'Hierle, publiées par M. Bondurand.

Le livre de la Confrérie des pèlerins de Saint-Jacques, publié par M. Bondurand.

Quatre quittances originales des xv^e et xvi^e siècles, communiquées par M. Ch. Liotard.

Troubles survenus à Nîmes, à la suite d'une ordonnance de refonte de la monnaie de cuivre, par M. Albin Michel.

Une lettre d'Henri IV à M. de Vacqueresse, communiquée par M. Falguière.

Trois lettres autographes de Rabaut-Saint-Etienne, communiquées par M. Ch. Liotard.

Prestation du serment civique par un curé d'Aiguesvives, communication de M. le pasteur Dardier.

Le château de Verfeuil, notice par M. André, archiviste de la Lozère, lauréat de l'Académie.

DÉMOGRAPHIE.

Nîmes à la fin du xvi^e siècle (suite et fin), par M. le docteur Puech.

HISTOIRE NATURELLE.

Glans botaniques dans le Gard, par M. l'abbé Magnen.

POÉSIE.

A Pompeï, par M. Eug. Brun.

Sézêto, fable patoise imitée de la Fontaine (La Fille), par M. Bigot.

ÉCONOMIE POLITIQUE.

Le Socialisme d'État, par M. Villard.

BEAUX-ARTS.

Etude esthétique sur deux tableaux de M. Rochemasse, par M. Bolze.

—
M. Bondurand présente à l'Académie un registre du xiv^e siècle en langue d'oc, tiré des Archives du département (H. 676) et contenant des reconnaissances féodales au profit de l'abbesse de la Font de Nîmes ; il a fait de ce document une transcription qu'il se propose de publier avec une introduction, des notes, des tables onomastiques et une héliogravure :

L'abbaye de Saint-Sauveur de la Font était une maison de Bénédictines fondée, en 991, par l'évêque Frotaire, près de l'ancienne fontaine sacrée de Nîmes et dans les ruines du Nymphée, vulgairement appelé Temple de Diane. La *cella* du temple, restée intacte après les invasions, devint la chapelle du monastère. Cette abbaye fut très florissante jusqu'au xvi^e siècle. A cette époque, la règle s'y était fort relâchée, et quelques religieuses passèrent aux opinions calvinistes. Les guerres de religion amenèrent la dévastation de l'antique *cella* et de l'abbaye. Les Bénédictines de Saint-Sauveur durent se réfugier à Lédénon, puis à Beaucaire, où elles demeurèrent jusqu'en 1792.

Le registre en question se compose de deux cahiers reliés ensemble, le plus ancien après le plus récent, et formant en tout 26 feuillets, papier. Le plus ancien cahier

va du 24 novembre 1348 au 24 septembre 1351. Il est intitulé :

*Sec se la leva del monestier de Sant
Salvayre de la Font.*

S'ensuit le levage du moûtier de Saint-Sauveur de la Font.

Le cahier le plus récent va du 2 décembre 1379 au 11 octobre 1403. Il est intitulé :

*Sec se la leva del monestier de la Font
da Nemze.*

Il existe, dans le fonds très intéressant et encore peu exploré des archives de l'abbaye, un autre registre en langue d'oc contenant des reconnaissances du x^v^e siècle et un grand nombre de documents analogues en latin ou en vieux français. Le présent texte ne représente donc qu'une faible partie des censes reconnues à l'abbesse de Saint-Sauveur dans le cours du moyen âge.

C'est surtout l'intérêt philologique de ce document, le plus ancien du fonds en langue d'oc, qui en motive la publication. Il donne, pour la seconde moitié du xiv^e siècle, des renseignements curieux sur la langue de Nîmes, les noms des habitants du pays et la topographie locale.

M. Bondurand a été amené, par l'examen du texte des reconnaissances, à rectifier les dates données par le *Gallia Christiana* et l'*Histoire générale de Languedoc*, au sujet de quatre abbesses :

1^o Adélaïde, 23^{me} abbesse (1348-1352) : *Venerabla dama madama Alays, abbadessa* ;

2^o Audiberte d'Aramon, 25^{me} abbesse (1360-1381) : *Ma dona Audiberta, dama abbadessa* ;

3^o Bérengère II de Ginestous, 26^{m^e} abbesse (1381-1398) : *Madama Genestosa, abbadessa* ;

4^o Pétronille de Posquières, 27^{m^e} abbesse (1398-1409) : *Madame Petronilla de Posquieyras, abbadessa*.

En dehors des noms de ces quatre abbes-
ses, il y a peu de noms saillants dans le
texte. C'étaient en général de petites gens
qui payaient les censes. On y trouve des
jardiniers (*ortolans*), des laboureurs (*lau-
radors*), des cordonniers (*sabatiers*), des
corroyeurs (*coyratiers*), des menuisiers
(*fustiers*), des bouchers (*mazeliers*), des
ouvriers (*brassiers*), des bergers (*pastres*),
des forgerons (*fabres*), des meuniers (*mon-
niers*), des tailleurs (*sartres*), un porcher
(*porquatier*), des sergents, des fourniers, un
aubergiste (*hostalayre*), des éleveurs de
bétail (*noyriquiens*), des serruriers (*sarra-
liers*), des tailleurs de pierre (*peyriers*), un
coutelier, un bâtier, des peaussiers (*pe-
liciers*), des tisserands (*teyssiers*), un dra-
pier, un *rodier* ou charron, un *armanier*, ce
qui veut probablement dire un armurier, et
enfin un *speciayre* ou épicier, qui ne devait
pas être le plus malheureux de la série, si
l'on en juge par les profits qu'on réalise
habituellement dans les denrées coloniales.

Cependant la noblesse, le clergé et la
bourgeoisie sont jusqu'à un certain point
représentés dans ces reconnaissances. On
y voit un chanoine, des notaires, des prè-
tres (*capelans*), des bourgeois, un médecin
(*phisician*), Bérenger Coteil, coseigneur de
Clarensac, des apothicaires, dame Fran-
çoise de Languissel, religieuse, un mar-
chand, et quelques personnes qualifiées de
monsen ou messire. Il est vrai que ces per-

sonnages ne figurent pas toujours comme reconnaissant une cense. Ainsi, Françoise de Languissel n'est mentionnée que pour mieux désigner une maison accensée : *Ung hostel loqual al temps passat fouc de dona Franseza de Languyssello, monial dessaentras deldit monestier.*

La famille de Languissel fut une des plus considérables de Nîmes au XIII^e et au XIV^e siècle. Elle compta un cardinal, trois évêques, dont deux à Nîmes, et trois consuls aussi à Nîmes.

Le texte mentionne souvent le faubourg de Bernard de Languissel, du nom du cardinal. Ce faubourg paraît avoir répondu au quartier Saint-Charles d'aujourd'hui. Il résulte, en effet, d'un grand nombre de reconnaissances, que le terme *perpessia* ou *perpresa*, employé seul, désigne le faubourg de Languissel, et que pour s'y rendre il fallait sortir par la porte de la Bouquerie, *de fora lo portal de la Bocaria*. *Perpresa* a le même sens que le vieux mot de la langue d'oïl *pourpris*.

La reconnaissance 2 mentionne la *Porta Rodes*. C'est la même chose que *Porta Arelatensis*, *Arlatensis*, *Ratensis*, *Rades*, ainsi que l'a montré notre savant et regretté confrère Eug. Germer-Durand dans son *Cartulaire de Notre-Dame de Nîmes*. Cette magnifique porte romaine, prise pendant des siècles dans les constructions du Château Royal, n'a été déblayée qu'après la Révolution et s'appelle aujourd'hui la Porte d'Auguste.

Ce n'est pas le seul monument romain dont il soit question dans notre texte.

Nous y trouvons l'Amphithéâtre (*lo castel de las Arenas*), la Tourmagne appelée *Cas-*

tel Vielh, Castrum Vetus ou *Torre Manha*; la porte d'Espagne ou de France, qui donna son nom au quartier d'*Espanha*, nommée *Porta Cuperta*; et enfin les antiques remparts de la colonie d'Auguste: *los murs vielhs de la ciutat da Nemze, la aleyha dels murs comus da Nemze.*

Les portes du moyen âge sont représentées par la porte de la Bouquerie (*lo portal de la Bocaria*) et celle des Carmes (*lo portal dels Carmes*).

Les voies publiques mentionnées sont: *lo camy d'Avinhon, lo camy de Belcayre, la carrieyra Camderia*, qui paraît être la même que *la carrieyra de la Fustaria, l'androna* ou *la traversa de la Lobatieyra, la carrieyra del Forn, la carrieyra del Portalet, lo camy de Saloe, la traversa d'En Seguin, la carrieyra de la Tenchuraria* et *lo camy de Valvert.*

Les cours d'eau sont: *lo Cadarauc* (Cadereau), *lo Cadarauc de Mirabel, la ribieyra de la Font* et *l'ayga de Vistre.*

Parmi les sept dimeries mentionnées, il ne faut pas oublier ici *Nostra Dama de la Ses*, qui n'est autre chose que l'église cathédrale Notre-Dame de Nîmes, le *Nemausensis sedes* de quatre-vingts chartes du Cartulaire de cette église.

La gleysa de Sant Johan de Jherusalem, alias de Foris, appartient d'abord aux Templiers, puis aux Hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem. Elle occupait l'emplacement actuel de l'Institution de l'Assomption.

La gleysa de Sant Laurens, appelée Saint-Laurent du Mazel, était située près du Cadereau, dans le quartier de l'Abattoir.

L'hospital de Nostra Dona de Mejan était sur la place actuelle de l'Hôtel de Ville.

Après avoir dit ce qu'était la censive en droit féodal et noté ses différences avec le fief, M. Bondurand termine par la lecture de la reconnaissance la plus ancienne du registre. Il s'agit d'une maison avec cour, dont la cense annuelle est de deux sous, trois deniers tournois.

M. MICHEL présente à l'Académie le dessin qu'il a relevé de la nouvelle mosaïque dont la découverte a été signalée dans notre séance du 12 janvier, dans le sous-sol de la maison Marmet, démolie par l'entrepreneur de l'ouverture des nouvelles rues pour le prolongement de la rue de la Banque.

Le sujet représente endormi au pied d'un arbre à feuillage grêle un berger nu, qui ne peut être que Endymion ; à côté de lui, sa houlette, et au-dessous un chien, d'un dessin assez incorrect. Un amour ailé se dresse à mi-corps au dessus du dormeur et paraît émerveillé de sa beauté. L'encadrement n'est formé que d'une guirlande très sobre d'ornement. Les cubes, dont une partie en émail vert, sont beaucoup plus petits que ceux de la mosaïque d'Admète, ce qui donne un dessin plus serré ; mais de fortes dégradations ont endommagé une partie du corps du personnage principal.

M. BRUN termine la séance par la lecture d'une pièce de vers intitulée :

UN SOUVENIR DE LA TOURMAGNE.

Lorsque j'étais enfant, j'habitais le village,

Sur le plus beau cheval de tout son attelage,
Qu'il avait épongé d'avance à l'abreuvoir,
Mon père m'amenait à Nîmes, pour la voir.
Quand à l'endroit fameux où la route s'élève,
Droite comme un clocher ou la pointe d'un glaive,
Nous fûmes arrivés en montant tour à tour,
Il me montra soudain une lointaine tour,
En m'indiquant du doigt la plus haute des cimes,
Qui bordait l'horizon et me dit : Voilà Nîmes !
Je suis venu depuis habiter la cité,
Et pour un de ses fils je puis être cité ;
J'ai revu bien souvent la tour qui la domine,
Et qui fait dans les airs une si fière mine ;
Mais encore aujourd'hui, lorsque je l'aperçois,
Longtemps après le jour où la première fois
J'avais vu sur le mont pyramider sa voûte,
J'aime à me rappeler cet endroit de la route,
Où parmi les rameaux d'un feuillage mouvant,
Me la montrait au loin mon père alors vivant.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la
séance est levée.

Séance du 8 mars 1884.

Présents : MM. BOLZE , *président* ; J. Salles, Bigot, Brun, Lenthéric, Verdier, Puech, Faudon, Michel abbé Ferry, de Montvaillant, Dardier, Clavel, Dautheville, Villard, Mazel, *membres résidants* ; Ch. Liotard, *secrétaire perpétuel*.

Le procès-verbal de la séance du 23 février est lu et adopté.

Le secrétaire dépose les publications adressées à l'Académie depuis la dernière séance, savoir :

Revue savoisienne, 31 janvier 1884.

Bulletin de la Société d'agriculture, sciences et arts de Poligny, octobre 1883.

Revue agricole, industrielle, littéraire et artistique de l'arrondissement de Valenciennes, décembre 1883.

Bulletin de la Société d'agriculture, sciences et arts du département de la Lozère, décembre 1883.

Bulletin du Comité des travaux historiques et scientifiques. — Section d'archéologie, 1884, n° 1.

Revue africaine, septembre et octobre 1883.

Annales de la Société d'agriculture, histoire naturelle et arts utiles de Lyon, t. V. 1882.

Bulletin du Musée de zoologie comparée de Cambridge, décembre 1883.

Société des sciences, agriculture et arts de la Base-Alsace, février 1884

Annuaire de la Société française de numismatique et d'archéologie 1882.

Journal des Savants, février 1884.

L'Académie a reçu, en outre le compte rendu des travaux des conseils d'hygiène et de salubrité publique de Nîmes, par M. Defferre, secrétaire du conseil central d'hygiène du département.

Une proposition du comité archéologique de Senlis, pour la souscription à une loterie dans l'intérêt du déblaiement de l'amphithéâtre gallo-romain qu'il a découvert dans le Vexin.

Une circulaire relative aux divers concours scientifiques et littéraires ouverts par la Société des arts et sciences de Carcassonne à l'occasion du concours régional.

Lecture est donnée d'une lettre de M. le sénateur Meinadier (23 février) qui remercie de son affiliation à la Compagnie, à titre d'associé correspondant.

Lecture est donnée d'une lettre de M. le président Pelon (23 février), qui accompagne un état des travaux de linguistique et de philologie de M. Fesquet, pasteur à Co-

lognac, ainsi que divers ouvrages manuscrits du même écrivain : les œuvres de M. Fesquet sont confiées à l'examen de M. Mazel, qui veut bien se charger d'en faire l'objet d'un rapport.

La Commission de comptabilité rend compte de l'examen de la gestion de notre trésorier pour l'année 1883, dont les opérations se résument ainsi :

Recettes ordinaires, cotisations	1.525 fr.
Diplômes.....	40 fr.
Subventions.....	1.100 fr.
Boni des comptes courants..	46 fr. 52
	<hr/>
	2.711 fr. 52
Recette extraordinaire, vente de vieux livres.....	512 fr. 10
	<hr/>
	3.223 fr. 62
Report excédant de l'exercice 1882.....	1.607 fr. 16
	<hr/>
Total des recettes.....	4.830 fr. 78
à déduire les dépenses justifiées	1.391 fr. 35
	<hr/>
Reste à l'actif.....	3.439 fr. 43

Mais cet excédant est en partie fictif, attendu que les Mémoires des travaux d'impressions de 1883, n'ayant pas été présentés au 31 décembre 1883, il y aura lieu d'en imputer le montant sur la dite somme de 3,439 fr. 43. La publication seule du volume des Mémoires représente une dépense de près de 2.000 francs.

Conformément aux conclusions de la Commission, les comptes de l'exercice 1883 sont arrêtés aux chiffres ci-dessus indiqués et approuvés.

M. Puech, communique à l'Académie le

texte d'un contrat d'apprentissage passé avec le libraire Gouzet, de Nimes, ainsi conçu :

Apprentissage pour Jehan Dumas du lieu de Jabyac paroisse de Saint-Christol, diocèse du Puy.

L'an mil cinq cens soixante cinq et le dernier jour du mois d'avril, en presence de moy notere royal soubzsigne et des tesmoins cy apres nommés, établi personnellement ledit Dumas, lequel sest mis loué pour apprentis avec sire Anthoine Gouzet libraire de Nismes present et acceptant, pour le temps et terme de deux ans, commencantz ce jourdhuy et semblable jour finissans ; lesditz deux ans complectz et revoluz ; durant lequel temps icelluy Dumas sera tenu, de bien et fidèlement servir ledit Gouzet, en apprenant lart de librairie lequel art et mestier sera tenu ledit Gouzet, comme a promis, ensemble lart de dorer et argenter les livres bien et fidèlement luy monstrer et enseigner et le nourryr honnestement pendant ledit temps, avec pacte convenu et accordé entre lesdites parties que icelluy Dumas sera tenu payer audit Gouzet lor et l'argent quil luy gastera en apprenant de dorer et argenter les livres.

Aussi sera tenu rendre à la fin de son apprentissage audit Gouzet tout le temps que luy pourroit avoir perdu tant par maladie que autrement.

Et pour tout ce que dessus ainsi que dict est, faire tenir garder observer acomplir et ny contrevenir aucunement, lesdites parties respectivement ainsi qua chacune d'elles touche et l'une partie envers l'autre par mutuelle, recyproque estipulation, inter-

vention ont obligé soubmis yppothéqué tous et chacuns leurs biens droictz et actions presens et advenir quelzconques mesmes ledit Dumas, sa persone propre aux forces rigueurs des courtz présidial de Monsieur le seneschal siege presidial, conventions royaulx et ordinaire dudit Nymes et a chacune d'elles : et ainsi lont promis et juré avec deue renonciation à tous droictz a ce que dessus contraires.

Faict et recité audit Nymes dans la boutique de moidict notere en présence de Estiene Gascon mercyer et Jehan Pontier, cousturier, demeurantz audit Nymes et moy Guillaume Duchamp notere royal dudit Nymes soubzsigné. [Étude de M^e Grill].

M. Dardier montre à ses confrères l'empreinte sur cire rouge d'un sceau dont se servait habituellement le célèbre pasteur de Nimes, Paul Rabaut, pour cacheter ses lettres. C'est un ovale de 15 millimètres de hauteur sur 13 de largeur. La légende qui se lit autour du cachet, semble avoir été choisie comme un emblème de la vie tourmentée et pleine de périls de ce pasteur :

NE. A. PATIR. ET. MOURIR

Elle est commentée par des figures en relief : un enfant qui vient de naître, appuyant ses bras sur une tête de mort reposant elle-même sur deux os en sautoir, et, à côté, une couronne d'épines. En haut, des nuages d'où partent des rayons, comme pour dire : Telle est la volonté du Ciel.

M. Michel communique le texte et l'interprétation de deux inscriptions antiques récemment découvertes ou retrouvées.

J'ai, dit il, la satisfaction de pouvoir faire passer sous vos yeux les estampages de deux inscriptions dont la trace était perdue et qui vont, je l'espère augmenter nos collections épigraphiques. La première :

L·CAECILIVS
EVTYCHVS
SIBI·ET·SVIS
V·F

L[ucius] Cæcilius Eutyclus sibi et suis
V[ivus] F[ecit].

Lucius Cæcilius s'est élevé ce monument de son vivant pour lui et pour les siens. Hauteur, 0^m52 ; largeur, 0^m35

Ménard, 3^e partie, dissertation VI n^o XIX, l'indique comme se trouvant dans la maison de M. Belin, avocat. Or, en me promenant hier, dans l'intérieur des maisons qu'on va démolir dans la rue Arc-Dugras, j'ai trouvé, au fond de la cour du n^o 12, cette inscription parfaitement conservée.

La deuxième est beaucoup plus importante et a d'autant plus d'intérêt pour nous que je ne crois pas me tromper en disant que c'est le seul monument de cette catégorie que nous connaissions à Nîmes.

D·M
VMIDI·AVITI·MILIT
LEG·VII·GEMIN·FELICIS
BENEFICIARI
IVNI·OMVLLI·CONSVLAR
CVRA·T·VITRASII·POLLION
LEG·AVG

D[is] M[anibus] Umidii Aviti milit [is]
leg[ionis] VII Gemin [ae] felicis beneficiari
Junii Omulli consular [is] Cura T[iti] Vitra-
sii Pollion leg[ati] Aug[usti]. « Aux Dieux
» manes d'Umidius Avitius, soldat de la lé-
» gion VII Gemina heureuse doté d'un béné-
» ce par Junius Omullus, homme consu-
» laire, et par les soins de Titus Vitrasius
» Pollion, lieutenant d'Auguste. ».

La pierre mesure 1^m50 de haut sur 0^m60 de large, et l'inscription dans le cadre 0^m52. Cippe en pierre de Barutel, avec fronton triangulaire.

Cette inscription avait été signalée par Ménard comme se trouvant dans le jardin de M. Escudier, avocat du roi ; mais elle avait disparu et nous n'en trouvions trace nulle part, lorsqu'il y a trois jours, en nettoyant un puits à roue de l'ancien jardin Peysac, propriété indivise des familles Girard et de Clausonne, rue Turgot, et dans la partie qui vient d'être vendue à M. Lafont, les maçons ont retrouvé cette grande dalle et l'ont remontée sur le sol.

Comme je vous l'ai déjà dit, cette inscription est très intéressante, puisqu'elle nous donne le nom d'un soldat de la 7^e légion (la Gemina Felix), gratifié d'un bénéfice.

Voici du reste, quels sont les commentaires de Ménard sur cette inscription :

» Umidius Avitus s'étant distingué par
» ses services, mérita d'en être récompensé,
» et il obtint des libéralités qui le mirent au
» rang de ceux qu'on appelait *beneficarii*.
» Ces récompenses consistaient en des
» exemptions et des privilèges, en des pen-
» sions, mais principalement en des fonds

» qu'on leur donnait pour leur subsistance,
» qui étaient appelés *beneficia*, d'où le nom
» avait passé à leur titre. On appelait aussi
» de ce nom les soldats admis aux charges
» et aux honneurs de la milice par le choix
» et par un bienfait d'un tribun.

» Les soldats de cette catégorie indiquaient
» d'ordinaire sur les monuments ceux de la
» protection de qui ils tenaient ces sortes
» de bienfaits ou de bénéfices, et marquaient
» si c'étaient des empereurs, des présidents
» de provinces, des préfets, des consuls et
» autres.

» Nous voyons qu'ici Umidius Avitus
» était redevable de son titre à la munifi-
» cence d'un romain de la plus grande dis-
» tinction, et que, selon l'usage, il s'en di-
» sait le bénéficiaire. Ce romain, appelé Ju-
» nius Omullus, était homme consulaire,
» c'est-à-dire qu'il avait été consul à Rome.
» Il n'a pas marqué dans les fastes consu-
» laires, mais il a dû être du nombre des
» consuls subrogés.

» On voit seulement dans ces fastes un
» C. Homullus Verianus, consul avec Sextus
» Junius Glabrio, l'an de J. C. 152. Spon
» pense que notre Junius Omullus, homme
» consulaire, a pu être du temps de C.
» Homullus Verianus, dans tous les cas, ils
» étaient de la même famille.

» Le monument sépulcral qui nous occupe
» fut érigé par les soins de T. Vitrasius Pol-
» lion, qui était lieutenant d'Auguste. Ces
» sortes d'officiers, appelés *legati Augusti*,
» étaient des présidents que les empereurs
» envoyaient dans les provinces dont ils
» s'étaient, selon l'institution d'Auguste,
» réservé le gouvernement. Au surplus,
» nous connaissons un T. Vitrasius Pollio,

» qui s'éleva aux premières dignités, et
» qui est marqué consul de Rome, conjointement avec M. Fulvius Afer, l'an de J.-C. 176. Si ce n'est pas celui de notre monument, c'est du moins quelqu'un de la même famille. »

La séance est terminée par la lecture d'une pièce de poésie de M. Brun, contenant la description du *Pont-du-Gard*.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Séance du 22 mars 1884.

Présents : MM. BOLZE, *président* ; Brun, Verdier, Michel, Abbé Ferry, Dardier, Simon, Villard, Clavel, *membres-résidants* ; Ch. Liotard, *secrétaire-perpétuel* ; MM. Bigot et Bondurand, sont retenus par un deuil de famille.

Le procès-verbal de la séance du 8 mars est lu et adopté.

Le secrétaire fait le dépôt des ouvrages périodiques adressés à l'Académie pendant la dernière quinzaine, savoir :

Revue des langues romanes, janvier 1884.

Bulletin de la Société d'Anthropologie de Paris, juillet à décembre 1883.

Académie des sciences, belles lettres et arts de Besançon, 1883

Bulletin de la Société académique Franco-Hispano-Portugaise de Toulouse, 1883, livraisons 3 et 4.

Bulletin de la Société Archéologique du Midi de la France, d'avril à juillet 1883.

Revue des travaux scientifiques, t. III, livraison 10 et 11.

Revue des travaux scientifiques t. IV, liv. 1

Bulletin du comité des travaux historiques et scientifiques, section des sciences.

Bulletin du comité des sciences économiques et sociales, 1883.

Revue de l'histoire des religions, t. VII, de mars à octobre 1883.

Annales du musée Guimet, t. VI.

Bulletin de la Société d'Agriculture de l'arrondissement de Boulogne-sur-Mer, janvier et février 1884.

Revue épigraphique du Midi de la France, 1^{er} trimestre 1884.

L'Académie reçoit communication :

1^o D'une lettre de Montauban, contenant les bons souvenirs de M. Michel Nicolas, associé-correspondant.

2^o D'une lettre de Rome annonçant la mort de M. Sella, président de l'Academia dei Lincei, à laquelle il sera répondu par un témoignage de condoléance.

3^o D'une proposition de la Société d'histoire et d'archéologie de Thuringe, siégeant à Iena, sollicitant un échange de publications avec notre Compagnie : cette offre est acceptée. L'Académie autorise la souscription à deux publications archéologiques : l'une éditée à Beaune (Côte d'or), *Examen de quelques monnaies des Arvernes et d'autres peuplades*, auteur M. Changarnier-Moissonnet ; l'autre est la collection des monuments mégalithiques de l'Ardèche méridionale (cantons des Vans et de Joyeuse) reproduits par la photographie (30 planches en trois séries) par M. C. Violet.

M. MICHEL donne lecture de la première partie d'une étude historique, à propos d'une lettre de Court de Gébelin, découverte aux archives du Consistoire de Nîmes, ayant trait au commerce et à la libre exportation des grains, question qui provoqua la publication du célèbre dialogue de l'abbé Galiani. Le travail de M. Michel, tend à mettre en lumière l'intervention et le rôle de Turgot dans cette affaire, qui passionna vivement les esprits à la fin du XVIII^e siècle.

Legs Sabatier. — M. le Président rappelle à l'Académie qu'à diverses reprises elle a reçu communication des incidents qui se rattachent au testament de notre regretté confrère Ernest Sabatier, et qu'elle a accueilli avec satisfaction et reconnaissance la disposition contenue au dit testament, qui charge l'Académie de faire emploi du revenu d'une somme capitale de 54.000 francs environ, dans l'intérêt de l'éducation d'enfants pauvres au lycée de Nîmes ou dans quelque autre établissement de l'Etat ; et ce, lorsque ce capital sera devenu disponible après l'extinction de deux usufruits, dont il est grevé au profit de M. Gaston Huguet d'abord, et, après sa mort, au profit de M^{lle} Mathieu.

L'Académie avait sursis en dernier lieu à l'acceptation de cette libéralité, parce qu'elle se trouvait absolument dépourvue des ressources nécessaires pour faire face au paiement des droits de succession.

Une demande adressée au Conseil municipal de Nîmes, le 16 juin 1883, tendant à obtenir de cette assemblée *l'avance* du mon-

tant des dits droits a été favorablement accueillie, dans la pensée que les dispositions du legs Sabatier à l'Académie profiteraient exclusivement aux enfants pauvres de la ville de Nîmes ; et la délibération du Conseil municipal du 27 juin 1883 est devenue définitive et exécutoire par une décision préfectorale, qui inscrit au budget municipal de 1883 la somme de 3.078 francs à titre de subvention à l'Académie pour acquitter les droits, la dite somme avancée seulement et à imputer plus tard sur le capital quand l'Académie entrera en possession.

L'Académie n'a plus désormais à hésiter pour l'acceptation du legs et M. le Président l'invite à prendre une résolution dans ce sens.

L'Académie reconnaissante du témoignage de confiance dont l'a honorée M. Ernest Sabatier en la chargeant de faire, en son nom, la distribution d'une fondation dont elle entend faire bénéficier exclusivement les enfants pauvres *de la ville de Nîmes*, en leur assurant le bienfait de l'éducation supérieure dans les écoles du gouvernement, déclare accepter purement et simplement le legs de M. Ernest Sabatier tel qu'il résulte de son testament à la date du 1^{er} juin 1881.

L'Académie invitée à s'occuper des mesures préparatoires relatives à la tenue de sa séance publique annuelle, fixe l'époque de la dite séance au 24 mai 1884 et arrête

comme suit les dispositions principales du programme.

Discours d'ouverture du Président.

Compte rendu des travaux de l'Académie pour 1883, par le Président de la dite année.

Notice biographique de M. le 1^{er} Président Teulon, par M. Pelon.

Poésie.

—

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Séance du 5 avril 1884.

Présents : MM. BOLZE, *président* ; Aurès, Bigot, Brun, Lenthéric, Verdier, Faudon, Carcassonne, Doze, Michel, Delépine, de Montvaillant, Dardier, Bondurand, Clavel, Villard, Mazel, *membres résidants*; Liotard, *secrétaire perpétuel*.

Le procès-verbal de la séance du 22 mars est lu et adopté.

A l'occasion de la partie de ce procès-verbal relative au legs Sabatier, M. Carcassonne fait observer que, dans une de ses précédentes séances, la Compagnie avait décidé qu'un tableau portant les noms des bienfaiteurs de l'Académie serait dressé et installé dans la salle de nos séances, et il demande que suite soit donnée à cette délibération.

Une commission composée de MM. Révoil et Lenthéric ayant été chargée de faire exécuter ce tableau, ces membres sont priés d'activer leur travail ; il est en même temps décidé que ce tableau, qui devra porter les noms des donateurs et une petite notice expliquant l'objet de la donation, figurera chaque année, en tête du volume des mémoires de l'Académie.

M. le Secrétaire perpétuel dépose sur le bureau les publications arrivées dans la quinzaine, savoir :

Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest, 4^e trim. 1874.

Bulletin de la Société des Antiquaires de Picardie, 1883, n^o 4.

Romania, janvier 1884.

Bulletin de la Société d'étude des sciences naturelles de Nîmes, 1883, n^o 12 ; 1884, n^{os} 1 et 2.

Mémoires de la Société académique d'archéologie, sciences et arts du département de l'Oise, t. XII, 1^{re} partie.

Société des sciences, agriculture et arts de la Basse-Alsace, mars 1884.

Bulletin de la Société botanique de France, 1883, n^o 5.

Revue de l'Histoire des religions, novembre et décembre 1883.

Atti della R. Accademia dei Lincei, janvier et février 1884.

L'ordre du jour appelle l'élection de deux membres résidants, en remplacement de MM. Alphonse Dumas, démissionnaire, et Jean Gaidan, décédé.

Il est procédé au scrutin et à l'unanimité des membres présents :

M. l'abbé Goiffon est nommé en remplacement de M. Alph. Dumas ;

Et M. le pasteur Grotz en remplacement de M. J. Gaidan.

L'Académie de Nîmes vient de perdre

dans la personne de M. Mignet, secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences morales et politiques de Paris le plus ancien de ses associés-correspondants.

M. Mignet faisait partie de notre Compagnie depuis le 2 novembre 1820. Il y était entré à titre de lauréat d'un de nos Concours, par la production d'un éloge de Charles VII; les regrets de l'Académie devront être consignés dans nos procès-verbaux.

M. BONDURAND appelle l'attention de l'Académie sur un article publié par M. Allmer, correspondant de l'Institut, dans sa *Revue épigraphique du Midi de la France*. Une inscription, relevée par le savant épigraphiste à Cabrières et mentionnant un sévir du nom d'*Osirinus*, est selon lui un témoignage de plus en faveur de l'hypothèse de M. Hirschfeld de Vienne, relativement à l'origine des colons établis à Nîmes par Auguste. Ces colons avaient été, non pas des vétérans légionnaires de son armée, mais des Egyptiens ou plutôt des Grecs d'Égypte, ayant servi dans l'armée ou sur la flotte d'Antoine, et qu'il était désirable, après la victoire, d'éloigner de leur pays. A l'appui de cette thèse, il dit que les souvenirs égyptiens parvenus jusqu'à nous, bien que peu abondants, sont cependant suffisamment caractéristiques. Ainsi il cite par exemple quelques noms tels que *Isias*, *Memphius*, *Osirinus*. plusieurs autels à Isis, un temple à Isis et à Serapis, une *Ornatrice* de ce temple, et une confrérie d'adorateurs du Dieu Anubis; enfin quelques titres hono-

rifiques qui ont leur similaire à Alexandrie et dans plusieurs villes de l'Asie-Mineure.

M. Albin MICHEL termine la séance par la lecture d'une notice biographique sur M. Jean Gaidan, lue à la Société d'étude des sciences naturelles par M. l'abbé Magnen, curé de Caissargues et associé-correspondant de l'Académie.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Séance du 19 avril 1884.

Présents : MM. BOLZE, *président* ; Aurès, Brun, Lenthéric, Verdier, Carcassonne, l'abbé Ferry, Boyer, Dardier, Bondurand, Clavel, Grotz, Albin Michel, remplissant les fonctions de *secrétaire*, en l'absence de M. Liotard, délégué aux conférences de la Sorbonne.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

Le Secrétaire dépose sur le bureau les publications suivantes, arrivées pendant la dernière quinzaine et dont suit la liste :

Atti della R. Accademia dei Lincei, mars 1884.

Bulletin de la Société de Borda, à Dax, 1^{er} trimestre 1884.

Bulletin historique et scientifique de l'Auvergne, janvier et février 1884.

Bulletin de la Société d'études des Hautes-Alpes, avril, mai et juin 1884.

Société archéologique et historique des Côtes-du-Nord, février 1884.

Revue des travaux scientifiques, t. IV, n° 2.

Mémoires de la Société philomatique de Verdun, t. IX.

Mémoires de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Clermont-Ferrand, t. XXIV, 1882.

Revue savoisienne, février 1884.

Bulletin de la Société des Antiquaires de Picardie, 1883, n° 4.

Bulletin de la Société d'agriculture, sciences et arts du département de la Haute-Saône, 3^e série, n° 14.

Annuaire de l'Association pour l'enseignement des études grecques en France, 1883.

Journal de la Société d'archéologie lorraine, 1883.

Bulletin de la Société archéologique et historique de l'Orléanais, t. VIII, 3^e trim. 1883.

Société des Antiquaires de la Morinie, 1^{er} trim. 1884.

Bulletin d'histoire ecclésiastique et d'archéologie religieuse des diocèses de Valence, Digne, Gap, Grenoble et Viviers, 4^e année, 3^e livraison.

Bulletin de la Société d'agriculture, industrie, sciences et arts du département de la Lozère, janvier 1884.

Bulletin du Comité des travaux historiques et scientifiques — section d'histoire et de philologie, 1883, n° 2.

Mémoires de la Société d'archéologie lorraine, 3^e série, XI^e volume.

Bulletin de l'Académie du Var, 1883.

M. MICHEL fait observer qu'il est regrettable que tant de travaux intéressants soient trop négligés par l'Académie, et il demande qu'à chaque séance ces ouvrages soient distribués aux membres présents, et que chacun soit tenu de faire à la séance suivante un rapport verbal ou écrit sur ce qu'il aura lu. Après quelques observations de divers membres, il est décidé que le mode de distribution des volumes et le contrôle seront discutés à la prochaine séance.

La mort nous a enlevé, dans les premiers jours d'avril, M. Alph. Dumas, doyen de la Compagnie, où il était entré à la date du 13 juillet 1850. Il était passé, sur sa demande, dans la classe des membres honoraires à dater du 1^{er} janvier 1883.

M. le Président se fait l'interprète des regrets de l'Académie.

M. le Président rend également hommage à la mémoire de M. Ernest Roussel, membre résidant, qui vient d'être enlevé à l'Académie, après une longue et douloureuse maladie. M. Roussel faisait partie de notre Compagnie depuis le 16 janvier 1868.

M. Grotz, nouvel élu, assistant à la séance, M. le Président lui souhaite la bienvenue.

M. AURÈS, qui s'est chargé de la rédaction d'une notice biographique sur M. Germer-Durand père, témoigne le regret de ne pouvoir activer son travail faute de documents qu'il a vainement sollicités auprès du fils du défunt.

L'Académie décide que M. le Secrétaire perpétuel écrira à M. Germer-Durand (François), architecte du département de la Lozère à Mende, pour le prier d'envoyer au plus tôt tous les renseignements en sa possession, afin que M. Aurès puisse activer son travail.

M. Lionel d'Albiouse, qui devait faire une lecture, s'excuse par lettre de ne pouvoir se rendre à Nîmes et s'inscrit pour la prochaine séance (*Histoire des ducs d'Uzès*).

M. Albin MICHEL termine la lecture de son travail historique sur l'émeute connue sous le nom de *Journée des farines sous Turgot*.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Séance du 3 mai 1884.

Présents : MM. BOLZE, *président* ; J. Salles, Aurès, Bigot, Brun, Dombre, Gouazé, Puech, Faudon, Delépine, abbé Ferry, Dardier, Bondurand, Clavel, Simon, Dautherville, Mazel, abbé Goiffon, Grotz, *membres résidants* ; Ch. Liotard, *secrétaire perpétuel*.

—
Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

—
M. le Secrétaire fait le dépôt des volumes adressés à l'Académie pendant la dernière quinzaine, savoir :

Annuaire de la Société française de numismatique et d'archéologie, 1883, 1^{er}, 2^e, 3^e et 4^e trimestre, avec fascicule supplémentaire.

Revue des Langues romanes, 3^e série t. XI, février 1884.

Bulletin des séances de la Société d'agriculture de France, 1883. (Compte rendu des séances de décembre 1883.)

Bulletin de la Société académique franco-hispano-portugaise de Toulouse, t. V, 1884, n^o 1.

Société d'agriculture, Sciences et Arts de l'arrondissement de Valenciennes, janvier, février et mars, 1884.

Bibliothèque de l'École des Chartes, 1884, 1^{re} livraison.

Bulletin de la Société d'anthropologie de Paris, t. VII (3^e série), 1^{er} fascicule, janvier à mars 1884.

Bulletin de la Société archéologique, scientifique et littéraire de Béziers, 2^e série, t. XII, 1^{re} livraison.

Atti della R. Accademia dei Lincei, 1883-84, vol. VIII, fascicule 10^e.

Bulletin de la Société botanique de France (2^e série, t. V), 1883 ; t. VI, 1883. (Comptes rendus des séances.)

Annuaire de la Société d'agriculture de France, 1884.

R. Accademia di Scienze lettere, ed arti in Modena. Instituti, ec. 1883.

—
Et en outre : de la part de M. le Ministre de la République argentine à Paris : *La République argentine relativement à l'émigration européenne*, 1883, deux exemplaires.

Faculté de droit d'Aix. — *De l'enseignement du droit chez les Romains* ; discours prononcé le 3 décembre 1883, par M. Edmond Falgairolle,

—
M. Pelon, membre non résidant, an-

nonce par une lettre du 1^{er} mai, qu'il se rendra à Nîmes samedi 24 courant, pour lire en personne, à la séance publique, sa notice biographique sur M. le premier président Teulon.

M. le Président accueille par quelques paroles sympathiques M. l'abbé Goiffon, qui prend séance aujourd'hui, et dont l'entrée dans la Compagnie a été précédée de travaux sérieux et méritants.

M. Goiffon exprime ses remerciements et dit qu'il s'estime honoré du choix dont il a été l'objet.

Notre nouveau confrère, rentré depuis quelques jours de Paris, a assisté à diverses séances des conférences de la Sorbonne, où il était délégué comme membre du Comité de l'art chrétien ; il s'y est rencontré avec MM. l'abbé Azaïs et Liotard, délégués de l'Académie, et avec M. Gratien Charvet, de la Société scientifique et littéraire d'Alais, tous par conséquent représentants du département du Gard.

M. l'abbé Goiffon ajoute qu'il a été heureux de constater l'accueil particulièrement bienveillant qui a été fait, dans la séance du 17 avril, à la communication de notre secrétaire perpétuel, qui a produit devant la section des Beaux Arts les images coloriées de nos belles mosaïques récemment découvertes, dessinées pour la circonstance par M. Albin Michel.

M. le Rapporteur de la section des Beaux-Arts a donné, dans son compte rendu, une large place à cette communication, et a félicité la ville de Nîmes d'avoir retrouvé et

mis à jour ces intéressants spécimens de l'art antique.

M. d'Albioussé s'excuse de ne pouvoir, comme il l'avait espéré, venir aujourd'hui donner lecture de son étude sur l'histoire des ducs d'Uzès.

L'Académie entend successivement les deux communications :

1° Du discours que se propose de lire notre président M. Bolze à la prochaine séance publique ;

2° Du compte rendu rédigé par M. Faudon des travaux de l'Académie en 1883, année de sa présidence, également destiné à la séance publique.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Séance du 17 mai 1884.

Présents : MM. BOLZE, *président* ; Aurès, Bigot, Brun, Lenthéric, Dombre, Gouazé, Puech, Faudon, Carcassonne, Doze, Michel, Delépine, abbé Ferry, Boyer, Dardier, Bondurand, Clavel, Simon, Villard, Mazel, abbé Goiffon, *membres résidants* ; Torcapel, *membre non résidant* ; d'Albiousse, *associé correspondant* ; Ch. Liotard, *secrétaire-perpétuel*.

—
Le procès-verbal de la séance du 3 mai est lu et adopté.

—
M. le Secrétaire dépose les ouvrages adressés à l'Académie pendant la dernière quinzaine, dont suit la liste :

Mémoires de la Société nationale d'agriculture, sciences et arts d'Angers, t. XXIV et XXV.

Annales de la Société académique de Nantes, 1883.

Mémoires de la Société des sciences et lettres de Loir-et-Cher, t. X.

Mémoires de la Société des sciences mo-

rales, des lettres et des arts de Seine-et-Oise, t. XII et XIII.

Mémoires de l'Académie des sciences, belles lettres et arts de Lyon. Classe des sciences, t. XXVI.

Annales de la Société d'agriculture, industrie, sciences, arts et belles-lettres du département de la Loire, 1883.

Académie de Savoie. Catalogue des médailles de Savoie, t. V.

Bulletin de la Société d'agriculture, industrie, sciences et arts du département de la Lozère, février 1884.

Revue des Langues romanes, mars 1884.

Société des Sciences, agriculture et arts de la Basse-Alsace, avril 1884.

Bulletin des séances de la Société nationale d'agriculture de France, 1884, n° 1.

Bulletin de la Société d'agriculture, industrie, sciences, arts et lettres du département de l'Ardèche, 2^e semestre 1883.

Revue africaine, novembre et décembre 1883.

Bulletin de la Société départementale d'archéologie et de statistique de la Drôme, avril 1884.

Mémoires de la Société scientifique et littéraire d'Alais, année 1882, t. XIV, 2^e bulletin.

Revue savoisiennne, numéro du 31 mars 1884.

Annales du Musée Guimet, revue de l'histoire des religions, janvier et février 1884.

L'Académie a reçu en outre :

Le discours prononcé par M. Fallières, ministre de l'Instruction publique, à la séance générale du Congrès de la Sorbonne du 19 avril 1884.

Et à titre d'hommage :

Jean Gaidan, notice biographique par M. l'abbé Magnen.

Le Myosotis, nouvelle, par M. H. Roux-Ferrand.

L'Académie est informée que l'administration municipale de la ville d'Uzès se propose de remplacer par un nouveau groupe scolaire les deux établissements affectés actuellement à ses écoles primaires de garçons et de filles. — Le dernier de ces bâtiments, l'école des filles, tenu par les religieuses de Saint-Maur, est sur le point d'être vendu, et avec lui pourrait passer en des mains étrangères la crypte d'Uzès, monument des premiers siècles de l'Eglise qui en fait partie intégrante.

Cette résolution pourrait mettre en péril les anciennes sculptures et autres parties décoratives, qui ont été mises en relief par les travaux de restauration exécutés en 1877, et qui présentent un sérieux intérêt au point de vue archéologique ; il est à craindre, en effet, qu'un simple particulier devenu acquéreur, avec la maison d'école, de la crypte qui a été creusée au-dessous par les premiers chrétiens, ne se fasse aucun scrupule de détruire le sanctuaire en vue d'une nouvelle destination.

L'Académie, désireuse de prévenir cette

éventualité, décide que des observations seront adressées à la municipalité d'Uzès, tendant à faire insérer au projet de vente de la maison d'école de filles une réserve au point de vue de la conservation de la crypte qui y est adhérente, avec toutes ses dépendances.

Et qu'en outre une proposition sera adressée à M. le Ministre de l'instruction publique, tendant à faire classer la crypte d'Uzès parmi les monuments historiques.

—

Notre concours annoncé pour 1884 sur l'histoire du régime agricole dans le département du Gard, depuis le commencement du siècle, n'a donné que des résultats absolument négatifs.

La Commission désignée pour choisir un nouveau sujet de concours en vue du prix à distribuer pour l'année 1886, propose, par l'organe de M. l'abbé Ferry, son rapporteur, une étude historique et littéraire dont le programme se formule ainsi :

Jean Nicot, seigneur de Villemain, né à Nîmes en 1530, mort en 1600, secrétaire du roi Henri II. — Sa vie, ses écrits, son ambassade en Portugal.

L'Académie approuve le choix de ce sujet, qui sera publié en même temps que sera rappelé le concours ouvert précédemment pour 1885, sur une question économique : *Les Syndicats professionnels.*

—

La parole est donnée à M. Lionel d'Albiousse, associé correspondant, qui soumet à l'Académie un fragment de son étude commencée sur l'*Histoire des Ducs d'Uzès,*

à l'aide de documents extraits des archives de l'ancien Duché, qui étaient restées fermées jusqu'à ce jour aux investigations des écrivains.

M. Mazel présente le rapport suivant sur les travaux de linguistique de M. Fesquet, signalés à l'Académie par notre confrère M. Pelon :

« Messieurs,

» Vous m'avez chargé d'un rapport sur les œuvres de M. le pasteur Fesquet (de Cognac).

» M. Fesquet n'est pas un inconnu pour nombre d'entre vous, et chacun peut lire les diverses et intéressantes publications qu'a données de cet écrivain fécond la *Revue des Langues romanes*, depuis quatorze ans.

» M. le pasteur Fesquet est poète, érudit et philologue. Je ne citerai que pour mémoire son article sur l'étude du sous-dialecte languedocien de La Salle (Gard); un recueil d'énigmes populaires; un autre de proverbes et dictons populaires, tous recueillis à Cognac, et un travail qui lui a valu, en 1882, au concours des Jeux floraux de Paris, le 2^{me} prix sur cette question : *De l'utilisation des dialectes provinciaux pour l'enseignement du français*.

» En outre de ces productions, qui ont eu les honneurs de la publicité, je veux vous signaler une œuvre inédite et remarquable à plus d'un titre, dont je mets sous vos yeux le manuscrit, c'est *l'Histoire de la lettre D.* dans toutes les langues connues, depuis le sanscrit jusqu'aux langues européennes modernes, en passant par le phénicien,

l'hébreu, l'arabe, le grec et le latin ; il y a dans cette curieuse monographie, non moins que dans les études étymologiques qui lui font cortège, une érudition de bon aloi et le témoignage de patientes et laborieuses recherches. L'auteur arrive à cette conclusion cherchée et prévue d'une communauté d'origine entre les langues sémitiques et les langues indo-européennes. Vous me dispenserez, je pense, de le suivre sur ce périlleux champ d'exploration.

» J'aime mieux vous entretenir un instant de M. Fesquet, poète. Le volume de poésies qu'il adresse à l'Académie ne renferme pas moins de cinquante pièces de vers, *Imitation ou traduction en languedocien des Psaumes et du Cantique des Cantiques*. J'y relève encore : *Une traduction des deux premières églogues de Virgile, de cinq odes d'Horace*, et un nombre respectable de pièces légères : *villanelles, ballades, sonnets et rondeaux* en français ou en languedocien. Le recueil est terminé par un glossaire et une étude sur les *Métathèses* en languedocien, qui ne manquent pas d'originalité. On retrouve encore là le savant philologue, et le dirai-je, le félibre épris, comme ses émules, d'enthousiasme pour la langue romane et tout ce qui a trait à sa culture intensive et à sa restauration.

Ces travaux nombreux et variés me paraissent justifier l'affiliation de M. Fesquet à notre Compagnie à titre d'associé correspondant.

L'Académie ratifie les conclusions du rapport tendant à l'inscription de M. Fesquet au registre des présentations.

M. Carcassonne exprime toutefois une réserve au sujet de la restauration de la Langue romane poursuivie par les félibres ; il ne croit pas à sa réussite et n'en reconnaît pas la nécessité.

La séance est terminée par la lecture de M Bigot d'une fable en patois, imitée de la Fontaine, *Lou Lioun Amourous*, qui fera partie du programme de la prochaine séance publique.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Séance publique du 24 mai 1884

Etaient présents : MM. Bolze, *président* ; Aurès, Bigot, Ginoux, Lenthéric, Verdier, Gouazé, Faudon, Doze, Michel, Delépine, Boyer, Dardier, Bondurand, Clavel, Simon, Mazel, abbé Goiffon, Grotz, *membres résidants* ; Lombard, Pelon, *membres non résidants* ; Paradan, des Rivières, *membres honoraires* ; Giraud-Teulon, *associé correspondant* ; Ch. Liotard, *secrétaire perpétuel*.

M. Margarot, maire de Nîmes, a pris place à côté de M. le Président.

La série des lectures a commencé à huit heures et a eu lieu conformément au programme précédemment réglé.

Discours d'ouverture de M. Bolze, *président d'année*, sur le rôle des *Académies de province*.

Compte rendu des travaux de l'Académie en 1883, présenté par M. Faudon, président pour la dite année.

M. le secrétaire perpétuel, après avoir

exprimé les regrets de la Compagnie sur les résultats absolument négatifs du concours ouvert pour 1884 (*Histoire de l'agriculture du département du Gard, depuis le commencement du siècle*) a rappelé le concours ouvert pour 1885, sur une question d'économie commerciale (*Etude sur les syndicats professionnels et leurs conséquences*) et annoncé l'ouverture d'un nouveau concours pour 1886. (*Biographie de Jean Nicot, de Nimes, écrivain et homme d'Etat.*)

M. Pelon a donné lecture de la *Notice biographique* qu'il a consacrée à M. le premier président Teulon.

La séance a été terminée par la lecture d'une nouvelle fable de M. Bigot, imitée de La Fontaine : *Lou lioun amoureux.*

Seance du 31 mai 1884.

Présents : MM. BOLZE, *président* ; Aurès, Bigot, Brun, Lenthéric, Verdier, Gouazé, Puech, Faudon, Doze, Dardier, Bondurand, Clavel, Villard, Mazel, abbé Goiffon, *membres résidants* ; Liotard, *secrétaire perpétuel*.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. le Secrétaire dépose les ouvrages adressés à divers titres à l'Académie pendant la dernière quinzaine, savoir :

Annales de la Société d'agriculture, industrie, sciences, arts et belles-lettres du département de la Lozère, 2^e série, t. III, 1883.

Recueil de l'Académie des Jeux floraux, 1884.

Recueil des travaux de la Société d'agriculture, sciences et arts d'Agen, 2^e série, t. VIII.

Revue des Travaux scientifiques, t. IV, n^o 3.

Mémoires de la Société nationale des Antiquaires de France, t. XLIII.

L'Académie a reçu, en outre :

La Photographie appliquée aux sciences biologiques et le *Physiographe universel*, du D^r Donnadiou. — *Description des appareils construits par M. Carpentier, de Lyon.*

Hommage par M^{sr} Besson, évêque de Nîmes, d'un exemplaire de choix de l'*Oraison funèbre de M^{sr} le cardinal de Bonnechose, archevêque de Rouen*, prononcée le 13 décembre 1883 dans la cathédrale de Rouen.

Par M. Charvet :

Dictionnaire Languedocien - Français, commencé par M. Maximin d'Hombres et terminé par M. Charvet ;

Poésies posthumes de J. Gaidan, envoyées par la famille.

M. Lieutaud, ancien bibliothécaire de la ville de Marseille, qui publie un recueil des inscriptions des Basses-Alpes, sollicite l'envoi de nos Mémoires à la Société des Basses-Alpes, dont il est vice président.

L'Académie autorise cet envoi.

L'Académie désigne M. Liotard, son secrétaire-perpétuel, pour faire partie de la commission chargée de l'attribution du legs Boucher de Perthes, en 1884.

M. Dardier communique une lettre que le pasteur de l'église d'Uzès et des églises voisines écrivit à Antoine Court, à Lausanne, le 22 novembre 1752. Cet ami et compatriote de Paul Rabaut (il était né comme lui à Bédarieux, trois jours avant son collègue, le 26 janvier 1718), a été une des plus grandes figures du désert ; et s'il n'a pas eu

le même éclat que l'illustre pasteur de Nîmes, il a montré, pendant un ministère de plus d'un demi siècle, le même dévouement et le même héroïsme.

La lettre fut écrite dans cette année 1752, qui fut tristement célèbre par une recrudescence de persécution. On voulait forcer les protestants à faire rebaptiser leurs enfants et rebénir leurs mariages par des ecclésiastiques romains : c'était les attaquer par la partie la plus sensible de leur conscience et de leur cœur. L'exaspération fut grande du côté des victimes. Quelques prêtres, qui se signalaient par leur ardeur de prosélytisme, furent frappés, l'un d'eux mortellement, par des mains protestantes. Un pasteur même, Barthélemy Coste, provoqué ou non, tira un coup de fusil sur le prieur de Ners, et fut, pour ce fait, condamné à la roue par le présidial de Nîmes ; il échappa aux poursuites ; mais l'année suivante, il tomba dans la démence. La plupart des curés de la Gardonnenque, terrifiés, cherchèrent un refuge dans les palais épiscopaux d'Alais, d'Uzès ou de Nîmes.

Quelques pasteurs du Bas-Languedoc, notamment Paul Rabaut et Jean Pradel, ennemis déclarés de toute résistance, auraient voulu, d'accord en cela avec les comités directeurs de Lausanne et de Genève, que le Synode provincial se montrât sévère envers le meurtrier ; mais l'application de la discipline n'était guère possible, par la raison que leurs collègues en général et la masse du peuple protestant ne désapprouvaient pas l'acte désespéré de Coste.

Notre lettre nous fait assister à la paisible entrevue de deux ministres des deux religions rivales, lesquels, s'élevant au-dessus

des haines confessionnelles, s'entretiennent pieusement ensemble des choses de Dieu et des intérêts éternels de l'âme humaine. Ce spectacle, tout simple qu'il est, acquiert, des circonstances douloureuses et terribles au milieu desquelles il se produit, je ne sais quoi de consolant et d'émouvant qui repose délicieusement l'esprit et le cœur.

« Du 22^e novembre 1752.

» Monsieur mon très cher ami,

» Sur les instances réitérées du prier d'Aubussargues, extrêmement malade, je me suis enfin déterminé à lui aller rendre une visite d'amitié. Il seroit difficile de vous exprimer avec quelle politesse, avec quelle bonté, avec quels transports de joye je fus reçu par cet ecclésiastique romain, dont le caractère pacifique est si bien connu dans nos contrées, qu'un de ses confrères, prier d'Arpaillargues, fameux par ses mauvais offices contre les protestans, prit son nom dans le dernier voyage qu'il fit du côté de Lunel, croyant que c'étoit un des meilleurs moyens pour se mettre à couvert de tout fâcheux accident de la part des gens qu'on appelle nouveaux Barbets.

» Notre conversation roula uniquement sur des matières de morale relatives à la triste situation de ce prêtre qui se disoit mon ami depuis longtemps. La brièveté et les misères de la vie, le néant de toutes les choses (de ce) monde, la corruption et la dépravation du siècle présent, la nature, la nécessité de la repentance, de la prière, d'une parfaite soumission à l'ordre de la Providence, et d'une continuelle préparation

à la mort et au jugement, furent les principaux sujets de nos réflexions. Les larmes et les protestations de la plus sincère amitié, les vœux les plus ardents et les plus sacrés, l'invocation du saint nom de Dieu pour en obtenir, par le mérite de Jésus-Christ, la grâce sans laquelle aucun pécheur, soit catholique, soit protestant, ne peut être sauvé, firent la conclusion de ma visite.

» Je remarquai dans cet homme affligé... une assez grande connoissance de l'Écriture sainte, une grande humilité, un grand fonds de bonté pour tout le monde, et dont il venoit de donner une preuve sensible en recommandant à ses exécuteurs testamentaires de distribuer également aux catholiques et aux protestans le don qu'il faisoit aux pauvres en général.

» Entre les aveux que je tirai de ce prêtre moribond, ceux-cy méritent de vous être rapportés. Levant la main au ciel, il me dit : « Mon cher Monsieur, je reconnois et nombre de prêtres reconnoissent comme moy, que nous vous avons à vous, et à M. Paul (Rabaut) aussi, de très grandes obligations. J'ai toujours abhorré et j'abhorre encore les violences de la persécution. En un cas de malheur, vous auriez pu venir avec confiance dans ma clastre (presbytère), et j'aurais défendu votre vie au péril de la mienne. »

» La nouveauté et la singularité de cette histoire abrégée m'ont engagé à vous en faire part. J'ai l'honneur d'être avec une affection éternelle, mon très cher ami, votre très humble et très obéissant serviteur.

» PRADEL. »

(*Papiers Court* à la Bibliothèque publique de Genève, n° 1, t. XXV, p. 1022-3.)

M. l'abbé Goiffon a bien voulu, avec sa

compétence habituelle, compléter la communication de M. Dardier, en donnant le nom du prieur d'Aubussargues : il s'appelait Laurent Labrousse et avait été installé au prieuré le 10 avril 1742, et il dut mourir de la maladie dont parle Pradel, car il fut remplacé, en 1752, par J.-B. Beringuier.

M. LIOTARD présente un rapport sur un volume de poésies posthumes de notre regretté confrère J. Gaidan, dont la famille a fait hommage à l'Académie.

Les publications d'œuvres posthumes ont eu généralement peu de succès ; le cas est rare qu'il s'y rencontre des créations puissantes comme la *Neveu de Rameau*, de Diderot, livre étincelant de verve. A moins que l'auteur ait été enlevé prématurément, en pleine maturité de talent, laissant des travaux dont il préparait lui-même l'édition, les dernières épaves des hommes de lettres sont le plus souvent recueillies et éditées par d'imprudents amis, ou par des libraires qui lancent une spéculation, à l'abri d'un nom illustre : je ne crois pas que la mémoire d'Alfred de Musset ait gagné à la publication d'un dernier volume formé de quelques pièces éparses ou extraites du fond d'un tiroir où il les avait lui-même à dessein enterrées.

Ces réflexions me viennent à l'occasion d'une publication récente de quelques pièces inconnues de notre cher et regretté Jean Gaidan ; c'est une pieuse pensée de la famille qui a présidé à cette édition ; et je me hâte de dire que, loin d'amoinrir l'estime que nous avons pour notre aimable confrère, ces dernières confidences nous le rendent avec tous ses mérites : le vif sentiment de la famille, l'admiration de la grande

nature, le vrai patriotisme et la foi ; nobles idées toujours revêtues de la forme brillante et correcte qui nous avait séduit dans son premier volume : les *Aubes d'avril* . . J'y découvre de plus une note mélancolique, un certain désenchantement qui peuvent être un effet de l'âge (quelle existence un peu prolongée peut se flatter d'être exempte de mécomptes et de déceptions?) mais sous laquelle pourrait aussi se dérober quelque une de ces blessures du cœur qu'on ne saurait chercher à découvrir qu'au risque d'être indiscret.

Aussi, j'aime mieux me borner à vous soumettre, pour justifier mes impressions, quelques pages de ce volume qui nous est adressé comme un dernier souvenir de notre ami.

M. Liotard donne lecture des pièces suivantes :

A mon Frère, le jour de sa fête.

— *Anniversaire.*

— *A Mad^{lle} C***.*

— *Un soir, sonnet.*

— *A M. Meynard-Auquier.*

— *L'oiseau prisonnier.*

M. BONDURAND présente à l'Académie l'estampage d'une troisième inscription du moyen âge, trouvée dans les fouilles des rues nouvelles, le 29 courant, et déposée au musée lapidaire.

Cette inscription, de la fin du XIII^e siècle ou du commencement du XIV^e, est en belles

majuscules gothiques. Par malheur, tout le côté gauche manque, et plus du tiers de l'inscription se trouve ainsi perdu. De même que pour les deux inscriptions découvertes précédemment, et fragmentaires aussi, il n'est pas possible d'arriver à une restitution ayant un caractère de certitude absolue. Mais il est permis de chercher la plus grande probabilité, et c'est ce qu'a fait M. Bondu-
rand.

Voici son essai de restitution et de traduction. Les passages restitués sont en italiques. Les abréviations, assez nombreuses, des parties subsistantes, sont résolues sans être notées.

Anno Domini millesimo ducentesimo (ou trecentesimo....., sexta die mensis

..... obiit discretus vir dominus

Bernardus (ou Petrus) Guiroard, consul tertius, preclare memorie, qui presentem capellam instrui jussit ad honorem sanctorum omnium.

..... Orate pro eo et anima parentum suorum.

Requiescat in pace..... Ave Maria, gratia plena.

L'an du Seigneur 12.. (ou 13..), le sixième jour du mois de..... est mort discret homme messire Bernard (ou Pierre) Guiroard, troisième consul, d'illustre mémoire, qui ordonna d'édifier la présente chapelle en l'honneur de tous les saints..... Priez pour lui et pour l'âme de ses parents. Qu'il repose en paix..... Je vous salue, Marie pleine de grâce.

Ménard (*Hist. de Nismes*, VI, successions chronologiques) mentionne Bernard Gui-

roard, troisième consul en 1257-1258, et Pierre Guiroard, troisième consul en 1314-1315. M. Bondurand pense que l'inscription peut être rapportée à l'un ou à l'autre des deux magistrats nimois. La perte de la date ne permet pas de préciser davantage. Cette intéressante épitaphe donne lieu à plusieurs observations de chronologie et de paléographie qui seront insérées dans nos *Mémoires*.

—

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

— 101 —
Séance du 14 juin 1884.

Présents : MM. BOLZE , *président* ;
Bigot, Brun, Lenthéric, Verdier, Puech,
Faudon, Carcassonne, Doze, Michel, Dar-
dier, Bondurand, Simon, Villard, Mazel,
abbé Goiffon, Grotz, *membres résidants* ;
Ch. Liotard, *secrétaire perpétuel*.

—
Le procès-verbal de la séance du 31 mai
est adopté.

—
M. le secrétaire dépose les ouvrages adres-
sés à divers titres à l'Académie pendant la
dernière quinzaine, savoir :

*Mémoires de la Société d'émulation de
Cambrai*, t. XXXIX.

*Bulletin des travaux historiques et scien-
tifiques*. — Section d'archéologie, 1884,
n° 2.

*Bulletin de la Société d'étude des scien-
ces naturelles de Nîmes*, 1884 n°s 3 et 4.

*Bulletin des séances de la Société na-
tionale d'agriculture*, 1884, n° 2.

Bulletin de la Diana, février-mai 1884.

Société des sciences et arts agricoles et horticoles du Havre, 1882, 1^{er} et 2^e trimestre.

Revue épigraphique du midi de la France, avril et mai 1884.

Bulletin de la Société d'agriculture de l'arrondissement de Boulogne-sur-Mer, mars et avril 1884.

Société des sciences, agriculture et arts de la Basse-Alsace, mai 1884.

Bulletin historique et scientifique de l'Auvergne, mars et avril 1884.

Répertoire des travaux historiques, t. II, n^o 4.

Revue savoisienne, 30 avril 1884.

L'Académie a reçu à titre d'hommage :

La langue néo-latine, par A. Courtonne.

—

M. le Bibliothécaire-archiviste fait remarquer que les livraisons du *Journal des Savants*, qui passent de main en main ne rentrent pas régulièrement au dépôt. MM. les détenteurs de quelques fascicules sont invités à ne pas en retarder la restitution,

—

L'Académie procède après l'expiration du délai réglementaire de 28 jours à l'élection d'un associé-correspondant : M. P. Fesquet, pasteur à Cognac est élu en cette qualité.

—

M. BONDURAND présente un rapport sur le *Dictionnaire languedocien-français* de

MM. Maximin d'Hombres et Gratien Charvet (1).

« Peu d'hommes ont laissé à Alais des souvenirs aussi sympathiques que le regretté Maximin d'Hombres. M. Gratien Charvet, son ami, a entrepris d'achever son *Dictionnaire languedocien*, arrêté par la mort à la lettre M. C'était une tâche longue et difficile. L'érudition de notre confrère et son dévouement à la science lui ont permis de l'accomplir avec tout le succès désirable. La langue d'Alais et de la région a aujourd'hui un véritable monument lexicographique. On trouve, dans l'œuvre de nos deux savants confrères, non-seulement des renseignements philologiques, mais encore les plus précieuses indications sur les usages, les coutumes, les proverbes, la faune, la flore et les mesures du pays alaisien. L'abbé de Sauvages au dernier siècle, était déjà entré dans cette voie (*Dictionnaire languedocien français*). Les nouveaux auteurs l'ont heureusement complété, et ils avaient beaucoup à faire. Ils ont recueilli un grand nombre de mots qui ne figuraient pas dans l'ouvrage de leur devancier, et leur connaissance approfondie des textes anciens et modernes nous a valu une moisson qui peut être considérée comme la plus abondante jusqu'à ce jour. Le témoignage que M. Charvet vient de donner à la mémoire de son ami, en travaillant dix années à l'achèvement de l'œuvre interrompue, ce témoignage les honore profondément tous les deux. On voit rarement de pareils traits.

Ce n'est pas sans quelques sacrifices de philologue que M. Charvet a continué M.

(1) 1 volume in-4°, Alais, A. Brugueirolle, 1884, 655 pages.

d'Hombres ; car celui-ci, par amitié pour le marquis de la Fare, l'auteur des *Castagnados*, qui avait été, avec M. Murette, son collaborateur lointain, croyait devoir se conformer à l'orthographe du marquis. M. Charvet, dans sa préface, nous dit en effet : « L'orthographe introduite par M. de la Fare dans ses poésies, est des plus défectueuses, et se trouve en complète opposition avec les origines et les traditions de la langue d'oc. Maximin d'Hombres l'avait néanmoins adoptée, par déférence pour le souvenir de son ami, et, bien que nos préférences soient en faveur de l'orthographe rationnelle, reconstituée par la renaissance provençale, nous avons dû, à notre tour, nous plier aux mêmes exigences, pour conserver à l'œuvre à moitié accomplie de nos prédécesseurs sa physionomie propre et sa complète unité. »

Je ne crois pas que cette orthographe nuise le moins du monde au succès du nouveau dictionnaire. En raison même de son goût de terroir, elle sera plutôt un attrait de plus pour les Cévenols, habitués à la rencontrer dans leurs textes modernes.

Il faut remercier M. Charvet de nous avoir fait profiter d'un travail appelé à prendre place à côté des publications de Sauvages, de Raynouard, d'Honorat et d'Azais.

M. LIOTARD présente un compte rendu du travail intéressant publié par M. Bézier (de Rennes) : *l'Inventaire des monuments mégalithiques* du département d'Ille-et-Vilaine.

« Pourquoi n'a-t-on pas plutôt généralisé

l'action de la Commission de classement des monuments historiques, qui ne s'est occupée dans le principe que des œuvres d'art sorties de l'imagination des architectes de l'antiquité, du moyen âge et de la renaissance, souillées, dénaturées le plus souvent par leur affectation à des services publics ou privés, et quelquefois compromises par d'inintelligentes restaurations ?

» Il a fallu la persistance de notre savant historien Henri Martin, épris du culte des origines celtiques, pour obtenir, et en 1879 seulement, la constitution d'une Commission spéciale chargée par le Ministre de l'Instruction publique de rechercher, tant en France qu'en Algérie, les monuments mégalithiques dignes d'être conservés. Ce dernier nom a été substitué depuis peu à celui de monuments druidiques, et a l'avantage d'indiquer un caractère incontestable, celui de l'énorme dimension des blocs de pierre, sans risquer une appréciation qui a dû souvent être contredite par l'étude comparative de documents divers.

» La Commission centrale de Paris a provoqué elle-même la formation de sous-commissions provinciales, et c'est au fonctionnement zélé d'une de ces sous-commissions que nous devons le beau travail que je mets sous vos yeux et sur lequel j'appelle votre attention.

» Que de monuments des vieux âges eussent été sauvés si l'on eût procédé plus tôt de cette manière méthodique sur les points où toute latitude était laissée à des administrations rurales dépourvues de science et de goût. La vieille Armorique, où se rencontraient plus qu'ailleurs les restes grandioses du culte, des mœurs et habitudes de vivre

des premières populations de la Gaule, a vu périr un grand nombre de ses blocs erratiques, dépecés et broyés pour l'empierrement des routes. J'ai été témoin moi-même, en parcourant les environs de Carnac, de la négligence qui a permis à des paysans ignorants de tailler ces blocs vénérables pour les faire servir à la délimitation de leurs champs.

» Grâce à l'inventaire que vient de dresser la sous-commission formée au sein de la Société archéologique d'Ille-et-Vilaine et au zèle éclairé du rapporteur de cette sous-commission, M. Bézier, voici une contrée, une partie notable de l'ancienne Bretagne, qui sera désormais à l'abri de nouvelles profanations. Les travaux analogues accomplis par MM. Danjou, Guillotin de Corson pour les arrondissements de Fougères et de Redon, et l'œuvre plus restreinte de M. Ramé sur un point particulier de ce dernier arrondissement. (*la Lande de Cojou*) ont été utilisés par M. Bézier pour son *inventaire général* que nous a envoyé la Société archéologique d'Ille-et-Vilaine.

» Cet inventaire n'est pas une simple nomenclature, Pour en apprécier l'importance et la valeur, il pourrait suffire de faire remarquer que le nombre de monuments signalés en 1880 était de 63, et qu'il est porté dans l'inventaire de M. Bézier à 425, dont :

Dolmens	33
Menhirs	160
Alignements	28
Cromlechs	41
Polissoirs	2

Pierres à bassins	39
Pierres branlantes	5
Pierres non classées	26
Tumuli	77

Il en est dans ce nombre qui présentent un caractère douteux, ou insuffisamment déterminé ; il en est qui sont à peu près détruits, réduits à des restes dénaturés ou mutilés. Mais l'œuvre écrite aura, il faut l'espérer, l'avantage de les faire respecter désormais, même à l'état de débris.

M. Bézier ne se contente pas d'en donner les dimensions exactes et une description détaillée : il a recueilli sur place les croyances naïves, les récits légendaires qui donnent à ces monuments une origine miraculeuse. La vierge, le diable, les fées interviennent le plus souvent pour expliquer l'accumulation ou le déplacement de ces blocs gigantesques. Plusieurs seraient tombés pendant leur transport pour servir à la construction de l'abbaye du mont Saint-Michel, (p. 115.) Il y a même à l'égard de quelques-uns une légende gargantuesque.

Ainsi la pierre du champ Dolent provient d'une chute de matériaux énormes que le diable portait sous son bras ; elle a 9^m 36 de haut, et l'on croit qu'elle s'enfonce de 7 mètres dans le sol, (p. 86).

Le menhir de Bruz est un gravier que Gargantua rejeta de son sabot un jour qu'il parcourait les hauteurs de la rive de la Vilaine; un gravier de 3^m de hauteur, (p. 6, 108).

À Roche-Marie près de Saint-Aubin, est une allée couverte où jadis les filles qui étaient amoureuses allaient se froter, elles avaient dès lors plus de chance pour se marier, (p. 107).

L'ouvrage que je signale est accompagné de beaux dessins, la plupart empruntés à une autre publication, et d'une carte très intéressante de tout le département, qui présentent, au moyen de signes conventionnels, les emplacements de tous les monuments celtiques d'Ille-et-Vilaine. J'en ai assez dit pour donner à tous les amis de l'archéologie préhistorique le désir de lire l'œuvre remarquable publiée par la société de Rennes. Je recommande particulièrement les renseignements très neufs et très concluants sur la roche aux fées près d'Essé, qui était une immense allée couverte.

—
M. VILLARD donne lecture d'une étude d'économie sociale, sous ce titre : *Le salaire naturel et la loi d'airain*.

« En tout genre de travail, disait Turgot au siècle dernier, il doit arriver, et il arrive en effet que le salaire de l'ouvrier se borne à ce qui lui est nécessaire pour sa subsistance. »

« Celui qui n'a que le travail de ses bras, en retire le prix le plus haut qu'il en trouve ; mais comme l'employeur a le choix entre un grand nombre d'ouvriers, il prend celui qui travaille à meilleur marché, et dès lors, les ouvriers sont obligés de baisser leur prix à l'envi les uns des autres. »

— La plupart des économistes : Adam Smith, J.-B. Say, Ricardo, adoptèrent cette théorie qui a été longtemps considérée comme un axiome économique auquel on donnait le nom de *Salaire naturel*.

Mais voilà que, de nos jours, le grand agitateur Lasalle s'emparant de cette affir-

mation, en a fait à la fois une machine de guerre au profit de ses adhérents, et une formule nouvelle et retentissante : *la loi d'airain*, qui a fait fortune dans le monde socialiste.

« L'ouvrier qui n'a que ses bras, dit-il, doit les louer pour le prix qu'on veut lui en donner, car il est forcé par la faim.

C'est *la loi d'airain* du prolétaire. Elle ne lui permet pas d'améliorer son sort parce que sous l'action de l'offre et de la demande, le salaire moyen est réduit à ce qui est indispensable pour permettre à l'ouvrier de vivre et de se perpétuer.

Or, le salaire dont il s'agit ne saurait dépasser ce niveau ; car, s'il s'élevait, par suite d'une grande aisance, le nombre des mariages et des naissances s'accroîtrait dans la classe ouvrière, et de la sorte, le nombre des bras augmentant, suivant la loi de Malthus, et s'offrant à l'envi, la concurrence ramènerait le salaire au taux fatal indiqué par la loi d'airain. »

Telle est l'argumentation de l'agitateur allemand dans son livre *das Kapital* qui sert de base au socialisme germanique.

La conclusion qu'il en tire, c'est que l'ouvrier ne recevant strictement que le salaire qui peut le faire vivre, est incapable d'épargner et de nourrir sa famille et moins encore de s'élever dans la hiérarchie sociale.

Le remède à ce mal, suivant lui, c'est le collectivisme et le socialisme d'Etat auquel M. de Bismarck paraît s'être converti.

— Les affirmations qui viennent d'être formulées, seraient désolantes, il faut le reconnaître, si leur exactitude était scientifiquement vérifiée et démontrée.

Elles furent vraies, nous l'avouons, dans les siècles qui nous ont précédés, — quand le despotisme régnait partout ; quand la liberté était absente et qu'une caste peu nombreuse détenait tous les capitaux et toute la terre du pays sans en supporter les charges. Le plus grand nombre, n'ayant alors que ses bras à offrir, et l'offre du travail étant par cela même surabondante, le prix s'abaissait constamment au strict nécessaire sous l'impulsion de pressants besoins.

La civilisation était pauvre ; l'outillage industriel presque nul et la production infime.

En de telles conditions, la loi d'airain exerçait vraiment son empire. Mais cet empire a cessé depuis, au fur et à mesure que se sont manifestées l'activité du travail et l'importance de la production.

Au commencement du siècle dernier, Boisguilbert estimait en effet, que la plus grande partie de la France était dans la dernière indigence.. » — Pour Vauban, « la dixième partie du peuple était réduite à la mendicité ; cinq autres parties étaient presque réduites à l'aumône, et trois autres malaisées étaient embarrassées de dettes et de procès... » En somme, on ne comptait pas alors 10,000 familles à leur aise... Le peuple ajoutait-il, est fort diminué par la guerre, les maladies, la misère qui en ont fait périr de faim un grand nombre et réduit les autres à la mendicité » (1).

Suivant le témoignage des intendants généraux, des villes étaient abandonnées, beaucoup de terres en friche et les paysans

(1) Vauban, *Dîme royale* 1707.

couchés sur la paille ne mangeaient que de l'orge et du pain d'avoine. Voilà ce que disent leurs mémoires ainsi que ceux de Saint-Simon et de Barbier. Massillon, d'Argenson et Turgot ne font que confirmer ces constatations douloureuses. — Le prix du sel est exorbitant ; la dime ruineuse et les justices un véritable pillage... »

Arthur Young qui traverse la France, nous apprend « que les maisons des paysans sont en pisé, couvertes de chaume et sans fenêtres ; sans pavé sur le sol et n'ayant d'autre ouverture que la porte. « On ne voit dit-il, ni bas, ni souliers, ni sabots. Les femmes sont couvertes de hail-lons. » Le paysan ne mange que du pain noir et de la soupe de farine bouillie ; il ne consomme pas de viande et ne boit pas de vin ; sa dépense annuelle ne dépasse pas 30 francs par tête » .

Vers le milieu du xvii^e siècle, le salaire minimum du cultivateur était suivant Bois-guilbert, de 7 à 8 sous.

Au commencement du xviii^e, Vauban l'estimait de 12 à 13 sous. En 1789, il était d'un franc (1).

La valeur de l'argent était, il est vrai, supérieure à la nôtre, mais le pain se payait fort cher (4 sous d'ordinaire et souvent plus). Le vin était cher aussi à cause des droits provinciaux. On n'avait d'ailleurs que 250 jours ouvrables à cause des fêtes, et le paysan supportait tous les impôts sans compter les corvées. De là sa misère incurable.

Avec de telles charges et de tels salaires,

(1) Vauban, *Dime royale* 1707.

l'ouvrier gagnait à peine de quoi vivre misérablement : on le comprend de reste, et l'existence de la loi d'airain n'était par cela même que trop justifiée...

L'affirmation de Turgot, dont Lasalle s'est emparé, était donc exacte au moment où ce grand ministre la formulait. Elle l'était aussi pour Adam Smith son contemporain, et pour J.-B. Say qui publiait ses œuvres en 1803. On peut en dire autant de Ricardo qui écrivait en 1816. Bastiat et Stuart Mill n'ont fait qu'adhérer à l'opinion de leurs illustres prédécesseurs, sans se préoccuper, bien à tort sans doute, des faits nouveaux qui s'étaient manifestés à la suite de la liberté des personnes et des terres, comme aussi de l'apparition de la grande industrie et des machines, toutes choses qui avaient puissamment contribué au développement et à la diffusion de la richesse publique.

Ce n'est qu'en présence de l'argumentation de Lasalle et des socialistes de la chaire, que les économistes modernes se sont ravisés, et ont contredit, non seulement la loi du salaire naturel ou la loi d'airain, mais aussi, la doctrine de Malthus, qui veut que la fécondité des naissances progresse avec le bien-être des travailleurs...

Il a suffi, pour la démonstration de leur thèse, de présenter les faits observés par la science économique et recueillis par la statistique depuis le commencement de notre siècle.

C'est à cette fin qu'ils ont constaté que le froment a surtout remplacé le sarrasin, le seigle et l'avoine, et que la consommation des céréales s'est élevée depuis 1825, en 55 ans, de 46 millions à 84 millions d'hec-

tolitres, c'est-à-dire qu'elle a presque doublé en un demi-siècle.

La pomme de terre est venue ajouter un nouvel appoint à la consommation, en fournissant 127 millions d'hect. de ce précieux tubercule.

En 1812, on ne consommait que 12 kilos de viande par tête ; on en consomme aujourd'hui 28. Et la consommation moyenne du vin s'est élevée de 50 à 100 litres par personne.

Toutes les consommations principales ont ainsi doublé sans compter les consommations de luxe toutes nouvelles, telles que : le riz, le sucre, le café, les salaisons, et bien d'autres qui étaient jadis des raretés et qui sont aujourd'hui d'un usage quotidien.

Le logement s'est amélioré aussi, c'est incontestable. Et les vêtements, et les meubles ont baissé de prix dans des proportions considérables, grâce au progrès de l'industrie et à l'abondance des capitaux mis à son service. C'est ainsi que le lin, le coton, la laine et le drap ont baissé de 50 % depuis cinquante ans (1), et que par suite l'ouvrier a pu se loger, se meubler et se vêtir, ainsi qu'il le fait depuis plus de cinquante ans, d'une manière confortable et parfois élégante.

Est-ce que la loi d'airain, qui fournit à peine le salaire indispensable à l'existence, permettrait une telle expansion de bien-être sous des formes aussi variées ?

Est-ce qu'elle n'arracherait pas plutôt au prolétaire, et le pain blanc, et le vin et la viande et les bons vêtements, et les denrées

(1) De Foville, *J. des Econ.* 27 avril 1875

de luxe qu'il consomme, toutes choses inconnues aux siècles antérieurs ?

En constatant cette aisance, il faut constater aussi qu'elle n'est que la conséquence d'un accroissement considérable du salaire naturel tel que le voyaient Turgot et les économistes de son temps.

La statistique nous dit en effet que le salaire moyen était, en 1700 de 0,40.

1780	de 0,50.
1788	de 0,60.
1813	de 1,05.
1840	de 1,30.
1852	de 1,42.
1862	de 1,85.
1872	de 2.
1878	de 3.

D'où suit que les salaires ont doublé depuis trente ans, quintuplé depuis moins d'un siècle.

— M. Baudrillart, de l'Académie des sciences, qui vient de se livrer à ce sujet à une enquête officielle, est bien autrement affirmatif.. « Dans le nord de la France nous dit-il, les salaires ont quadruplé depuis vingt ans » (1883).

Ce que nous venons de dire ne s'adresse qu'aux salaires agricoles. Leur élévation est tout autre dans les grandes villes, à Paris notamment, où les boulangers gagnent de 6 à 10 fr. par jour ; les tapissiers de 9 à 12 ; les tailleurs de pierre de 10 à 12 ; les maçons de 7 à 9 fr. de même pour les menuisiers, serruriers, peintres et autres. — En cinq ans, à Paris, la main d'œuvre a augmenté de 50 0/100 et dans toute la France,

le salaire moyen s'est accru depuis vingt ans de 60 à 70 % (1).

Croira-t-on que ces chiffres représentent *le salaire nécessaire*, et qu'un ouvrier tant soit peu prévoyant ne peut faire des économies ?

C'est pourtant le langage de ceux que paraît agiter la question sociale.

Mais si les orateurs des Congrès ouvriers se déclarent impuissants à pratiquer l'épargne, enserrés qu'ils sont par la loi d'airain, d'autres ouvriers plus sobres et plus pratiques se chargent de les démentir...

Le nombre des cotes foncières est en effet, de 14 millions, et l'on ne dira pas que les bourgeois seuls les possèdent. Elles sont pour la majeure partie entre les mains des ouvriers économes et des cultivateurs qui ont conquis la terre.

Le capital des caisses d'épargne est en France de 1,700 millions; et le nombre des déposants qui l'ont constitué, de 4 millions. Ce sont aussi des ouvriers et non des bourgeois qui ont pu épargner ces sommes... (2)

La caisse des retraites compte 40 millions et 500,000 assurés... — Les sociétés de secours mutuels ont 1,200,000 sociétaires et 100 millions de versements annuels que les travailleurs, seuls, prélèvent sur leurs salaires...

Voilà donc incontestablement six millions d'ouvriers, sur huit ou neuf que compte la France, qui ont pu se livrer à l'épargne, sans compter ceux qui participent à des as-

(1) Bloch. *Drs de statistique* 1882.

(2) L'ensemble des caisses d'épargne en Europe et aux Etats-Unis est de 13 milliards.

surances ou qui ont placé leurs économies sur des immeubles ou des valeurs industrielles...

En présence de tels exemples, qui sont sous les yeux de tous, qui dira maintenant que l'ouvrier ne reçoit que le salaire nécessaire, et qu'il ne gagne strictement que sa vie, ainsi que le proclame *la loi d'airain* ?

La vérité, c'est que le salaire augmente chaque jour, sollicité par les machines, par la productivité de plus en plus grande de l'agriculture et de l'industrie, et par les appels continus de la consommation, qui ne cesse de se développer comme un signe certain de l'augmentation du bien être, de l'aisance et de la richesse générale.

D'où suit que l'amélioration de la situation de l'ouvrier est incontestable ; que son salaire n'a cessé de s'accroître depuis qu'il a conquis la liberté du travail et l'égalité de l'impôt ; que dès lors, *la loi d'airain* qui a pu être justifiée à une certaine époque, est à cette heure une fiction qui ne peut plus servir d'argument au socialisme. — L'histoire du passé et les manifestations du temps présent le démontrent d'une manière absolue.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Séance du 28 juin 1884.

Présents : MM. BOLZE, *président* ; Aurès, Bigot, Brun, Lenthéric, Verdier, Puech, Carcassonne, Doze, abbé Ferry, Dardier, Bondurand, Clavel, Villard, Mazel, abbé Goiffon, *membres-résidants* ; Ch. Liotard, *secrétaire-perpétuel*.

Le procès-verbal de la séance du 14 juin est lu et adopté.

M. le Secrétaire fait la revue et le dépôt des publications adressées à l'Académie pendant la dernière quinzaine, dont suit la liste ;

Bulletin de la Société niversaise, 3^e série, t. II, 1^{er} fascicule.

Revue des langues romanes, 3^e série, tome XI, avril 1884.

Bulletin de la Société archéologique du midi de la France, du 27 novembre 1883 au 25 mars 1884.

Bibliothèque de l'École des Chartes, 1884, 2^e livraison.

Bulletin de la Société d'agriculture, sciences et arts de la Lozère, mars 1884.

Bulletin de la Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne, 1883, 38^e volume.

Mémoires de la Société d'agriculture sciences et arts de Douai, tome XV.

Bulletin de la Société d'émulation de Belfort, 1883-1884.

Bulletin de la Société des Antiquaires de Picardie, 1884, n^o 1.

Bulletin de la Société des sciences et arts de la basse Alsace, juin 1884.

Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest, 1^{er} trimestre 1884.

Mémoires de la Société d'émulation d'Abbeville, 3^e série, 3^e volume, 1877-1883.

Bulletin de la Société d'étude des sciences naturelles de Nimes, mai 1884.

Annales de la Faculté des Lettres de Bordeaux, n^o 1.

Revue historique, scientifique et littéraire du Tarn, 9^e année, mai 1884.

Tables des travaux insérés dans les Mémoires de l'Académie de Caen, de 1754 à 1883, par son secrétaire M. Armand Gasté.

M. l'abbé Goiffon dépose pour notre bibliothèque un exemplaire de son ouvrage couronné par l'Académie au concours de 1883 :

Villeneuve-lez-Avignon, son abbaye, sa chartreuse, ses établissements religieux, sa paroisse.

M. le pasteur Fesquet, de Cognac, exprime ses remerciements de son affilia-

tion à l'Académie, sous la forme d'un sonnet, dont M. le Secrétaire donne lecture :

A l'instar d'un homme hors ligne,
Aurais-je fait heureusement
Quelque œuvre qui de vous soit digne ?
— Non ! — Pourtant, par votre agrément,

Sans avoir chanté comme un cygne,
Sans vous livrer un monument,
Je reçois un honneur insigne
Qui me grandit soudainement.

Ah ! si cette bonne nouvelle
Change mon humeur naturelle,
Ne soyez point par trop surpris :

Votre accueil me métamorphose,
De rien je deviens quelque chose,
Et commence d'avoir du prix.

Une circulaire de M. le Ministre de l'instruction publique invite l'Académie à lui transmettre, en vue du concours de la Sorbonne de 1885, le texte des questions qu'elle désirerait voir mettre à l'étude pour la prochaine session.

L'Académie est informée que l'Association française pour l'avancement des sciences tiendra sa prochaine session à Blois du 4 au 11 septembre 1884 : on offre à un de ses membres une carte d'admission aux sciences.

En outre, nos confrères sont prévenus qu'on peut devenir membre de l'Association moyennant une cotisation annuelle de 20 fr., et dès lors avoir droit à un billet de chemin de fer de moitié prix pour se rendre au lieu de la session.

Le Comité constitué à Paris pour l'érection d'une statue à J.-B.-Dumas, à Alais, sa ville natale, nous adresse une liste de souscription, en invitant notre Compagnie à y participer.

L'Académie, considérant que l'illustre savant dont on projette d'honorer la mémoire, est une des gloires de la France — qu'il était en outre notre compatriote et un des membres honoraires les plus éminents de notre Compagnie.

Décide de s'inscrire sur la liste de souscription pour une somme de 100 fr.

M. l'abbé MAGNEN, associé correspondant, résidant à Caissargues, adresse à l'Académie la note suivante :

Note sur le Fontinalis Duriei Schimper

Dans sa remarquable étude sur une espèce inédite de Fontinale, M. l'abbé Hy, de la Société nationale... d'Angers (1), mentionne subsidiairement un fait qu'il nous a paru intéressant de relever auprès de l'Académie, parce qu'il a trait à la flore cryptogamique du Gard, encore peu connue : c'est la présence à Nîmes du rare *Fontinalis Duriei* Schimper.

Voici quelques détails sur cette mousse. Découverte d'abord en Algérie par Durieu de Maisonneuve, à qui Schimper l'a dédiée, elle a été trouvée ensuite en Portugal, à Minorque et dans quelques localités du midi de la France. Jusqu'à ce jour, elle s'est confinée dans la région des oliviers; et elle ne paraît pas avoir étendu son aire de dis-

(1) Mémoires de la Société nationale d'agriculture, sciences et arts d'Angers. Année 1882, p. 127 et suiv.

persion jusque dans la France centrale. C'est M. l'abbé Boulay, de la Faculté libre de Lille, jadis professeur dans notre ville, qui l'a récoltée à Nîmes, le premier, et en a fourni des échantillons d'étude à M. l'abbé Hy.

La fontinale de Durieu est décrite dans la récente édition du Synopsis de Schimper. On la trouve, attachée aux pierres ou au vieux bois, dans le bassin de la fontaine de Nîmes et dans les eaux du Gardon.

A propos du FONTINALIS DURIEI, il n'est pas sans intérêt de rappeler l'usage que font de l'une de ses congénères (*Fontinalis antipyretica* L. — *Fontinale incombustible*), les habitants de la Laponie, lorsque, redoutant l'incendie de leurs cabanes en bois, ils garnissent les parois de leur foyer de cette mousse qui a la propriété de brûler très difficilement, sans doute à cause de l'humidité dont elle est pénétrée.

—

M. BONDURAND présente à l'Académie les estampages de deux inscriptions qui lui ont été signalées à Sagriès, près d'Uzès, par une personne des environs. C'est à l'obligeance de celle-ci que sont dus ces estampages.

La première inscription est romaine. Elle se trouve à Sagriès dans la maison Bastide, et provient, d'après la tradition, du *cimetière vieux*, où l'on a recueilli des objets antiques. C'est une stèle retaillée dont la partie gauche est perdue :

..... SIRICO
..... TAMENTO

Les lettres sont d'une belle forme et indiquent le 1^{er} ou le 11^e siècle. Pierre calcaire.

La deuxième ligne est aisée à restituer : *ex testamento*. Quant à la première, elle devait être précédée du *Dis manibus* ordinaire. Elle ne contient plus que le *cognomen* du défunt, *Siricus* pour *Sericus*. Ce tombeau lui fut élevé pour obéir à son testament.

La seconde inscription est du xvii^e siècle et complète, mais fort difficile à interpréter, parce qu'elle ne contient guère, à part une date, que des initiales de mots.

Elle est au-dessus d'une porte du moulin de Sagriès, qui appartient à M. Roussellier.

Les lettres ont la forme du xvi^e siècle, les G et le T notamment. Elles sont très profondément creusées dans une molasse coquillière.

L'ensemble forme une véritable énigme, comme on avait l'habitude d'en composer à cette époque pour rappeler le souvenir des constructions. Voici cet étrange texte, autant qu'on peut en tirer quelque chose :

WIG · MEDG ·
1607 PV
L · G · L · T · 9

M. le pasteur DARDIER lit un mémoire sur un incident diplomatique que la sympathie de Genève pour les protestants français suscita, en 1744, entre le conseil de la petite république et la Cour de France, à l'occasion de la reprise sur un grand pied des assemblées religieuses autour de Nîmes et dans le Bas-Languedoc.

Ces assemblées de dix mille, vingt mille, jusqu'à trente mille personnes, et où les hommes formaient la moitié de l'auditoire, jetaient l'inquiétude dans les régions gouvernementales. On était en plein dans la

guerre dite de la succession d'Autriche, « guerre entreprise sans justice, conduite sans raison, et terminée par une paix sans honneur après des victoires stériles » (Henri Martin). Le gouvernement français craignit que les protestants, lassés de souffrir, ne donnassent la main aux Anglais qui descendraient sur les côtes du Languedoc ou de la Provence; et pour se rassurer à cet égard, il demanda aux magistrats et aux pasteurs de Genève de désavouer publiquement ces assemblées, car il savait de quelle influence ces derniers jouissaient, depuis la Réforme, auprès de leurs coreligionnaires du Midi. Le résident de France, le sieur de Champeaux, insiste, presse, menace, dès la fin d'octobre 1744. Les ministres d'Etat, le comte de Saint-Florentin et le marquis d'Argenson, excités par le roi Louis XV, multiplient leurs instances auprès du chargé d'affaires genevois à Paris, M. Saladin d'Onex.

Celui-ci, fort inquiet, troublé de la tournure que prenait en haut lieu cet incident diplomatique et redoutant une rupture, se tira d'affaire à un dîner ministériel où il assistait et où des gelinotes qu'on mangeait avaient mis la conversation sur celles de l'abbaye de Sauve et ensuite sur les Cévennes et les assemblées des protestants. Il tira de sa poche un mémoire manuscrit contre les assemblées, mémoire rédigé par un ministre du pays de Vaud, François-Louis Allamand, alors précepteur dans une grande maison de Paris, et qui, connaissant la situation, voulait, par ambition et désir de se pousser dans le monde, jouer un rôle et faire parler de lui, sans crainte de fouler aux pieds ses principes de protestant et de

ministre. Saint-Florentin fit sien ce mémoire, le modifia à sa guise, et le publia sous le titre suivant : « *Lettre sur les assemblées des religionnaires en Languedoc, écrite à un gentilhomme protestant de cette province, par M. D. L. F. D. M.* 1745. 40 p. in-4°.

Cette *lettre* fit scandale. Antoine Court qui, de Lausanne, présidait à la restauration du protestantisme en France, la réfuta point par point victorieusement, quelques mois plus tard, avec l'aide de ses amis de Genève, de Lausanne et de Hollande.

Le ministre vaudois qui joua un si triste rôle en cette circonstance, devint plus tard pasteur dans le pays de Vaud, aux Ormonts (1749), à Bex (1752), à Corsier (1764), enfin professeur de littérature grecque à l'Académie de Lausanne, en 1773, jusqu'à sa mort arrivée en 1784.

M. Dardier a tenu cependant, avant de finir, à faire connaître F.-L. Allamand sous un meilleur côté. Il dit un mot de ses nombreux manuscrits, en particulier 863 sermons, qui se trouvent à la bibliothèque cantonale de Lausanne, et d'où l'on tirerait bien des pages qui lui feraient honneur. Il révèle aussi une correspondance d'Allamand avec Voltaire (32 pièces, moitié de l'un, moitié de l'autre, de 1755 à 1772), dans laquelle le pasteur soutint contre le philosophe la nécessité et la dignité du ministère évangélique. Cette correspondance est inédite, et M. Dardier fait des vœux pour qu'elle voie bientôt le jour ; les délicats seraient satisfaits, car cette passe-d'armes entre deux hommes d'esprit offre le plus piquant attrait.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Séance du 12 juillet 1884.

Présents : MM. BOLZE, *président* ; Bigot, Brun, Verdier, Gouazé, Puech, Dardier, Bondurand, Clavel, Simon, Villard, abbé Goiffon, *membres résidants* ; Ch. Liotard, *secrétaire perpétuel*.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Le Secrétaire fait le dépôt des publications adressées à l'Académie pendant la dernière quinzaine, savoir :

Bulletin historique et scientifique de l'Auvergne, mai 1884.

Revue des travaux scientifiques, t. III, n° 12, et t. IV, n° 4.

Mémoires et documents publiés par la Société archéologique de Rambouillet, t. VII, 1882-1883.

Bulletin de la Société archéologique de Nantes, 1883.

Bulletin de la Société d'études des Hautes-Alpes, 1884, n° 3.

Revue historique, scientifique et littéraire du département du Tarn, juin 1884.

Revue africaine, 1884, n° 163.

Société d'histoire naturelle de Toulouse,
1883.

Atti della R. Accademia dei Lincei, avril
et mai 1884.

M. Lenthéric fait le dépôt d'un ouvrage offert à titre d'hommage à l'Académie par M. Tarry, inspecteur des finances. C'est le compte rendu d'une exploration de découvertes à la recherche des villes Berbères détruites en Algérie, dans la région de l'Oued-Neya. M. Lenthéric veut bien se charger de présenter un rapport sur cet ouvrage.

—
L'Académie a reçu l'annonce du décès d'un de ses associés correspondants, M. Grasset, président de Chambre honoraire à la cour d'appel de Montpellier; l'expression de ses regrets est consignée au procès-verbal.

—
La Société d'étude des sciences naturelles de Nîmes transmet ses remerciements à l'Académie pour le don des livres rentrant, par leur sujet, dans l'ordre de ses travaux, et qui lui ont été octroyés par notre Compagnie.

—
La parole est donnée à M. le docteur PUECH, qui communique deux pièces curieuses extraites des registres des notaires, déposés aux Archives départementales :

L'une relative à la tenue des états généraux de Languedoc à Nîmes en 1559; l'autre, de la même époque, relative à une querelle de femmes. Si la première montre d'une façon très nette l'esprit frondeur de nos ancêtres, la seconde semble dater d'hier,

tant elle rappelle ce qui se voit tous les jours. Il n'y a que le langage languedocien qui a changé et donne lieu à de nombreuses difficultés d'interprétation ; car, pour rendre plus précis le document, le notaire a cru devoir insérer quelques phrases de notre idiome provincial.

M. BONDURAND présente le rapport suivant relatif à une nouvelle étude sur le chant lémural, les Frères Arvales et l'écriture cursive des Latins, par M. Georges Edon (1).

« On se souvient qu'il y a deux ans environ, M. Georges Edon, professeur au lycée Henri IV, publiait, dans un savant traité sur l'écriture et la prononciation du latin chez les anciens, un appendice consacré à la restitution du chant dit des Frères Arvales. Aujourd'hui le rameau s'est détaché de l'arbre et l'appendice est devenu un livre à son tour, livre que des qualités de premier ordre recommandent à l'attention de l'Académie.

C'est une démonstration complète de la méthode de déchiffrement que l'auteur avait appliquée le premier au plus vieux texte connu de la *prisca latinitas*. Les maîtres de l'épigraphie européenne avaient échoué par les moyens ordinaires et étaient tous arrivés à des résultats divergents. M. Edon, lui, avait choisi comme moyen de résolution les données fournies par l'écriture cursive des

(1) 1 vol. in-8, 232 p. Paris, V^e Eugène Belin et fils, 1884.

Latins (1), et par une série de déductions était arrivé à l'interprétation rationnelle du chant lémural, dit des Frères Arvales. Je ne reviendrai pas sur la genèse et le mérite de cette découverte (2), si féconde en résultats pour la restitution des textes archaïques défigurés par les lapicides. Je veux seulement constater que M. Edon, stimulé par les objections des philologues d'Allemagne et d'Italie, n'en a laissé aucune sans y répondre victorieusement. Il a saisi cette occasion pour publier tout entière la gerbe de faits et d'idées qu'il avait laborieusement formée et qui avait été la condition de son succès. Ces richesses, qui sont du domaine de la philologie, de la paléographie, de la grammaire et de l'histoire, il les a répandues à pleines mains dans son nouveau livre. On y retrouve cette clarté de plan et de style qui fait la séduction de la science française. Cette histoire d'une méthode, illustrée de faits toujours pris aux sources et étroitement enchaînés entre eux, en est par cela même la confirmation la plus éclatante. On pourrait comparer l'auteur à une abeille travaillant dans une ruche de verre. La critique est à présent en possession de tous les éléments du problème qu'il fallait résoudre et qui a été résolu, et elle peut suivre sans peine les routes ingénieuses qui ne pouvaient s'ouvrir que devant un esprit pénétrant et une haute érudition.

(1) Les principaux monuments de cette écriture sont les *dipinti* et les *graffiti* de Pompéies, les *graffiti* de Stabies, d'Herculanum, du Palatin à Rome, et les *Instrumenta Dacica*, formés par 24 tablettes de cire découvertes dans des mines d'or qu'exploitaient les Romains en Transylvanie (C. I. L., vol. III).

(2) Voir le *Bulletin de l'Académie de Nîmes*, année 1882.

« La corporation des Frères Arvales ou prêtres des champs (*Arvorum sacerdotes*) avait été, disait-on, instituée par Romulus, pour appeler sur les campagnes les bienfaits de la protection divine. »

Ce collège comptait douze membres. Son rôle fut assez effacé sous la république, mais Auguste le réorganisa dans un intérêt politique.

« Depuis cette époque, l'antique collège fut en grand honneur. L'empereur en était nommé membre à son avènement, qu'il y eût ou non une place vacante, en souvenir sans doute du vieux roi Romulus; et soit comme président, soit comme simple frère, il ne dédaignait pas de prendre part aux différents actes de la corporation. Les parents du prince, les personnages les plus illustres recherchaient le titre de Frère Arvale; et du sein de ce collège, on vit parfois des particuliers, comme Othon et Vitellius, s'élever jusqu'à l'empire. »

« La divinité particulière des Frères Arvales, en tant que prêtres des champs, était une antique déesse qu'ils adoraient sous le nom de *Dea Dia*, déesse du jour. En son honneur, ils célébraient chaque année, à la fin de mai, leur plus grande fête. Cette solennité durait trois jours. C'est dans la seconde journée de cette fête que fut chanté, en 218, notre vieux chant. »

L'emplacement où ont été trouvées les tables de marbre contenant les actes des Frères Arvales porte aujourd'hui le nom de *Vigna Ceccarelli*. Il est à cinq milles de Rome, le long de la *Via Campana*. On possède ainsi les procès-verbaux plus ou moins complets de cinq cent soixante séances, depuis Auguste jusqu'à l'époque d'Antonin le Pieux.

La conjuration des Lémures, qui fait l'objet du vieux chant restitué par M. Edon, n'apparaît dans les procès-verbaux que sous Héliogabale. L'auteur en conclut que cet empereur, ancien prêtre syrien, et adonné à toute sorte de superstitions, introduisit ce chant dans le rituel du collège.

Je ne quitterai pas le beau livre de M. Edon sans donner ici sa restitution et sa traduction du chant lémural :

E! nos Lares, juvate!
Hi mi lua fave; Marmor serp, incure se!
Inde foris satur fuce, Remars: limen sali!
(stabe abersi)
Manis paternei, avolate!
(conctes)

E! nos, Marmor, jvato!
Triumphe! (1).

Ce latin archaïque signifie :

O Lares, soyez-nous favorables !

Je paierai pour moi avec ces fèves. Ombre, glisse-toi, cours après elles ! Maintenant que tu en as assez, fuis hors de ce lieu, Lémure : saute le seuil !

(On s'arrêtera en tournant le dos)

Mânes paternels, envollez-vous !
(Tous ensemble)

O Ombre, sois-nous favorable !
Triomphe ! »

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

(1) Voici la traduction de sa restitution en latin classique, par M. Edon :

Ol nos, Lares, juvate!
His mihi luam fabis; Umbra, serpe, incurre iis!
Inde foras satur fuge, Lemur: limen sali! (stabit aversim)

Manes paterni, avolate! (cuncti)
Ol nos, Umbra, jvato! Triumphe!

Séance du 26 juillet 1884.

Présents : MM. BOLZE, *président* ; Bigot, Brun, Lenthéric, Dombre, Puech, Carcassonne, Dardier, Bondurand, Clavel, Simon, Villard, Mazel, abbé Goiffon, *membres résidents* ; Torcapel, *membre non résidant* ; Ch. Liotard, *secrétaire-perpétuel*.

Le procès-verbal de la séance du 12 juillet est adopté.

M. le Secrétaire fait le dépôt des ouvrages périodiques transmis à l'Académie pendant la dernière quinzaine, savoir :

Bulletin de la Société de statistique des sciences naturelles et des arts industriels du département de l'Isère, 3^e série, t. XII.

Bulletin de la Société d'anthropologie de Paris, de mars à mai 1884.

Bulletin de la Société archéologique et historique du Limousin, t. XXXI, 1^{re} et 2^e livraison.

Bulletin de la Société des Antiquaires de la Morinie, 2^e trim. 1884.

Bulletin de la Société départementale

d'archéologie et de statistique de la Drôme,
juillet 1884.

Bulletin de la Société de Borda, Dax,
2^e trim. 1884.

Annales de la Société historique et archéologique de Château-Thierry, 1882.

Revue savoisienne, 20 mai et 30 juin.

Travaux de l'Académie nationale de Reims, 1882-1883, n^{os} 1 et 2.

Auxquels il y a lieu d'ajouter :

Le Dictionnaire topographique du département des Hautes-Alpes, par M. J. Roman.

—

L'Académie enregistre une nouvelle perte des plus sensibles dans la section de ses membres non résidants : M. Gratien Charvet, un chercheur et un travailleur infatigable, a été enlevé par une maladie subite et imprévue ; il laissera un grand vide dans la Société scientifique et littéraire d'Alais, dont il était l'archiviste.

—

M. LENTHÉRIC rend compte de l'examen de deux mémoires insérés dans la *Revue ethnographique*, dont l'auteur, M. Tarry, a fait hommage à l'Académie. — Ce double travail a trait à la recherche des traces et débris des villes berbères disparues dans la vallée de l'Oued-Neya (Algérie). M. Tarry, sorti de l'École polytechnique et devenu inspecteur des finances, n'en a pas moins conservé le goût des savantes études. Sa description des découvertes qu'il a faites en Algérie, avec autant de persistance que de sagacité, est pleine d'intérêt et d'attrait, et sera lue avec plaisir par tous les amis des travaux archéologiques.

M. Lenthéric, en terminant son compte rendu, propose l'affiliation de M. Tarry à notre Compagnie, au titre d'associé-correspondant ; cette candidature est appuyée et inscrite au bureau des présentations.

M. DARDIER donne lecture d'une lettre écrite le 29 pluviôse an XIII (18 février 1805), par Rabaut-Pomier, alors pasteur de l'Eglise réformée de Paris, à Simon Lombard, de Garrigues, pasteur président du consistoire de Saint-Chaptes, relative à une prophétie que son père, Paul Rabaut, aurait faite, avant la Révolution, et d'après laquelle un libérateur devait venir, vers 1802, d'une île de la Méditerranée, la Corse ou la Sardaigne, qui rétablirait dans sa liberté et sa gloire l'Eglise réformée, si longtemps persécutée. On était au lendemain du couronnement de l'empereur ; les temples étaient partout relevés ; plusieurs pasteurs étaient membres de la Légion d'honneur (Rabaut-Pomier, entre autres). Le rêve si longtemps caressé semblait réalisé. C'est dans ces conditions que fut écrite la lettre suivante :

« ... M.^r votre fils m'a dit — (ce fils, Joseph-Simon Lombard, juge à Uzès, fut appelé, en 1830, à la cour royale de Nîmes), — M.^r votre fils m'a dit que vous vous étiez occupé des prophéties relatives au règne de mille ans. — (Presque tous les pasteurs du désert étaient dans ce cas, et M. Dardier trouve là la confirmation de son étude sur l'abbé Valette, prieur de Bernis). — Voici quelques détails qui ne sont que pour vous, parce qu'on verrait peut-être à ce que je vais vous dire ou du ridicule ou de l'après-coup, surtout ceux qui ne croient pas à ce règne, et peut-être ceux qui y croient une

prétention de prévoyance hors de vraisemblance. Mon père me dit un jour, avant la révolution, qu'après s'être précédemment trompé sur l'époque, il croyait, après avoir mieux calculé, que l'homme extraordinaire annoncé comme devant rétablir la religion paraîtrait au commencement de ce siècle, et même vers l'an 1802 ; qu'il naîtrait en Corse ou en Sardaigne, mais que ce ne serait pas la fin des calamités. Vu ses erreurs précédentes sur les dates, je ne crus pas trop à ces calculs et n'en demandai pas les motifs à mon père. Cependant les événements s'accordent si bien avec eux, que je désire actuellement savoir comment mon père a pu les prévoir si bien. Il me semble que même à présent il importerait infiniment de savoir ce que ces aperçus purent avoir alors de fondé, et l'on serait peut-être encore conduit par là à prévoir ce qui doit arriver. — 1. Pourquoi mon père a-t-il pu fixer l'époque à l'an 1802 ? — 2. Pourquoi cette naissance en Corse ou en Sardaigne ? — 3. Quelles sont ces calamités qui doivent arriver encore ? Quand ? Dureront-elles trois ans et demi au plus ? — Je désirerais fort savoir ce que vous en pensez ; sur quoi vous appuyez votre opinion. Je n'ai que peu de données sur tout cela. Quels sont les livres où l'on peut en puiser ? Quels avez vous ? Il me semble que cela éclairerait beaucoup de choses et ouvrirait un vaste champ et bien nouveau. . . . »

Les papiers de famille d'où est tirée cette lettre, et qui ont été gracieusement prêtés à M. Dardier par l'arrière-petit fils du correspondant de Rabaut-Pomier, notre confrère, M. Armand Lombard-Dumas, — ces papiers ne contiennent pas la réponse du pasteur de

Garrigues. Mais M. Dardier estime que Paul Rabaut prenait pour point de départ de ses nouveaux calculs le chapitre XI de Daniel, surtout le verset 18, où il est question d'un capitaine (Judas-Macchabée) qui mettra fin à l'outrage de l'ennemi d'Israël (Antiochus).

Cette lettre vient confirmer ce qui a été dit sur le goût de l'illustre pasteur nimois pour l'étude des prophéties ; jusqu'à la fin de sa vie, il en a fait, comme il le dit ailleurs, ses « délices ». C'était une forme de sa confiance en la justice de Dieu.

M. TORCAPEL présente à l'Académie un nouveau travail terminé récemment et qui a pour objet l'*Etude géologique des terrains traversés par le chemin de fer de la rive droite du Rhône, entre Nîmes et Givors*. Ce travail comprend une carte géologique à l'échelle de 1/40,000^e, un profil longitudinal suivant la direction du chemin de fer, trente-cinq coupes transversales prises en divers points de la vallée, et enfin une notice explicative, dont M. Torcapel offre un exemplaire à l'Académie.

Il donne ensuite rapidement quelques détails sur les divers terrains que l'on observe dans cette partie de la vallée du Rhône, en insistant un peu plus sur ceux qui ont été particulièrement l'objet de ses recherches.

Le terrain cristallin, ou terrain primitif, dans lequel est encaissée la vallée du Rhône, entre Givors et Tain, est le prolongement du massif de roches cristallines qui constituent le plateau central de la France. Il se compose de granites divers, de granulites, de gneiss granitoïdes, passant sur plusieurs points à la protogine, de gneiss et de schis-

tes chloriteux, de micaschistes et enfin de schistes à séricite (taleschistes).

Ces roches forment des zones qui se succèdent régulièrement avec un plongement nord et forment une série analogue à celle que l'on observe dans les Alpes occidentales. On remarque toutefois que les diorites et les schistes amphiboliques de cette chaîne manquent dans la vallée du Rhône. Il en est de même des porphyres, qui forment dans le Morvan des massifs si importants.

Les terrains cambrien, silurien et devonien manquent complètement dans la région de même que dans les Alpes, ce qui constitue une analogie de plus entre les deux massifs cristallins, et paraît indiquer qu'à cette époque reculée le plateau central et la région des Alpes étaient émergés et faisaient partie d'un continent étendu dont les érosions fournissaient les matériaux qui s'accumulaient dans les mers de la période primaire.

Le terrain houiller n'est représenté que près de Givors, par un petit lambeau qui forme l'extrémité du bassin de Saint-Etienne.

A partir du Trias, la rive droite du Rhône offre la série à peu près complète des terrains sédimentaires des périodes secondaires et tertiaires. Le lias et l'oolite inférieure n'y sont, il est vrai, que rudimentaires; mais si, des environs de Soyons, où ils affleurent, on les suit vers Privas, on les voit prendre bientôt une épaisseur considérable.

En revanche, les terrains jurassique et néocomien offrent, à partir de l'oxfordien inférieur, sur le bord même du Rhône, un magnifique développement. Entre le Pouzin et Rochemaure, les divers étages, tantôt

calcaires, tantôt marneux, qui les constituent, se succèdent régulièrement avec une puissance totale de 1,500^m et offrent, entre ces deux localités, une coupe naturelle d'autant plus remarquable que de nombreux fossiles en caractérisent les diverses subdivisions.

La continuité de ces dépôts, l'enchevêtrement des faunes qu'ils renferment, indiquent que, tandis que ces couches s'accumulaient dans la mer secondaire, aucune émergence ni dislocation notable ne s'est produite dans nos contrées.

L'étage urgonien prend une grande importance dans le bas de la vallée. A partir du défilé du Pouzin, il constitue en grande partie la charpente des deux rives et forme notamment les massifs rocheux de Roque-maure, d'Avignon, du Mont-Ventoux, des Alpines, et les collines qui entourent la ville de Nîmes. M. Torcapel a reconnu que cet étage comprend deux zones rocheuses distinctes, séparées par une zone marneuse intermédiaire, à laquelle il a donné le nom de *Barutilien*, du nom des carrières dites de Barutel, près Nîmes, qui sont ouvertes dans des calcaires intercalés dans cette zone.

Les terrains éocène et miocène ont été très ravinés ou dénudés sur la rive droite du Rhône. Ils n'y sont représentés que par quelques lambeaux, dont le plus septentrional, formé de poudingues éocènes, s'observe entre Charmes et Soyons.

Le terrain pliocène subapennin, formé de marnes bleues et de sables jaunes, si développé dans le bas de la vallée, remonte jusque près de Givors, où M. Torcapel en a découvert un gisement nettement caractérisé. Il remonte également, quoique moins

haut, dans les vallées latérales, ce qui montre que le creusement de la vallée était accompli avant le dépôt de ce terrain.

Enfin, les terrains d'alluvion se classent nettement en quatre catégories :

1° Les alluvions miocènes, qui sont représentées sur la rive droite par les alluvions sous-basaltiques des Coirons qui gisent à 400^m au-dessus de la plaine de Rochemaure, et par de petits lambeaux occupant une hauteur analogue au-dessus du Rhône.

2° Les alluvions pliocènes à cailloux feldspathiques à demi-décomposés, qui remontent sur les flancs de la vallée jusqu'à environ 150^m au-dessus du même niveau.

Ce sont ces alluvions qui recouvrent quelques parties de la plaine de Nîmes, la Costière et les déserts pierreux nommés *craus* en Provence.

3° Les alluvions quaternaires, dont les cailloux ne sont pas sensiblement altérés et qui contiennent la faune de l'*Elephas primigenius* ou Mammouth ;

4° Les alluvions actuellement charriées par les cours d'eau.

Les alluvions quaternaires comprennent les alluvions de l'époque glaciaire. Elles forment des terrasses dont la hauteur au-dessus du Rhône ne dépasse pas, entre Lyon et Valence, environ 30^m et diminue progressivement dans le bas de la vallée, où elle n'est plus que de quelques mètres au-dessus des hautes eaux, en sorte que les alluvions quaternaires tendent dans cette région à se confondre avec celles du régime actuel.

La séance est terminée par la lecture d'une pièce de poésie par M. Eug. BRUN :
Les Ruines d'un vieux moulin.

Séance du 8 novembre 1884 (1).

Rentrée de l'Académie.

Présents : MM. BOLZE, *président* ; J. Salles, Aurès, Bigot, Brun, Lenthéric, Verdier, Puech, Doze, Michel, Delépine, abbé Ferry, Boyer, Dardier, Bondurand, Clavel, Simon, Villard, Mazel, abbé Goiffon, *membres résidants* ; Charles Jalabert, *associé correspondant* ; Ch. Liotard, *secrétaire perpétuel*.

Le procès-verbal de la séance du 26 juillet est lu et adopté.

M. le Secrétaire dépose une partie des ouvrages périodiques transmis à l'Académie pendant la période de ses vacances, savoir :

Bulletin de la Société des Antiquaires de Picardie, 1884, n° 2.

Mémoires de la même Société, documents inédits, t. X.

Mémoires de l'Académie de Modène, série 2, vol. 2.

Mémoires de la Société académique du département de l'Aube, série 3, t. XX.

Mémoires de la Société d'émulation du Jura, série 3, t. IV, 1883.

(1) La séance de rentrée a été renvoyée à cette date du 8 novembre, parce que le premier samedi du mois coïncidait avec la fête de la Toussaint.

Mémoires de l'Académie d'Amiens, série 3, t. X, 1883.

Mémoires de la Société du département de la Marne, 1882-1883.

Mémoires de l'Académie de Stanislas à Nancy, 1883.

Mémoires de la Société Eduenne, nouvelle série, t. XII.

Mémoires de la Société archéologique et historique des Côtes-du-Nord, 2^e série; t. I^{er}, 1^{re} livraison.

Mémoires de la Société académique de Saint-Quentin, 4^e série, t. V.

Mémoires de la Société d'Orléans, 2^e série, 4^e trimestre de 1883.

Mémoires de la Société de Bar-le-Duc, 2^e série, t. III.

Précis analytique des travaux de l'Académie de Rouen, 1882-1883.

Mémoires de la Société du Cher, 4^e série, t. I^{er}.

Mémoires de la Société savoisienne d'histoire et d'archéologie, t. XXII.

Mémoires de la Société archéologique et historique de l'Orléanais, avec Atlas, t. XVIII.

Mémoires de la Société des Antiquaires de France, t. XXXIV.

Smithsonian institution (Washington) 1882.

Annuaire de la Société philotechnique, 1883.

Bulletin de la Société d'études des Hautes-Alpes, 3^e année, 4^e trim. 1884.

Bulletin de la Société du département de

de la Lozère, avril, mai, juin, juillet et août 1884.

Bulletin de la Société de l'Yonne, 1884, 38^e volume.

Bulletin de la Société d'agriculture de France, juin 1884.

Bulletin de la Société d'archéologie et de statistique de la Drôme, octobre 1884.

Bulletin de l'Académie d'Hippone, n^o 20, fascicule I.

Bulletin de l'Académie des sciences de Buenos-Ayres, t. VI, liv. I.

Bulletin de la Société académique de Boulogne sur-Mer, livraisons 3, 4 et 5, de 1879 1880-1883-1884.

Bulletin de la Société des Archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis, t. V, 2^e livraison.

Bulletin de la Société académique de Poitiers, mai et juin 1884.

Bulletin de la Société archéologique de Nantes, t. XXIII, 1^{er} semestre 1884.

Bulletin de la Société d'Anthropologie de Paris, mai à juillet 1884.

Atti della R. Accademia dei Lincei. juin 1884.

Revue de l'Histoire des religions, musée Guimet, t. IX, n^{os} 2 et 3.

L'Académie a reçu en outre, à titre d'hommage :

Les Chinois, les Vers-à-soie et la crise économique, par M. E. de Masquard.

Etude géologique des terrains traversés par la ligne de Nîmes à Givors, par M. A. Torcapel, membre non résidant.

Monsieur Bouisson, notice biographique, par M. le docteur Bourdel, *associé correspondant*.

Mon voyage à Marmande, traduction du poème languedocien de Jasmin, par M. Westphal, *associé correspondant*.

Etude sur les Phosphates du département du Gard, par M. Jeanjean, *membre non-résidant*.

Appendice au supplément à la notice sur les médailles à pied de sanglier, (troisième publication sur ce sujet), par M. Goudard, *membre non résidant*.

Un Coin des Cévennes: La Combe de Recodier, dans la paroisse de Saint-Roman-de-Codières, par M. Boiffils de Massane.

Souvenirs religieux des Cévennes, Le Père Joseph et l'abbé de Florian, par M. Germain, (de l'Institut), *associé correspondant*.

M. le Ministre de l'Instruction publique accuse réception (30 juillet), des 142 exemplaires de nos mémoires de 1882, qui lui ont été expédiés à destination des Sociétés correspondantes.

Les Académies de Reims, de Metz, et des Côtes-du Nord transmettent une notice des questions mises au concours pour les années 1885-1886.

M. le Ministre de l'Instruction publique invite les membres de l'Académie à participer aux conférences de la Sorbonne en 1885, et transmet le programme des questions que l'on désire voir traitées à cette occasion, dans les diverses sections: *His-*

toire et Philologie — Sciences mathématiques — Sciences économiques — Sciences naturelles et Géographie.

Une Société anonyme (Le Génie civil), ouvre une souscription pour l'exécution d'un buste en bronze de J.-B. Dumas, dont le prix varierait, suivant la matière et la dimension, de 100 à 600 f.; l'Académie s'étant engagée déjà à contribuer par une souscription de 100 fr. à l'érection de la statue par les soins du Comité que préside M. Pasteur, croit devoir se borner à cette participation aux mesures destinées à honorer la mémoire de notre illustre compatriote.

M. AURÈS donne lecture d'une lettre de M. Rochetin, ancien magistrat, qui fait appel à son intervention auprès de l'Académie pour obtenir un subside dans l'intérêt des fouilles qu'il se proposerait de faire exécuter à Arpaillargues, dans un cimetière gallo-romain; il associe à cette demande celle de M. le curé Dumas tendant à obtenir pareil encouragement au profit des fouilles de même nature dans la commune de Sanilhac, au quartier de la Clastre.

L'Académie hésite un moment à renvoyer l'examen de cette proposition à une commission spéciale — sur l'énoncé de la somme à laquelle M. Rochetin évalue la dépense à faire sur les deux emplacements susmentionnés (50 fr. pour chaque opération), l'Académie décide qu'un subside de 100 fr. sera consacré par elle à faciliter les fouilles archéologiques, dirigées par MM. Rochetin et l'abbé Dumas, tant à Arpaillargues qu'à Sanilhac, à la condition toutefois que les objets antiques qui pourront être

mis à découvert, viendront enrichir le musée de la ville de Nîmes.

La parole est à M. MAZEL, qui donne lecture du rapport suivant sur un ouvrage de M. Courtonne :

» J'ai l'honneur de vous communiquer les réflexions que m'a suggérées la lecture d'un curieux travail adressé à l'Académie par la Société niçoise des sciences naturelles et historiques, dû à la plume de M. Elie Courtonne (de Rouen) un des hôtes d'hiver de la ville de Nice et qui a pour titre : *Langue internationale, néo-latine, ou langage auxiliaire simplifié*.

» Comme l'indique ce titre, l'ouvrage de M. Courtonne rappelle les tentatives de quelques savants du xvii^e et du xviii^e siècle, Wilking, Dalgarno, Leibnitz et autres encore, en vue d'unifier toutes les langues ou du moins un groupe notable de langues et d'amener ainsi un plus facile et plus intime rapprochement entre les nations.

» Mais à la différence de ses devanciers, au lieu de consumer ses efforts à la recherche d'une langue internationale universelle, commune à tous les peuples de l'Europe, entreprise que sa grandeur même condamnait à un échec presque certain, M. Courtonne s'est borné à constituer un idiôme, commun seulement aux peuples dont la langue est d'origine latine, c'est-à-dire à l'Espagne, au Portugal, à l'Italie et à la France, groupe central auquel M. Courtonne rattache l'Angleterre et la Roumanie. Pour atteindre ce but difficile, il lui a fallu une longue suite de travaux aussi délicats que compliqués, et d'abord préciser les divers

signes phonétiques de la nouvelle langue, et créer ainsi un alphabet de 25 lettres, plus riche que le nôtre, puisqu'il contient des lettres (w, ñ, ð) que nous n'avons pas, simple néanmoins et que l'on pourrait simplifier encore par la suppression de quelques lettres, le « j » par exemple, qui fait double emploi avec l'« i » ; puis, il a dû rechercher les divers radicaux communs à toutes ou à presque toutes les langues latines : (M. Courtonne en donne une liste de 200, qui se trouvent dans les cinq langues de l'Europe occidentale) ; trouver une conjugaison unique, le verbe « ar », signifiant être, qui, par ses innombrables combinaisons avec les radicaux, dont je viens de parler, et les prépositions usuelles presque toutes tirées du latin (ab, ex, pro,) puisse exprimer toutes les idées et nuances d'idées propres à nos langues modernes si délicates et si complexes ; enfin créer certaines terminaisons dont la seule assonance suffise à déterminer, pour les substantifs, le genre, la nature, la quantité, chez les adjectifs, la qualité, la relativité, l'existence, la durée, etc.

» Certes, un pareil travail est assurément fort remarquable ; et l'on ne peut qu'applaudir avec chaleur au zèle si méritoire de M. Courtonne qui s'occupe, depuis bientôt vingt ans, à créer ainsi de toutes pièces un idiôme nouveau on ne peut plus simple, facile à apprendre, et dont les désinences pleines et sonores, rappellent l'Espagnol, et donnent au néo-latin une allure mâle et vigoureuse qui n'exclut pas l'élégance ; il faut également louer sans réserve la profonde sagacité dont M. Courtonne a fait preuve dans ses recherches, sa méthode, sa connaissance profonde de nos langues lati-

nes; enfin l'ingéniosité vraiment surprenante de son système, et les combinaisons à la fois simples et savantes de ses préfixes et de ses radicaux... Mais après avoir rendu un hommage aussi mérité à ce beau travail, on est bien vite amené à se demander si tant de peines et de labeurs n'ont pas été employés en vain, et si la création d'une langue nouvelle internationale, artificielle à tout prendre, a chance de se populariser et d'être apprise et comprise de tous. Nous disions tout à l'heure que le néo-latin serait très facile à apprendre, et que deux ou trois jours de lecture suffiraient pour nous mettre à même de lire couramment cette langue; c'est très vrai, mais il est vrai aussi qu'une coïncidence heureuse nous permet de comprendre à la lecture presque toutes les langues dont M. Courtonne a tiré ses radicaux. En serait-il de même pour tout le monde? Le néo-latin serait-il aussi facile pour quelqu'un par exemple qui ne comprendrait pas le latin? Nous n'osons l'affirmer. Hé bien! dans ces circonstances-là, pourquoi, si l'on veut une langue commune à tous les peuples latins, et même à toutes les nations civilisées, pourquoi n'en reviendrait-on pas au latin courant du moyen âge?... Le latin est la base de toutes les études littéraires en Europe; tout homme d'instruction même moyenne le comprend au moins dans ses écrivains les plus faciles; pourquoi ne s'attacherait-on pas à le rendre encore plus facile, à le débarrasser de certaines tournures trop spéciales, à lui infuser, comme un sang nouveau, les mots techniques nécessaires pour rendre les idées scientifiques nouvelles. Ne serait ce pas là une entreprise aussi rationnelle, aussi facile, et plus

universelle au point de vue des résultats que le travail de M. Courtonne?...

» Quoi qu'il en soit, il est un point sur lequel nous croyons devoir appeler son attention et où cette langue néo-latine pourrait, ce nous semble, rendre de très grands services à la civilisation européenne et surtout à la France. Personne n'ignore qu'il s'est récemment fondé chez nous une grande alliance française, dont le but est d'étendre partout la connaissance de notre langue, et de faire ainsi échec aux autres langues européennes surtout à l'Anglais qui, parlé par 80 millions d'Anglo-Saxons, et compris dans l'univers entier, semble être le plus près de réaliser dans cette voie pacifique, le fameux idéal de la domination universelle; eh bien, un des fondateurs de l'alliance, le général Faidherbe, que son long séjour en Afrique rend si compétent dans ces questions, n'hésitait pas à déclarer dans un récent numéro de la *Revue scientifique*, que le Français était trop difficile pour les kabyles et les nègres qui peuplent nos colonies, que ses constructions étaient trop savantes, ses conjugaisons trop irrégulières, ses tournures trop originales, et il concluait qu'il valait mieux enseigner dans les écoles primaires, que l'alliance se proposait d'ouvrir dans les pays barbaresques, le *Sabir*, espèce de français mélangé d'éléments italiens, arabes, grecs levantins, et qui se parle encore aujourd'hui dans toutes les échelles, et jusque dans nos colonies de l'Océan indien. C'est ici, nous semble-t-il, que le travail de M. Courtonne pourrait avoir une réelle utilité. A ne pas accepter, dans les écoles, le français pur, ne vaut-il pas mieux enseigner, de préférence à ce sabir grossier, une

langue simple, claire, nette comme le néo-latin, et qui nous semble même plus facile à apprendre pour nos voisins d'Espagne ou d'Italie que pour nous-mêmes? Voilà le véritable champ où doit s'exercer l'activité de M. Courtonne et de ses amis; qu'il se mette en rapport avec l'alliance française, et peut-être rendra-t-il de grands services à la fois à la civilisation et à la France.....

»Un mot encore avant de finir : La Société savante de Nice se propose de mettre à la disposition de l'Académie une grammaire complète du néo-latin. En attendant, elle vous adresse et le rapport de sa commission sur ce sujet et une lettre de M. Courtonne lui-même qui doivent vous donner une idée complète de la langue auxiliaire proposée par ce dernier. Elle appelle sur cette entreprise vos appréciations et vos critiques.

Une semblable tentative linguistique est trop intéressante et dénote chez son auteur une somme d'efforts trop considérable pour que l'Académie hésite, à mon sens, à accepter l'offre gracieuse de la Société niçoise. C'est là pour vous d'ailleurs le plus sûr moyen d'apprécier la valeur scientifique de M. Courtonne qui sera heureux de recevoir vos critiques et vos observations.

M. Ch. LIOTARD présente le rapport suivant sur un volume de poésies de M^{me} Cécile Gay (née Coquerel), intitulé *Matin et Soir* :

« Loin de moi la pensée d'appliquer à la poésie en général le petit trait de satire qu'un mauvais plaisant lançait un de ces jours derniers contre la tragédie : « CHUT ! ELLE DORT ; NE LA RÉVEILLONS PAS ». C'est à la forme seulement que s'adresse ce mot méchant, et l'on pourrait en dire autant, avec ni plus ni moins de

raison, de la poésie didactique. Les poètes ne mourront pas heureusement de piqures de ce genre ; la poésie est loin de dormir en ce moment, et, à en juger par les derniers choix de l'Académie française, elle serait plus en honneur que jamais. — Oui, certes, elle est parfaitement vivante et agissante, et je ne lui en veux pas, tant s'en faut. Où en serions-nous si, sous prétexte de maintenir les esprits dans les profondeurs de la religion et de la morale, les anciens eussent brûlé toutes les œuvres d'imagination ; si, de nos jours, on faisait jeter au feu *tout ce meuble inutile*, pour nous cloîtrer dans l'étude des choses d'utilité pratique ? Avec le — à quoi sert, à quoi bon — de quelques esprits moroses, nous verrions se dessécher toutes les sources vives où se sont de tout temps abreuviées la grâce, l'élégance, la gaieté de la littérature française. Je doute même que, réduites à leur caractère philosophique, et dépouillées de leur forme rythmée, les œuvres immortelles de Molière et de La Fontaine eussent obtenu auprès de leurs lecteurs ou auditeurs autant de crédit.

» Nous n'en sommes pas là, dieu merci ! Les anciens nous ont transmis, à peu près intacts et dans leur intégrité, Homère, Horace et Virgile ; et le flambeau poétique, transmis de main en main, a éclairé bien des œuvres fortes ou gracieuses : de Ronsard et de Baïf à Lamartine et Hugo ; de Louise Labbé et de Marguerite de Navarre à Mmes de Girardin et Colet ; de Régnier et de d'Aubigné à Auguste Barbier et Emile Augier.

» Le culte de la forme poétique, loin d'être abandonné ou négligé de nos jours, revit entretenu ou renouvelé, comme un feu sacré, dans les œuvres de Banville et Baudelaire,

de Sully Prudhomme et de Coppée, de Manuel et de Deroulède. Mais l'élément féminin, dans cette armée de jeunes poètes, me paraît un peu éclairci. Serait-ce que la femme, qui ne tend pas certes à se claquer aux choses du ménage, pousserait ses visées plus haut ? Pas encore, je crois ; mais qui sait ce qui nous attend avec les larges satisfactions qu'on s'appête à donner aux aspirations féminines ? — En attendant, tandis que l'on applaudissait, dans la première moitié de ce siècle, les œuvres en rime de M^{mes} Tastu, Desbordes-Walmore, Anaïs Ségalas, Elisa Mercœur, Eveline Desormery, Emile de Girardin et Louise Colet, je ne rencontre aujourd'hui que de rares émules de ces femmes poètes, parmi lesquelles je me plais à vous signaler un écrivain portant un nom deux fois célèbre, M^{me} C. Gay : Son petit volume, qui doit être prochainement suivi d'un second, comprend des pièces originales et des traductions de genres divers, où se reflètent surtout les émotions tendres et douces qui font le charme de son sexe, rien de l'esprit stoïque et désenchanté qu'on a reproché aux œuvres de M^{me} Akermann. — Je ne connais de M^{me} C. Gay que son nom. On me l'a représentée toutefois comme une femme à l'esprit ferme, au caractère viril ; mais ce côté de sa nature se manifeste peu dans le premier recueil intitulé : *Matin et Soir*, où domine un sentiment maternel très profond, qui en est la note générale ; où se rencontrent des pages d'amour qui ne manquent pas de chaleur, et parfois un certain élan patriotique : comme dans les deux pièces adressées à *Garibaldi*, dans les *Malheurs de la Pologne*, et dans une pièce d'une mor-

dante ironie, traduite de l'anglais : *Le roi Guillaume bénit Dieu*, datée de 1871. »

A l'appui du rapport ci-dessus, M. Liotard donne lecture de quelques pièces du volume : *L'amour éteint*, *L'Immortalité*, *Le roi Guillaume*, etc.. etc.

M. DARDIER fait hommage de la part de M. le professeur *Eugène Ritter*, de Genève, d'une brochure ayant pour titre : *Recherches sur un ouvrage de S. François de Sales (l'Etendard de la Croix)*, et donne une appréciation de ce travail dans la forme suivante :

« Cet ouvrage se place dans une série d'écrits de controverse, qui parurent de 1597 à 1600, à l'occasion d'une solennelle Oraison de quarante heures, célébrée au village d'Annemasse, du dimanche matin 7 septembre 1597, à dix heures, jusqu'au mardi 9, à deux heures du matin. La proximité de l'hérétique cité de Calvin et le zèle de François de Sales, alors prévôt de l'église cathédrale de Saint-Pierre de Genève, firent déployer toutes ses pompes à la dévotion catholique. Il s'agissait d'élever une croix de bois sur le grand chemin qui mène à Genève, à la place d'une croix de pierre abattue jadis par les Genevois et dont il ne restait qu'une colonne brisée et trois degrés circulaires.

» Des quatre écrits qui furent publiés à l'occasion de cette croix, le premier est introuvable et l'on n'en connaît pas l'auteur. Le second et le quatrième, qui sont d'un pasteur genevois, Antoine de la Faye, ne sont connus, le second, que par l'exemplaire qui est à la bibliothèque de Berne, le quatrième, par l'exemplaire qui se trouve à celle

de Genève. Le troisième est de François de Sales : *l'Etendard de la sainte Croix*. C'est sur cet ouvrage que M. Ritter appelle l'attention des érudits, pour qu'ils viennent compléter les recherches qu'il a déjà faites lui même.

» Mais avant de parler de cet ouvrage, le savant professeur de Genève établit comme une hypothèse très vraisemblable, pour ne pas dire certaine, que l'auteur du premier écrit n'est autre que François de Sales. Ce sont deux feuilles volantes — deux placards, comme on disait alors — dont le titre était : *De la vertu de la Croix*, et : *Comment la Croix doit être honorée*. Le résumé du contenu de ces deux placards se trouve dans la première réponse du pasteur de Genève : *Brief traité de la vertu de la Croix et de la manière de l'honorer*, sans nom d'auteur ni de lieu, 1597, 63 p. in 8°. M. Ritter donne des extraits de ce *Brief traité* qui permettraient de reconnaître les placards si un heureux hasard les faisait retrouver.

» La première édition de *l'Etendard de la sainte Croix*, est, selon toute apparence, celle dont Brunet donne ainsi le titre : *Défense de l'Estendard de la sainte Croix de Notre Sauveur Jésus-Christ*, Lyon, J. Pillehotte, 1600, in-8°. Il y eut donc trois ans entre la publication de la réponse de son adversaire aux placards, et la publication de cette *Défense*, bien que François de Sales, d'après son propre témoignage, eût résolu, dès 1597, de répondre au *Brief traité* du pasteur genevois. Et l'auteur indique lui-même, dans son épître dédicatoire, les causes de ce retard ; il parle de sa *longue maladie* et de *l'imprimerie tant incommode*, trop longue évidemment à son gré.

» Et encore faut-il croire avec M. Ritter, que d'après un mot de la *Réplique chrestienne à la response de M. F. de Sales*, que de la Faye publia en 1604 (240 pages in-8°), *l'Etendard de la sainte Croix* n'a dû circuler dans le public que dans le courant de l'année 1603.

» Il y a là quelques petits problèmes bibliographiques à résoudre, sur lesquels M. Dardier appelle l'attention de ses confrères plus au courant que lui de la littérature catholique.

» M. Ritter est aussi autorisé à dire que l'édition principale de *l'Etendard de la sainte Croix* a été retouchée en quelques endroits, par suite des critiques du pasteur genevois.

» Il fait la même observation à propos de *l'Introduction à la vie dévote*. Les éditions successives de ce livre célèbre donneraient lieu à un intéressant relevé des variantes qu'elles doivent offrir. Nous avons à notre Bibliothèque publique, n° 803, l'édition de Paris, 1641, 4 vol. in folio, et n° 804, celle de Lyon, 1730, 1 vol. in-12. Nous n'avons aucune édition de *l'Etendard*.

» Il faudrait aussi rechercher un ouvrage que Charles-Auguste de Sales, neveu de de François, nous apprend, dans la biographie de celui-ci, avoir été mis au jour par son oncle avant la mort de Claude de Granier (17 septembre 1602), et qui a rapport au *Rituel des Sacrements*.

» M. Dardier se joint à M. Ritter pour réclamer une édition critique des œuvres de S. François de Sales. La science catholique n'a pas fait encore pour l'apôtre du Chablais ce que la science protestante a fait pour Calvin. — Il est à souhaiter que le célè-

bre évêque de Genève trouve parmi ses coreligionnaires, des éditeurs qui réussissent à attacher leur nom à ses œuvres, comme MM. Reuss, Baum et Cunitz, de Strasbourg, ont attaché leur nom aux œuvres du réformateur. »

M. le docteur PUECH communique un acte curieux constatant le contrat d'apprentissage d'un élève peintre au xvi^e siècle, ayant pour maître le sieur Anthoine Perrin.

Le plus ancien des portraitistes nimois.

»Pendant le cours du xvi^e siècle, on rencontre cinq ou six individus qualifiés peintres ; mais en dépit de la meilleure volonté du monde, on ne saurait voir en eux de véritables artistes. Ce sont tout au plus des barbouilleurs d'armoiries à quatre livres la douzaine, ou des faiseurs d'enseignes à un taux un peu plus élevé : C'est le paon qui fait la roue, c'est le dauphin qui sort des ondes, c'est la pomme qui séduisit Eve, c'est l'écu de France si cher à nos ancêtres qui sollicite tour à tour leur pinceau ; mais quel que soit le sujet représenté, il y a là plus de bonne volonté que de perspective, plus de couleurs accumulées que de dessin véritable.

»En faisant connaître leurs noms, les minutes des notaires du temps établissent que ces artisans ne se contentent pas de cette seule industrie : pour arriver à nouer les deux bouts, ils sont en même temps *verriers* ou *verriniers*, ce qui laisse entendre qu'ils peignent sur verre ou plutôt qu'ils placent des vitres. En dépit de ce cumul, leurs affaires ne sont pas très brillantes, témoin le dicton « Poure coume un peintre » que nous a transmis Rulman.

» Vers le milieu du xvi^e siècle, Nîmes possédait cependant un véritable artiste. L'acte que je vais rapporter ne se borne pas à constater le fait ; il révèle tout à la fois l'étendue de sa renommée. Il ne s'agit pas d'un noble de fraîche date, qui baille à prix fait la galerie de ses ancêtres ; il s'agit d'un orfèvre de Toulouse qui s'est séparé de son fils et l'a envoyé à grand coût dans notre cité pour lui faire apprendre l'*art de peindre*. N'est-ce pas là, je le demande, un témoignage significatif du savoir-faire du peintre nîmois ? N'est-ce pas là la marque indéniable de son habileté ?

*Quittance pour M^e Jehan Hiriard orpheure,
habitant de Nîmes.*

» Lan mil cinq cens soixante sept et le vingt cinquiesme jour du moys de septembre en presence de moy notere royal et tesmoings dans nommés a este en personne M^e Anthoine Perrin peintre habitant de Nîmes, lequel de son bon gre pour luy et les siens a confessé avoir heu et valement receu de M^e Jehan Hiriard orpheure habitant de Nîmes présent et pour soy et les siens acceptant et stipulant la somme de soixante dix-huict livres tournois et ce pour avoir nourri et monstré a peindre durant ung an et quelques jours Pierre Castaignat filz de M^e Pierre Castaignat orpheure habitant de Tholouze ou pour avoir fourny d'habillement audit Pierre le filz jusques à la somme de six livres tournois, lequel Pierre Castaignat le filz, ledit M^e Hiriard auoyt baillé audit M^e Perrin du mandement dudit M^e Pierre Castaignat son pere suyvant certaine lettre missive à luy a cest effect escripte comme ont dict pour le fere apren-

dre à pourtraire et laquelle nourriture ou despence fournie et faicte par ledit M^e Perrin audit Pierre son aprentis, durant ledit temps auroyt este liquidée et tauxée aladite somme par M^{es} Jehan Faulchier, docteur en médecine, Pierre Cellerier et Jehan Brunet orpheures habitantz dudit Nismes, arbitres quand a ce esleuz par les parties pour le discord questoyt entre elles a raison de ce comme ont dict comprins la peine et vacation prinse et faicte par ledit M^e Perrin à monstrier et aprendre à pourtraire audit Pierre Castaignat durant ledit temps et se montant à ladite somme à raison de six livres tournois le moys sans y comprendre encores et compter les jours que ledit P. Castaignat auroyt demeuré plus que d'une année avec ledit Perrin comprins les six livres tournois des habillementz fournis audit Castaignat. De laquelle somme de LXXVIII liv. t. pour ce que dessus ledit M^e Perrin se tient content et a quicté et quicte ledit M^e Hiriard et toutz autres avec promesse n'en fere jamais demande. Et pour ce ne contrevenir a obligé soubzmis...

Faict et recite audit Nismes et dans ma boticque presentz le susdit M^e P. Cellerier, orpheure, M^e Denis Hucher, menuzier, et Lois Rossel mon clerc, habitantz dudit Nismes et moy Anth. Sabatier not. royal dudit Nismes cy avec les parties et tesmoings soubzsigné.

(Sabatier 1567 f. 525. Etude de M^e Grill).

—

M. BOLZE fait un rapport sur un livre dont M. Roux Ferrand a fait hommage à l'Académie, intitulé : *Dictionnaire raisonné de philosophie morale*. Il dit que M. Roux-

Ferrand est le doyen des membres honoraires de l'Académie, sa nomination date du mois de janvier 1832; après avoir traversé un moment l'administration, comme sous-préfet, M. Roux-Ferrand a été surtout un homme de lettres; il a beaucoup écrit; il appartient à cette génération qui a pris la robe virile vers 1830, et qui laissera une trace si brillante dans la littérature; mais comme la plupart de ceux de cette génération, il a vu dans les lettres une sorte de mission, un apostolat, non un métier plus ou moins lucratif.

Le *Dictionnaire raisonné de philosophie morale* est un livre intéressant plein de vues ingénieuses, et un travail considérable d'érudition. Le reproche qu'on pourrait lui adresser, c'est que l'auteur n'ayant pas déterminé d'une manière exacte ce qu'il entend par *philosophie morale*, il en est résulté un certain arbitraire dans le choix des mots et des noms des philosophes qui figurent dans l'ouvrage par ordre alphabétique. Un dictionnaire est difficilement complet, mais il doit viser à l'être le plus possible, et l'auteur ne s'est pas placé dans des conditions favorables pour atteindre ce résultat. Au fond, le dictionnaire est un traité de *philosophie morale ou religieuse*, et l'auteur eût peut-être mieux fait d'exprimer sa pensée dans la forme ordinaire des ouvrages de cette nature. Sous cette réserve, le rapporteur ne peut que faire l'éloge du livre de M. Roux Ferrand.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Séance du 15 novembre 1884.

Présents : MM. BRUN, appelé à la *présidence en l'absence du président titulaire* ; Aurès, Bigot, Verdier, Doze, Michel, Delépine, Dardier, Bondurand Clavel, Villard, Mazel, abbé Goiffon, *membres résidants* ; abbé Azaïs, *membre honoraire* ; Ch. Liotard, *secrétaire perpétuel*.

—
Le procès-verbal de la séance du 8 novembre est lu et adopté.

—
M. le Secrétaire fait le dépôt des publications périodiques dernièrement adressées à l'Académie dont suit la liste :

Mémoires de la Société des Antiquaires du Centre, XI^e volume.

Annales de la Société d'émulation des Vosges, 1884.

Bulletin de la Société des Antiquaires de Normandie, t. XI et XII.

Mémoires de la Société de Carcassonne, t. IV, 3^e partie.

Bulletin de la Société de Borda, à Dax, 3^e trimestre de 1884.

Revue historique, scientifique et littéraire

du département du Tarn, n° 7 juillet août, 1884.

Bulletin de la Société de Poligny, avril, mai et juin 1884.

Revue des Langues romanes, mai, juin, juillet, août et septembre 1884.

Bulletin et Mémoires de la Société archéologique d'Ille-et-Vilaine, t. XVI, 2^e partie.

Bulletin de la Diana, mai-août 1884.

Compte rendu de la Société de secours des Amis des Sciences, avril 1884.

Bulletin de la Société d'étude des sciences naturelles de Nîmes, juin-juillet.

Société des Sciences, agriculture et arts de la Basse-Alsace, juillet, août et septembre.

Bulletin de la Société des Amis des sciences naturelles de Rouen, 2^e semestre 1883.

Bulletin historique et scientifique de l'Auvergne, juin.

Bulletin de la Société de Poitiers, juillet, août, septembre, octobre et décembre 1883.

Bulletin de la Société d'agriculture de l'arrondissement de Boulogne-sur-Mer, mai-juin.

Bulletin de la Société d'agriculture des sciences et arts de la Sarthe, 1883-1884, 4^e fascicule.

Bulletin de la Société des Antiquaires de Picardie, 1884, n° 2.

Recueil de la Société des sciences, belles-lettres et arts de Tarn-et-Garonne, 1882-1883.

Bulletin de la Société académique franco-hispano-portugaise de Toulouse, 1884, n° 2.

Société d'histoire naturelle de Toulouse, 1884, avril, mai et juin.

Bulletin de la Société archéologique de Tarn-et-Garonne, année 1883 (4 numéros).

Bulletin de la Société archéologique et historique de l'Orléanais, 4^e trim. 1883, 1^{er} trim. 1884.

Revue africaine, 1884, mars-avril.

Revue épigraphique du midi de la France, 1884, juin, juillet et août.

Bulletin du Comité des travaux historiques et scientifiques, section d'archéologie, 1884, n^o 3.

Répertoire des travaux historiques, t. III, n^o 1.

Bulletin de la Société botanique de France, 1884.

Revue savoisienne, 1884, juillet-août.

Société de Cambridge, 1882-1883.

Bulletin de la Société philotechnique du Maine, 3^e et 4^e année, n^o 1.

M. FALGAIROLLE, *membre non résidant*, fait hommage de l'étude qu'il vient de publier : *Généalogie de la maison d'Authéville* (du Vivarais et de Languedoc).

M. Fr. Rouvière, *membre du Conseil municipal de Nîmes*, fait également hommage à l'Académie du premier volume de l'ouvrage qu'il publie sur le mouvement électoral dans le Gard en 1792.

La Société des Antiquaires de France, dans sa séance du 9 juillet 1884, a exprimé un vœu tendant à assurer la con-

servation des monuments antiques, qu'elle a formulé ainsi :

« La Société des Antiquaires de France, reconnaissant que les dispositions prises jusqu'à présent pour la préservation des monuments de l'antiquité, particulièrement dans l'Afrique française, sont restées inefficaces, parce qu'elles manquaient d'une sanction légale, émet le vœu que le gouvernement prenne, auprès du Parlement, l'initiative d'un projet de loi destiné à assurer la protection des monuments anciens dans toute l'étendue du territoire national et des possessions françaises; il charge son bureau de transmettre l'expression de ce vœu à M. le Ministre de l'instruction publique et des beaux arts. »

Elle décide, en outre, qu'un pressant appel sera adressé aux Sociétés savantes, en vue d'obtenir leur adhésion.

L'Académie de Nîmes, siégeant au sein d'une contrée qui offre à l'admiration du monde entier les plus beaux spécimens de l'architecture romaine, et d'une population qui a toujours montré un soin jaloux pour leur conservation, s'associe avec empressement au vœu exprimé par la Société des Antiquaires de France, et recommande à toute la sollicitude du gouvernement l'adoption des mesures préservatrices indiquées dans la délibération ci-dessus visée du 9 juillet 1884.

M. Albin MICHEL fait passer sous les yeux de ses confrères un débris de fer avec applique d'ornement en cuivre fortement oxidé, qui paraît être un fragment de trépied antique, qui s'est rencontré dans les fouilles de la propriété de M. de Roussel, dite la

Pinède de Saint-Jean, aux environs d'Aiguesmortes.

M. AURÈS présente un rapport sur la dernière publication de notre confrère M. Goudard (de Manduel), formant un appendice à ses précédentes études sur les médailles à pied-de-sanglier.

M. Aurès s'exprime ainsi :

« Trois raisons, complètement indépendantes l'une de l'autre, ont motivé la publication de l'*Appendice* que M. Goudard vient d'ajouter à ses précédentes recherches relatives aux médailles dites pied-de-sanglier.

» Il a d'abord trouvé nécessaire de signaler aux numismates deux de ces médailles qu'il ne connaissait pas, lorsque ses premiers travaux ont été publiés ; l'une, de provenance inconnue, achetée, il y a une dizaine d'années, à un marchand d'antiquités, par M. Eugène Chaper, ancien député de Grenoble, et donnée ensuite par lui à notre confrère, qui la conserve en ce moment ; l'autre appartenant, depuis longtemps, au musée national de Saint-Germain.

» Le nombre total des pieds-de sanglier actuellement connus des numismates a été ainsi porté, par M. Goudard, de 13 à 15 qui sont conservés, savoir :

» 1° Cinq, dans des collections particulières ;

» Un, chez M. de Valfons, ancien député du Gard, à Nîmes ;

» Un, chez M. Adolphe Ricard, avocat, à Montpellier ;

» Et trois, chez M. Goudard, à Manduel.

» 2° Cinq, dans des collections publiques françaises :

» Un, au musée Calvet, à Avignon ;

» Un, dans le médailler de la ville de Grenoble ;

» Un, au musée de Saint-Germain

» Et deux, au cabinet des médailles de la Bibliothèque nationale à Paris.

» Et 3^o enfin : cinq dans des collections publiques étrangères ;

» Un, au British museum de Londres ;

» Un, au musée impérial de Berlin ;

» Un, au cabinet royal de Copenhague ;

» Un, au musée de Saint-Florian, dans l'Autriche supérieure ;

» Et le dernier, à la Bibliothèque publique de Colmar.

» Vous le remarquerez, une médaille fausse se trouve dans chacun de ces trois groupes, savoir : une chez M. Goudard, une au musée de Saint-Germain, et une au cabinet royal de Copenhague.

» Mais notre confrère ne s'est pas contenté de signaler, dans sa publication récente, l'existence des deux médailles nouvelles ; il y a constaté, en même temps, qu'elles sont identiques l'une à l'autre, qu'elles reproduisent, en outre, fort exactement celle qui appartient, depuis longtemps, au cabinet royal de Copenhague ; et enfin, ce qui est beaucoup plus remarquable, qu'elles ne sont pas *frappées*, comme les autres monnaies coloniales de Nîmes, mais qu'elles ont été, au contraire, *coulées*, toutes les trois, dans un seul et même moule, et par conséquent qu'elles sont fausses toutes les trois ; ce qui a été d'ailleurs reconnu, sur les indications de M. Goudard, par les conservateurs eux-mêmes des musées de Saint-Germain et de Copenhague.

» Dans l'opinion de notre savant numismate, le moule unique dans lequel ces trois

médailles ont été coulées a dû être pris sur celle, aujourd'hui perdue, ou au moins égarée, que M. le comte de Caylus possédait, en 1756, lorsqu'il a fait imprimer son *Recueil d'antiquités*.

» M. Goudard s'est proposé, en second lieu, en publiant son *Appendice*, de combler les lacunes qu'il avait laissées subsister, à son grand regret, dans sa reproduction des diverses opinions émises par les auteurs qui se sont occupés, avant lui, des médailles dites pieds-de-sanglier.

» Les textes nouveaux qu'il reproduit, dans la publication dont vous m'avez chargé de vous rendre compte, sont extraits :

» 1° Du catalogue des médailles antiques et modernes du cabinet d'Ennery, par l'abbé Champion de Tersan. Paris, MDCCI.XXXVIII ;

» 2° Du recueil de monuments antiques de Grivaud de la Vincelle. Paris, 1817 ;

» 3° Du Dictionnaire numismatique d'Alexandre Boutkowski. Leipzig, 1813.

» Et 4° Enfin d'un mémoire sur l'enseigne militaire des Celtes, publié par M. le Dr Henri Schreiber, professeur à l'Université de Fribourg-en-Brisgau, dans le recueil allemand intitulé : *Communications de l'association historique pour la Styrie*, Gratz, 1854.

» Enfin, Messieurs, le troisième et principal objet de la publication de M. Goudard est un offertoire inédit en basalte, vert foncé, de l'époque des Ptolémées, ayant, comme nos pieds-de-sanglier, la forme d'une cuisse d'animal munie de son pied.

» Ce curieux monument provient des fouilles pratiquées par la première commission d'Égypte et se trouve, en ce moment, déposé dans l'armoire E de la salle égyptienne du musée du Louvre.

» Pour vous faire apprécier toute l'importance de ce petit objet que le dessin ajouté par M. Goudard à son *Appendice* fait connaître jusque dans ses moindres détails, il me suffira de vous rappeler ce que M. Bondurand vous a dit, dans une de vos dernières séances, à l'occasion d'un savant mémoire publié en 1883, par M. Otto Hirschfeld, dans les *Etudes viennoises* (Wiener Studien), sous le titre de : *Les monnaies de Nîmes au crocodile*.

» Il est certain, en effet, si la colonie de Nîmes (Colonia Augusta Nemausensium) n'est pas, comme on l'a cru jusqu'à ce jour, une colonie de soldats romains, et s'il faut réellement en attribuer la fondation à des soldats égyptiens, que des considérations politiques n'ont pas permis de garder en Egypte, et qui ont été, par ce motif, envoyés dans les Gaules, il est certain, dis-je, que, dans cette hypothèse, les premiers colons de notre ville n'ont fait que se conformer aux pratiques religieuses de leur pays d'origine, lorsqu'ils ont ajouté des pieds de sanglier à leurs monnaies coloniales et que, par suite, on doit trouver là une sérieuse confirmation de la théorie de M. Hirschfeld.

» L'importance de la dernière publication de M. Goudard est ainsi considérablement augmentée ; et vous n'hésitez pas, Messieurs, je l'espère, à lui adresser, une fois de plus, comme j'ai l'honneur de vous le proposer, vos remerciements et vos félicitations les plus sincères.»

—

M. BONDURAND fait un compte rendu de la récente publication de M. Rouvière, membre du conseil municipal de Nîmes :

Le Mouvement électoral dans le département du Gard, en 1792 :

« M. F. Rouvière a entrepris d'écrire l'histoire de la Révolution dans le Gard. Le livre que je présente en son nom à l'Académie est une partie détachée et spécialement développée de cette histoire, qui aura des proportions importantes. Depuis plusieurs années, l'auteur dépouille les archives publiques et privées dans le but de faire revivre une époque dont l'intérêt ne saurait être exagéré. Sa méthode consiste à rechercher soigneusement tous les documents qui ont une valeur historique, à les grouper dans un ordre tel qu'ils s'éclairent les uns par les autres et à préférer la saveur des textes originaux aux développements personnels. C'est donc tout à fait de l'histoire documentaire. Aucune manière de traiter l'histoire n'atteint davantage à la vérité.

» *Le mouvement électoral dans le Gard en 1792* commence au 10 août et finit à la réunion des électeurs dans les districts pour la nomination des fonctionnaires. Cette étude embrasse donc environ quatre mois, période bien courte au point de vue du temps, mais remplie de luttes qui font sentir 93.

» La France défiante vis-à-vis de Louis XVI et résolue à demeurer libre malgré l'Europe, l'Assemblée législative suspendant le Roi et invitant la nation à nommer une Convention, l'organisation électorale s'ébauchant et s'achevant au bruit de la coalition et des massacres de septembre, les passions les plus violentes mêlées à la plus étrange sensiblerie et aux discours les plus guindés: tels sont les principaux traits de cette période.

» M. Rouvière commence par exposer la législation électorale adoptée après la division de la France en départements, et les modifications qui y furent apportées à l'occasion de la convocation de la Convention, modifications qui eurent lieu dans un sens démocratique.

» Il retrace ensuite avec détail l'attitude de l'administration départementale, qui vit avec peine les événements du 10 août ; la formation des assemblées primaires et de l'assemblée électorale, le mouvement électoral dans les clubs, la formation d'un comité central des sociétés patriotiques du Gard, et tous les faits dignes d'attention.

« Le nombre des citoyens qui prirent part » aux assemblées primaires, dit-il, ne fut » pas considérable. Il ne dépassait pas le » quart des inscrits..... L'éloignement de » certaines communes de leur chef-lieu de » canton était généralement la cause de » l'abstention. A Nîmes, à Uzès et dans » d'autres cantons où la vie politique était » active, l'empressement fut plus grand. La » lutte fut même chaude entre Jacobins et » Girondins, et la victoire fort disputée. »

» L'Assemblée électorale se réunit à Beaucaire, dans l'église Notre-Dame-de-Pommier.

» Le citoyen Loys, parlant au nom du comité central des sociétés populaires du Gard, fit appel à l'énergie de l'assemblée et malmena les Feuillants. Il lut une adresse de Rabaut-Pommier, qui faisait alors partie du comité de l'Hérault. Entraîné par la chaleur du discours, il fit honneur de l'imprimerie aux anciennes républiques de l'Italie et de la Grèce, qui, après avoir confié la rédaction de leurs lois à un sage, ne les

acceptaient pas aveuglément : « Ces lois » étoient imprimées, affichées et distribuées » à tous les citoyens », qui les discutaient avant de les adopter ou de les rejeter.

» Agricol Moureau dénonça le Directoire du département. L'assemblée s'associa à cette accusation et décida que le Directoire avait perdu sa confiance.

» On élut à la Convention Leyris et Tavernel.

» Les membres du Directoire du département adressèrent à l'assemblée leur démission individuelle.

» Voulland fut élu à son tour à la Convention, après un ballottage et des hésitations, qu'il dissipa en distribuant une lettre qu'il avait reçue depuis près de six mois de « l'incorruptible Pétion, maire de Paris », son collègue à la Constituante.

» On élut ensuite Jac, Aubry, Balla, Rabaut-Pommier et Chazal.

» A la suite d'une lettre de Barbaroux, président de l'assemblée électorale des Bouches-du-Rhône, lettre relative aux troubles d'Arles, l'assemblée du Gard donna son concours à sa voisine pour rétablir à Arles « l'amour de la liberté et de l'égalité. »

» Plusieurs membres du Conseil administratif du département donnèrent leur démission, comme conséquence de la démission du Directoire du département. On formula de nouveaux griefs contre ce dernier. On accusait ses membres d'avoir peu écouté les sociétés populaires. A l'occasion des troubles d'Arles et d'Avignon, des pétitions avaient été adressées au Directoire du Gard pour demander l'autorisation de garder la rive du Rhône contre les contre-révolutionnaires de ces deux villes. Le président du

Directoire avait traité les pétitionnaires *d'assommants*; Griolet, procureur général syndic, et Trélis, administrateur, avaient donné des ordres hostiles au bataillon des Marseillais.

» Ces accusations provoquèrent, de la part de Cazalis de Labarège, un appel à la conciliation.

» Son discours, qui était un acte de courage, eut plus de succès que n'en ont d'ordinaire les propositions modérées. L'assemblée de Beaucaire ne se reconnut pas le droit de suspendre les membres de l'administration départementale. Elle se contenta de saisir les pouvoirs de Paris des dénonciations formulées, en chargeant les démissionnaires de continuer provisoirement leurs fonctions.

» La réforme de l'impôt fut l'objet d'une discussion où le citoyen Chauvard, de Calvisson, proposa une taxe qui ne devait entrer dans le domaine des réalités qu'en 1855, la taxe sur les chiens :

« Destiné (le blé) à la nourriture de l'homme, celui qui est vraiment homme voit avec douleur que le pain, souvent refusé à l'indigent, est prodigué à un animal dévorant, entretenu, je dirai plus, affectionné par le petit-maître et par celui qui promène l'insolente oisiveté ou l'ennui à la chasse. » L'assemblée « applaudit à cette vue bien-faisante ».

» Je regrette que les limites de ce compte rendu ne me permettent pas de signaler tout ce qu'il y a d'imprévu dans les documents mis au jour par M. Rouvière.

» Un des chapitres les plus intéressants de son livre concerne la justification de l'administration départementale et la réponse de la société populaire de Nîmes.

» Les fautes de Louis XVI et les événements extérieurs avaient créé un courant révolutionnaire dont je ne méconnais ni la logique ni la grandeur. Qu'il me soit permis cependant de rendre hommage aux administrateurs du département qui furent des vaincus.

» Je les trouve plus sympathiques que la société populaire qui les accusait.

» Les efforts de la contre-révolution à Arles et à Avignon ; la marche des Marseillais contre le Comtat, arrêtée par les députés des départements réunis et les commissaires civils, dans la crainte d'une guerre civile ; les difficultés de l'expédition des grains pour la subsistance du département ; les mesures à prendre pour les enrôlements, la publication et l'exécution des lois : tels étaient les objets qui avaient exercé la prévoyance et l'intelligence des membres de notre Directoire. On a par là une idée de la lourde tâche qui leur incombait dans ces temps troublés.

» En adressant au ministre de l'Intérieur une copie de leur mémoire justificatif, les administrateurs blâmés disaient :

« Par une singularité qu'il nous semble difficile d'expliquer, l'assemblée électorale a refusé des démissions que, d'après sa déclaration, l'intérêt public faisait une loi d'accepter. Après nous avoir ravi tout moyen d'influence, elle a voulu nous laisser à nos places malgré nos instances réitérées.....

» Que peuvent nos soins et notre zèle quand nous ne sommes plus investis de cette confiance qui seule les rendent utiles ? Gênés dans tous nos mouvements, entourés de soupçons, nous sommes demeurés sans

force. L'intérêt du département, la marche des affaires, l'union entre les citoyens, tout sollicite avec instance notre remplacement. Nous ne vous parlons point ici de nos peines particulières : elles doivent s'oublier et disparaître à la voix de la patrie. »

» Il est impossible de méconnaître la fermeté et la dignité de ce langage. Il était tenu par des hommes distingués, comme Meynier de Salinelles, ancien député du tiers aux états généraux; Alexandre Vincens, de l'Académie de Nîmes; Trélis, Quatrefoies, Griolet, etc.

» Mais en temps de révolution, il ne suffit pas à des administrateurs d'être habiles et intègres. On tient moins de compte des services que des opinions. Il faut avant tout être dans le mouvement. On marchait à grands pas vers le gouvernement des clubs et de la Terreur. Des hommes d'étude comme Vincens ne pouvaient manquer de reconnaître qu'ils devaient laisser la place à d'autres.

» Leur défaveur vint de ce qu'ils en étaient encore, en l'année 1792, à la Constitution de 1791.

« Les administrateurs, dit M. Rouvière, se retranchant opiniâtement derrière une Constitution faussée dans son esprit et corrompue dans ses inspirations par le roi lui-même, essayèrent d'arrêter les progrès du républicanisme. Le courant fut plus fort qu'eux. Malgré tous leurs efforts, la Société populaire parvint à diriger sur Paris un petit contingent qui arriva dans la capitale le jour de la Fédération, le 14 juillet 1792. Le 21 septembre, la royauté était abolie et la République proclamée. »

» La réponse de la Société populaire est

caractéristique et fait voir sur quel ton on parlait déjà des choses politiques.

» La Convention ordonna, un mois après le réquisitoire de la Société populaire, le renouvellement général des administrateurs, fonctionnaires et magistrats de la France, ce qui permit enfin aux administrateurs du Gard d'être remplacés.

» Les tentatives de fusion entre les deux clubs de Nîmes, le club bourgeois et le club démocratique, n'aboutirent point. Ils en vinrent à une rupture déclarée. Ils n'avaient, d'ailleurs, jamais vécu en bonne intelligence, l'élément jacobin et l'élément girondin se détestant cordialement. M. Rouvière dit à ce sujet :

« Au fond, les hommes des deux clubs se valaient. Il pouvait y avoir dans ces sociétés des intrigants, des ambitieux ; mais aucune n'avait le droit de reprocher à l'autre de compter dans son sein des curés constitutionnels, car nous en voyons figurer sur les listes des membres des deux clubs. La vérité est que l'élément bourgeois dominait dans l'ancien club des *Amis de la Constitution*, tandis que la *Société populaire*, comme son nom l'indique d'ailleurs, comptait une immense majorité d'ouvriers. L'un était en quelque sorte aristocratique par sa composition, l'autre démocratique. De là des tendances différentes qui avaient empêché la fusion des deux groupes et préparèrent à notre malheureux pays des convulsions terribles qui devaient coûter la vie à bon nombre de nos concitoyens. »

» L'assemblée électorale se réunit à Uzès. Deux scrutins en faveur de Griolet furent annulés, et on passa à un troisième. Teste, maire de Bagnols, fut nommé procureur gé-

néral syndic. La Société populaire triomphait. De nouveaux administrateurs furent élus.

» Vigier, peu goûté de la société populaire parce qu'il avait été vice-président du directoire disgracié, fut élu cependant président du tribunal civil du département. Les applaudissements qui accueillirent ses remerciements ne furent pas de longue durée, et il perdit son regain de prestige en voulant, par amitié, justifier la conduite de ses anciens collègues du directoire. Dans une séance très orageuse, il fut remplacé par Chambon, d'Uzès, ancien constituant et « homme vertueux ».

» Le *Mémoire des citoyens de Nismes* s'écrie à ce sujet : « Ames honnêtes et sensibles, vous frémissiez ! Depuis quand une opinion est-elle donc un crime ? On aurait pu lui répondre qu'il en est ainsi depuis l'origine du monde.

» Cependant « le triomphe des jacobins, dit M. Rouvière, n'était qu'apparent. Le nombre d'élus sur lesquels ils pouvaient compter était fort restreint. A trois ou quatre exceptions près, presque tous embrassèrent plus tard la cause du fédéralisme. Ils se compromirent gravement en se déclarant en hostilité avec la Convention nationale et en organisant, au mois de juin 1793, une force départementale pour marcher sur Paris. »

» Le livre de M. Rouvière se termine par le récit des élections des districts.

» Il donne, comme annexes, les résumés des procès-verbaux des assemblées primaires.

» Ces dernières pièces ont un intérêt qui, pour être purement local, n'en sera pas moins considérable aux yeux des personnes

du Gard. Chacun y retrouvera quelque membre de sa famille ou des familles connues de son canton.

» Ces rapides indications suffiront, je pense, pour inspirer à tous les amis de l'histoire le désir de lire l'ouvrage de M. Rouvière. Il est enrichi de notes nombreuses et substantielles sur les personnages dont il est question dans le texte, et partout sont données des références aux documents originaux. On ne peut que remercier et féliciter l'auteur d'avoir conçu et d'exécuter avec science et entrain une aussi utile et aussi sérieuse tâche. Notre département y gagnera une histoire dont la grande majorité des autres départements sera dépourvue longtemps encore, et la France en connaîtra mieux la Révolution.»

M. BONDURAND fait un second rapport sur une publication de M. Boiffils de Massanne, relative à la *Combe de Recodier* :

« M. Boiffils de Massanne a bien voulu, à ma demande, offrir à l'Académie son intéressante étude sur l'histoire et les mœurs d'un coin des Cévennes au moyen âge, la combe de Recodier.

» La combe de Recodier, nous dit-il dans son introduction, commence au hameau de Saint-Roman et finit à Sumène.

» L'auteur s'est occupé de la partie haute de cette vallée ou combe. Il a trouvé dans les papiers de M. de Massanne une série d'actes allant de 1150 à 1550 et relatifs à la vallée. L'idée lui est venue de grouper tous ces renseignements en une sorte de tableau où la poésie se mêle à l'érudition. Il y a là d'excellentes observations.

» L'auteur s'occupe successivement de

l'église de Saint-Roman, du château et de ses seigneurs, de la population, de l'onomas-tique, de la condition des terres et de la vie qu'on menait dans la combe de Recodier pendant le moyen âge.

» Cette monographie, qui contient beaucoup de citations de textes originaux, a été, on le sent, faite avec amour. C'est un très bon exemple que M. Boiffils donne aux esprits curieux et chercheurs de notre région, et il faut espérer qu'il trouvera des imitateurs.»

M. le comte de Barthélemy (Edouard), associé correspondant de notre Académie et membre correspondant du Comité des travaux historiques, a rencontré, dans un lot de pièces appartenant au gouvernement de Russie, et dont il a obtenu la bienveillante communication, divers documents se rapportant à notre histoire locale, dont il s'est empressé de nous envoyer des copies. Ces pièces proviennent du pillage des archives de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés pendant la Révolution.

M. Liotard s'étant chargé de rechercher si ces documents étaient inconnus ou inédits, a reconnu que, des trois pièces communiquées par M. de Barthélemy, une seule a été publiée par Léon Ménard dans son *Histoire de Nîmes*, parmi les preuves annexées au Tom. IV, pag. 256-257. C'est la lettre adressée par la municipalité de Nîmes au vicomte de Joyeuse, à la suite et en exécution d'une délibération du Conseil de ville du 2 septembre 1560, pour lui signaler les agissements des premiers apôtres de la réforme.

Les deux autres ayant trait aux événements de la même époque sont seulement mentionnées soit dans l'*Histoire de Nîmes*, de Ménard, soit dans la grande histoire du Languedoc de Dom Vic et de Dom Vaissette. Le texte nous en était inconnu. M. Liotard donne lecture de ces deux documents, qui présentent le plus sérieux intérêt pour notre histoire.

Le premier est une dépêche écrite dans le même esprit et dans le même but que la lettre au vicomte de Joyeuse. Elle est adressée à la date du 17 septembre 1560, par les officiers du Présidial de Nîmes (sous la signature : Fayn), au duc de Montmorency, à Paris, à défaut du Sénéchal (Jean de Seneterre) résidant habituellement en Auvergne. Le second est une dépêche des officiers du Présidial (signée Barrière, procureur du roy au dit siège), adressée, à la date du 20 octobre 1561 à la reine-mère (Catherine de Medicis) pour lui rapporter un fait d'agression contre des protestants de Beaucaire, et se plaindre que les poursuites entamées par le Présidial pour la répression des faits aient été arrêtées par l'évocation de l'affaire au Parlement de Toulouse.

—

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Séance du 29 novembre 1884.

Présents : MM. J. Salles, Bigot, Brun, Verdier, Puech, Doze, Michel, Boyer, Dardier, Bondurand, Clavel, Simon, Dauthville, Villard, Mazel, abbé Goiffon, Grotz, *membres résidents* ; Ch. Liotard, *secrétaire perpétuel*.

La séance est présidée par M. Puech, en l'absence de M. Bolze, empêché par une indisposition et qui fait agréer ses excuses.

Le procès-verbal de la séance du 15 est lu et adopté.

M. le Secrétaire fait le dépôt des ouvrages périodiques adressés à l'Académie depuis la dernière séance, savoir :

Revue des travaux scientifiques, t. IV, n° 8.

Bibliothèque de l'Ecole des Chartes, 1884, 3^e et 4^e livraisons.

Mémoires de l'Académie de Vaucluse, 1884, 1^{re} et 2^e livraisons.

Revue africaine, 1884, juillet et août.

Revue historique, scientifique et littéraire du département du Tarn, 1884, octobre.

Bulletin de la Société d'agriculture, sciences et arts de Poligny, juillet, août et septembre 1884.

Bulletin des séances de la Société nationale d'agriculture de France, 1884, n° 7, et 11 tables de 1883.

Bulletin d'histoire ecclésiastique et d'archéologie religieuse des diocèses de Valence, Digne, Gap, Grenoble et Viviers, mars à juin 1884.

Bulletin de la Société botanique de France, revue bibliographique B. G.

Bulletin de la Société d'émulation du département de l'Allier, t. xvii, 2^e livraison.

Bulletin de la Société des Antiquaires de la Morinie, juillet, août et septembre 1884.

Bulletin de la Société des Antiquaires de Picardie, 1884, n° 3.

Bulletin de la Société industrielle de Flers, juillet à décembre 1883.

Bulletin historique et scientifique de l'Auvergne, juillet 1884.

Romania, avril-juillet 1884.

Bulletin de la Société d'agriculture de l'arrondissement de Boulogne-sur-Mer, juillet à octobre 1884.

Revue savoisiennne, septembre et octobre 1884.

Revue de l'histoire des religions, t. ix, nos 1, 2 et 3.

Annales du Musée Guimet, t. vii.

M. Charles Frossard fait hommage de sa dernière publication : *Les Marbres des Pyrénées*. M. Boyer veut bien se charger de rendre compte de ce travail.

L'Académie enregistre encore une perte sensible dans la personne de M. Léon

Alègre, un de ses membres non résidants, créateur de la Bibliothèque-Musée de Bagnols, et consigne au procès verbal de ce jour, l'expression de ses regrets.

—

Une circulaire de M. le Directeur des Beaux-arts fait appel aux membres des Sociétés départementales, pour obtenir communication d'études relatives aux diverses manifestations de l'art, à l'occasion de la neuvième session qui s'ouvrira au printemps prochain à la Sorbonne, conjointement avec les conférences littéraires et scientifiques. M. le Secrétaire donne lecture de cette circulaire.

M. MICHEL met sous les yeux de ses confrères les nouveaux objets antiques découverts dans la propriété de M. de Roussel :

« M. Arthur de Roussel, ainsi que j'ai eu l'honneur de vous le dire à la dernière séance, ayant vu qu'une de ses vignes, située dans les sables de son domaine de Saint-Jean, près d'Aiguesmortes, périssait sur une certaine surface pendant que les souches voisines étaient en parfait état, a voulu se rendre compte d'un pareil dépérissement; en conséquence, il a fait faire des travaux de défoncement qui ont mis à découvert à un mètre de profondeur un glacis, espèce de mosaïque grossière, et des débris de toutes sortes, qui mettant obstacle au développement des racines, ont donné l'explication cherchée.

» Les fouilles ont alors été continuées, et elles ont mis à jour les objets suivants que je fais passer sous vos yeux.

» 1^o Un fragment de trépied en fer avec

applique de cuivre représentant une tête d'enfant coiffé d'un bonnet phrygien. (Figure n° 1.)

» 2° Une anse en verre irisé d'un vase en verre qui devait avoir une certaine dimension. — Cette anse cannelée mesure 0,09 centimètres. (Figure n° 2.)

» 3° Le bouton d'un couvercle de coupe en verre irisé, représentant deux cygnes accouplés ; ce petit objet de 3 centimètres de haut, est très délicat de taille et dénote une certaine richesse de la coupe dont elle était le complément... (Figure 3.)

» 4° Un grand bronze de parfaite conservation de Trajan Hadrien. (Figure 4.)

» 5° Un Julien l'Apostat, frappé à Constantinople et portant au revers le bœuf Apis. (Figure 5.)

» 6° Un petit bronze de Constantin I^{er}, frappé aussi à Constantinople.

» 7° Des fragments de colonnes ou des chapiteaux grossièrement sculptés et des tuyaux en plomb.

» Tous ces objets, plus ou moins altérés, prouvent que sur cet emplacement devait se trouver une riche maison de campagne qui a été détruite par le feu et la flamme à une époque d'invasion qu'il est impossible de déterminer d'une manière exacte.

» Dans la cour de la même propriété, qui est une ancienne commanderie de l'ordre de Malte, il a été trouvé un objet en cuivre de 0,04 centimètres de haut sur 2 de large dans la partie haute affectant la forme d'un écu blasonné et s'attachant par un anneau comme une amulette. (Figure n° 5.)

» Enfin, dans les environs de ce même grand et riche domaine, il a été trouvé, il y a quelques années, deux cachets en cuivre

(sigilla), très curieux et dont la présence dans ces parages ne peut s'expliquer d'une manière certaine ; il s'agit, en effet : 1° du sceau d'une chapelle du Vigan, représentant une colombe tenant dans son bec le rameau d'olivier et autour l'inscription suivante : S. B. CAPELLA DE VICANO (figure n° 6) ; 2° le sceau d'une confrérie des peigneurs cardeurs, d'une localité probablement voisine, représentant un personnage tenant dans sa main un chardon ou un peigne ; tout autour, on lit l'inscription suivante : S. B. Penchinat. (Figure n° 7.) Les caractères de ces deux sigilla sont ceux du XIII^e siècle.

» M. de Roussel continuant ses fouilles, je vous tiendrai au courant des nouvelles découvertes qu'il pourra faire.»

M. le Secrétaire donne communication d'une étude supplémentaire de M. AURÈS sur la métrologie égyptienne. — C'est un appendice à la détermination des mesures de capacité, usitées sur cette terre antique. — L'Académie décide que le nouveau mémoire de M. Aurès sera inséré dans le volume de nos mémoires pour l'année courante.

M. DARDIER donne quelques renseignements précis et ignorés jusqu'à ce jour sur la première enfance de Jean-Paul Rabaut, dit *Saint-Etienne*, renseignements qu'il a trouvés dans la fameuse collection Court, à la Bibliothèque publique de Genève.

» Jean Paul, né à Nîmes le 14 novembre 1743, était le quatrième enfant de Paul Rabaut : les trois premiers, deux fils et une fille, moururent en bas-âge. Il ne tarda pas à se faire remarquer par une intelligence précoce ; et son père ne pouvant, au milieu

de la vie tourmentée et nomade qui était la sienne, se charger de l'instruire d'une façon régulière et suivie, l'envoya à Lausanne, où l'enfant devait trouver, dans la maison ou sous les yeux d'Antoine Court et de sa famille, la sollicitude la plus tendre pour sa santé et les meilleures occasions de développer ses talents naturels. Il arriva à Lausanne le 6 janvier 1750. sous la conduite d'un proposant, élève de Paul Rabaut, qui s'appelait Paul Bosc, originaire de Pierre-ségade, dans le Haut-Languedoc, et qui plus tard, après quelques années d'un ministère assez actif à Paris, se rendit célèbre par des ouvrages de science et de médecine, sous le nom de Bosc d'Antic. Il fut le premier maître de Jean Paul.

» Le second maître, dès 1751, fut Antoine Court fils, plus connu sous le nom de Court *de Gebelin*, et qui, né à Nîmes en 1725, avait eu pour marraine M^{me} Gaidan, future belle-mère de Paul-Rabaut.

» Avec des maîtres si distingués, l'enfant fit des progrès rapides. Aussi Antoine Court le désigna-t il un jour à son père comme « *un jeune pommier à fruits précoces* ». Et depuis lors, dans leurs lettres intimes, Court et Rabaut l'appelèrent *Pommier*, et lui-même signait de ce nom.

» Mais au mois d'avril 1755, quand Jean-Paul et ses deux plus jeunes frères : Jacques Antoine et Pierre-Antoine, qui étaient venus à Lausanne au commencement de 1752, allèrent à Genève au pensionnat d'Etienne Chiron, celui-ci voulut que le second s'appelât *Pommier*, le troisième, *Dupui*; l'aîné, Jean-Paul, reçut le surnom de *Saint Etienne*, qu'il devait tant illustrer.

» Après avoir fait connaître quelques in-

cidents relatifs à l'éducation des trois fils Rabaut, M. Dardier donne lecture de quelques lettres inédites de *Saint Etienne*, écrites en 1753 et 1755. Les deux premières sont en latin : il avait à peine neuf ans et demi ; et nous voyons qu'il traduisait déjà Horace et Salluste ; l'année suivante, il expliquait Homère et Quinte-Curce. Les autres lettres sont écrites de Genève, en mai et juin 1755, peu de temps après leur arrivée dans cette ville. Celle du mois de juin est une lettre de condoléance écrite à Court père, à l'occasion de la mort de M^{me} Court, qui avait été enlevée brusquement à l'affection des siens, le 18 de ce mois. Saint-Etienne exprime en termes excellents, en son nom et au nom de ses frères, la douleur qu'ils ont ressentie de cette mort.

» Les trois fils Rabaut poursuivirent en paix et jusqu'au bout leurs études classiques à Genève et à Lausanne. Ils eurent à cet égard un privilège qui avait été refusé à leur père ; car Paul Rabaut n'était resté que six mois au séminaire de cette dernière ville. Ils furent ainsi bien préparés pour jouer, surtout Saint-Etienne, le rôle important que l'on sait dans les conseils de la nation.»

M. le docteur PUECH donne d'intéressants détails sur la constitution et le fonctionnement de la troupe dramatique du duc d'Orléans, frère de Louis XIV :

« A la fin de l'année 1666, la troupe du duc d'Orléans, composée de J. Juvenon, de J. Froche, de Laurens Boyval, etc., etc., quitta Montpellier et vint à Nîmes donner des représentations dans le grand Jeu de Paume de J. Tournier. Ce fait, passé sous

silence d'un côté par Baudouin, l'historien des grands jours, de l'autre par le registre du Consistoire et le livre de raison du notaire Borrelly, est établi par un accord intervenu le 31 décembre entre une actrice et un acteur de la troupe.

» Après avoir communiqué in-extenso ce document, mis sous les yeux de l'Académie le fac-simile des signatures, M. Puech le fait suivre de quelques commentaires. Il en ressort notamment que l'actrice, qui signe Judith de Nevers, était Anne Brillart, qui avait appartenu à l'ancienne troupe de Molière en province, et que son mari, dénommé Castelzac, était Marin Prévost, qui avait créé à Paris le rôle de Lycas dans la *Princesse d'Elide*.

M. DOZE invite ses confrères à venir voir dans son atelier le portrait de feu Germer-Durand, qu'il a à peu près terminé. Il lui sera agréable de mettre à profit, s'il y a lieu, leurs observations.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Séance du 13 décembre 1884.

Présents : MM. BOLZE, président ; J. Salles, Aurès, Brun, Verdier, Dombre, Puech, Michel, abbé Ferry, Dardier, Bondurand, Clavel, Dautheville, Villard, Mazel, abbé Goiffon, *membres résidants* ; Ch. Liotard, *secrétaire perpétuel*.

Le procès-verbal de la séance du 29 novembre est lu et adopté.

M. le Secrétaire fait le dépôt des ouvrages périodiques reçus à l'Académie pendant la dernière quinzaine, dont suit la liste :

Bulletin de la Société archéologique et historique de la Charente, 5^e série, t. VI, 1883.

Bulletin de la Société archéologique et historique de l'Orléanais, t. VIII, 2^e trimestre 1884.

Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest, 2^e trimestre 1884.

Bulletin de la Société académique de l'arrondissement de Boulogne-sur-Mer, 3^e vol., 2^e et 3^e trimestre 1884.

Bulletin de la Société d'agriculture, industrie, sciences et arts du département de la Lozère, septembre et octobre 1884.

Bulletin des procès-verbaux de la Société d'émulation d'Abbeville, 1881, 1882 et 1883.

Bulletin historique et scientifique de l'Auvergne, 3^e trimestre 1884.

Revue africaine, mai et juin 1884.

Revue des Langues romanes, octobre 1884.

Revue agricole, industrielle, littéraire et artistique de l'arrondissement de Valenciennes, septembre et octobre 1884.

Revue historique, scientifique et littéraire du département du Tarn, septembre 1884.

Bibliothèque de l'École des Chartes, 1884, 5^e livraison.

Travaux de l'Académie nationale de Reims, 1882 et 1883, n^{os} 3 et 4.

Comité archéologique de Senlis, 1882-1883.

Bulletin du Comité des travaux historiques et scientifiques, 1884, n^o 2.

Bulletin du Comité de l'art chrétien (de Nîmes), n^o 16.

L'Académie a reçu en outre, à titre d'hommage :

1^o *Archéologie de la Meuse*, par M. Félix Liénard, 2 vol. et 2 albums de planches ;

2^o *Paul Rabaut, ses lettres à Antoine Court 1739-1755, dix-sept ans de la vie d'un apôtre du désert*, avec notes, portrait et autographe, par M. Picheral-Dardier et une préface de M. Ch. Dardier, 2 vol. in-8^o.

M. Doze, notre confrère, annonce l'envoi du portrait de M. Germer-Durand, qu'il vient de terminer heureusement avec le secours d'épreuves photographiques et au moyen de ses souvenirs personnels. Cette toile passe sous les yeux de tous les membres présents à la séance, qui y trouvent

reproduits avec bonheur les traits et la physionomie de notre savant et regretté confrère. L'Académie décide que le portrait, pourvu d'un cadre convenable, prendra place dans la salle de ses séances.

L'Académie procède à l'élection de deux associés correspondants, annoncée à l'ordre du jour de la présente séance après l'expiration du délai réglementaire.

Sont élus en cette qualité : M. Boiffils de Massanne, et M. de Laville, curé de Rochebelle, lauréat de l'Académie.

M. Renouard, notaire à Nîmes, donne communication officielle à la Compagnie d'une disposition qui l'intéresse inscrite au Testament olographe de M. Henri Durand, ancien architecte du département déposé dans ses minutes à la date du 23 septembre 1834.

Par une clause du dit testament, M. Henri Durand « lègue à l'Académie un grand ouvrage manuscrit, grand in-f^o, de son père : *Traité des Principes d'architecture*, en deux volumes ».

L'Académie charge son secrétaire de faire les diligences nécessaires pour mettre au plus tôt l'Académie en possession de l'ouvrage précité.

M. le Secrétaire appelle l'attention de l'Académie sur trois articles insérés au *Salut public*, de Lyon, par un de ses plus anciens correspondants, M. Gaspard Bellin qui en a transmis trois numéros où sont insérés :

1. Une note statistique pour fixer les résultats de l'application de la Loi sur le divorce à Lyon de 1792 à 1816. d'où il résulte que, dans cette période, l'Etat-civil n'a enregistré à Lyon que 1019 divorces contre 22,743 mariages célébrés ;

2. Le relevé de l'acte de mariage du père d'Alphonse de Lamartine, qui établit d'une manière authentique le libellé de ce nom patronymique, que quelques-uns ont considéré comme usurpé ou substitué à celui de Prat, mais qui se rencontre dans des actes divers sous les formes Lamartine, Delamartine et de Lamartine.

3. Une dissertation tendant à rectifier quelques faits douteux se référant au séjour de J. Jacques Rousseau à Lyon.

M. le Secrétaire dépose un mémoire sur la législation des syndicats professionnels mise au concours par l'Académie en vue du prix à décerner en 1885. Ce mémoire, inscrit sous le n° 1, porte pour épigraphe : *Travail, Espérance.*

M. Albin MICHEL donne lecture, sous le titre de Promenade archéologique dans la province d'Alger, de divers documents intéressants accompagnés de dessins qu'il a recueillis dans un voyage sur la côte d'Afrique.

Une commission, désignée pour faire choix des matières qui doivent constituer le

volume de nos mémoires pour 1884, est formée de MM. Puech, Bondurand et abbé Ferry. — Elle se réunira avec le bureau à l'issue de la séance.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Séance du 27 décembre 1884.

Présents : MM. BOLZE, *président* ; J. Salles, Brun, Verdier, Doze, Michel, Dardier, Bondurand, Clavel, Mazel, abbé Goiffon, *membres-résidants* ; Ch. Liotard, *secrétaire-perpétuel*.

—
Le procès-verbal de la séance du 13 décembre est lu et adopté.

—
M. le Secrétaire fait le dépôt des ouvrages périodiques adressés à l'Académie depuis la dernière séance, savoir :

Académie des sciences, belles-lettres et arts de Besançon, 1883.

Etats-Unis — ressources minérales — Whashington, 1883.

Etats Unis — Cambridge — Musée de zoologie comparée, 1883 1884.

Mémoires de la Société d'émulation du Doubs, 1883.

Bulletin de la Société académique de Brest, 1883-1884.

Bulletin de la Société botanique de France, 6 bis, t. xxx, 1883.

Société d'histoire naturelle de Toulouse, 3^e trimestre de 1884.

Bulletin de l'Académie nationale des sciences de Cardova (République Argentine), t. vi, 1884.

Publication de la Société archéologique de Montpellier, n° 44.

Bulletin de la Société d'agriculture de l'arrondissement de Boulogne-sur-Mer, t. xx, nos 11 et 12.

Société des sciences, agricultures et arts de la Basse-Alsace, octobre 1884.

Revue savoisienne, novembre 1884.

L'Académie a reçu, en outre, à titre d'hommages :

Le Pic Pégère de Cauterets, par M. Ch. L. Frossard.

Deux nouvelles sépultures de l'époque des Dolmens, par M. Gustave Marty, associé correspondant.

Histoire de la ville de Malaucène et de son territoire, par MM. Ferdinand et Alfred Saurel, 2 vol. in-8°.

Aeria, recherches sur son emplacement, par l'abbé Ferd. Saurel.

Ces deux derniers ouvrages sont déposés par M. l'abbé Goiffon, qui veut bien se charger de présenter un rapport sur les travaux de l'auteur.

MM. Boiffils de Massanne et l'abbé de Laville, par leurs lettres des 17 et 19 décembre 1884, témoignent de leur gratitude pour leur affiliation à la Compagnie, à titre d'associés correspondants.

M. le Secrétaire rend compte du travail de la Commission de publication, qui propose le choix des matières qui doivent constituer le volume des mémoires de l'Académie pour 1884. La liste est approuvée ainsi qu'il suit :

PIÈCES LIMINAIRES.

Pièces lues à la séance publique du 27 mai :

« Discours de M. Bolze, président ».

« Compte rendu des travaux de 1883 », par M. Faudon, président pour la dite année.

(La notice biographique de M. Teulon lue par M. Pelon, avait été déjà insérée dans le vol. de 1883).

« Fable patoise de M. Bigot » : *Lou Lioun amoureux*.

—
ARCHÉOLOGIE ET HISTOIRE LOCALE.

« Nouvelles études de métrologie égyptienne », par M. Aurès.

« Découvertes archéologiques de l'année », par M. Michel.

« Inscriptions du moyen-âge », par M. Bondurand.

« Histoire de l'ancienne abbaye de Val-sauve », par M. l'abbé de Laville.

« Reconnaissances féodales au profit des Dames de Saint-Sauveur de la Font », par M. Bondurand.

« Pièces inédites relatives à l'introduction de la réforme à Nîmes » — communication de MM. Ed. de Barthélemy et Liotard.

« Séjour à Nîmes du pasteur Turretini de Genève », par M. Dardier.

« Extraits de divers livres de raison », par M. le docteur Puech.

« Notice sur les premiers ducs d'Uzès », par M. d'Albiouse.

« Turgot et l'exportation des grains, à propos d'une lettre de Court de Gébelin », par M. Michel.

« Bulle de fondation d'une école à La Caune 1342 », par M. l'abbé Azaïs.

« Lettre du pasteur Pradel à Antoine Court », par M. Dardier.

HISTOIRE NATURELLE.

« Les lueurs rouges dans le ciel au lever et au coucher du soleil », par M. Torcapel.

« Sur le Fontinalis de Durieu », par M. l'abbé Magnen.

ÉCONOMIE POLITIQUE.

« Le salaire naturel et la loi d'airain », par M. Villard.

M. LIOTARD présente un compte rendu d'une des dernières publications de M. Roux-Ferrand : *Deux amis ou les Cévennes et Paris*.

« M. Roux-Ferrand, notre doyen, résidant depuis longtemps à Paris, poursuit dans une série de petites nouvelles, dont la primeur est offerte à la Société philotechnique, un véritable cours de morale pratique, dont il nous adresse aujourd'hui un échantillon. C'est sa soixante-neuvième publication de ce genre qu'il vient d'éditer, arrivé à l'âge de 86 ans.

« On y retrouve les qualités habituelles de l'auteur : une douce chaleur de sentiment, qui se manifeste dans les remontrances indulgentes du chef de famille, désireux de voir fleurir, parmi la génération féminine qui l'entoure, les vertus qui doivent faire le charme de la jeune fille et de la jeune femme.

« Son objectif dans cette dernière nouvelle, intitulée : *Deux amis ou les Cévennes et Paris*, est une jeune parisienne élevée au milieu de toutes les jouissances mondaines de la capitale, auxquelles elle est brusquement arrachée par des revers de fortune, et qui transportée dans une modeste petite ville des Cévennes, à Anduze, y révèle dans la famille provinciale qui l'a recueillie, non pas des vices, mais des imperfections qui vont disparaître sous la douce influence d'une amie, heureuse de partager avec elle une dot inespérée.

» Cette transformation d'une *Lionne* parisienne en une sage Cévenole forme le fond du récit, qui manque essentiellement de mouvement et de relief, mais aussi qui n'a d'autre prétention que de prendre place sur les rayons de la Bibliothèque des jeunes filles parmi les livres d'éducation maternelle.

» Aussi bien n'est-ce pas là ce que je me proposais de vous signaler dans ce petit livre de notre confrère et compatriote ? S'il présente un côté intéressant, c'est par le détail et l'accessoire, où l'auteur s'est mis en scène en racontant quelques anecdotes littéraires, se référant aux premiers temps de sa carrière d'homme de lettres, alors qu'il fréquentait le salon de M^{me} Ancelot, une des dernières réunions où se rencon-

traient dans une aimable confraternité les écrivains les plus en renom dans la première moitié du XIX^e siècle.

» J'emprunterai à cette partie du petit livre quelques passages intéressants par lesquels je terminerai ce rapide compte rendu, ceux où l'auteur a mis en scène MM. Villemain, Viennet, Scribe, Méry, Alexandre Dumas père, Louise Colet, M. de Tesson, etc.

» Au sujet de MM. Villemain et Viennet, M. Roux-Ferrand ne s'est pas départi de son indulgence habituelle. Il ne découvre en eux que ces légers travers, comme il s'en rencontre si souvent dans les habitudes des gens de lettres.

» Il faut voir dans les souvenirs littéraires de Mary-Lafon sous quel jour bien autrement sévère, celui-ci met en scène M. Guizot.

» Bien des lecteurs auront pu voir également, dans *le Temps*, avec quelle satisfaction M. Legouvé, en racontant les mésaventures de sa *Médée*, dont il dut à son grand regret, transporter l'interprétation de Rachel à M^{me} Ristori, rappelle aussi une autre mortification infligée par une grande tragédienne à Viennet, qu'elle fit consigner brutalement à sa porte par une camériste, après lui avoir indiqué très nettement une séance d'audition, où il se rendait tout radieux.

» A propos de ses descriptions de Nîmes et des Cévennes, je me permettrai de faire remarquer que notre vieil ami retarde un peu, quand il signale le Cévenol d'Anduze soutenant par un petit mur de pierre un peu de terre végétale pour y planter un mûrier ; et quand il restreint les agréments matériels

de notre ville de Nîmes au parcours de son insipide tour de ville. On comprend qu'il a depuis longtemps abandonné nos contrées ; il changerait un peu de manière de voir s'il lui était donné d'y constater les perfectionnements et embellissements qui s'y sont accomplis dans ces derniers temps. »

M. MAZEL donne à l'Académie les renseignements suivants sur la manœuvre de sauvetage maritime qu'on appelle : *le Filage de l'huile* :

« Messieurs,

» Ceux d'entre vous qui ont eu la curiosité ou le loisir de feuilleter l'œuvre populaire de J. Verne, n'ont sans doute pas été médiocrement surpris en lisant dans *les Enfants du capitaine Grant* le dramatique épisode qui termine le chapitre V de la deuxième partie de *le voyage extraordinaire autour du Monde*.

» Il y est question des colères de l'Océan indien et d'un moyen original entre tous employé dans un moment critique, par le capitaine Joseph Mangh, pour calmer la fureur des brisants et sauver son navire en détresse. Au plus fort de la tempête on entend Joseph Mangh crier : « l'huile, mes enfants, filons de l'huile ».

» Sur ces mots, l'équipage court aux barils bondés d'huile de phoque, les hisse sur le pont, les défonce, les chavire et de leurs flancs laisse échapper à flots le précieux contenu. En un instant, la nappe onctueuse nivèle la surface bouleversée de l'Océan, et le navire, voguant sur les eaux calmées, franchit la passe sinistre et se

trouve rapidement porté dans un paisible estuaire.

» Ce récit, traité certainement de fantaisie et de pure amplification romanesque par le plus grand nombre des lecteurs, n'est pourtant que l'expression de la froide réalité.

» L'huile, en effet, et par là il faut entendre toutes les huiles grasses minérales, végétales ou animales, répandue en quantités plus ou moins considérables à la surface de la mer, exerce sur elle une action bienfaisante, et il reste acquis à l'histoire que son usage pour calmer les tempêtes et dériver la surface des eaux remonte à la plus haute antiquité.

» C'est là ce que les marins ont appelé dans leur langage original : *le filage de l'huile*.

» J'ai oublié à cette heure le nom de l'écrivain qui s'est attaché à rechercher dans la Bible, dans la Mythologie grecque et chez les Anciens, l'origine de cette influence de l'huile sur les flots agités de la mer ; mais ce que j'ai mieux retenu, c'est que cette action calmante était connue des marins provençaux, italiens et catalans du moyen âge et que le souvenir en reste encore vivace parmi nos populations du littoral méditerranéen.

» Je n'en veux, pour preuve, que le récit présent à ma mémoire d'un vieux pêcheur de Cette, retour des côtes de Norwège, en 1836. Je n'étais qu'un enfant. Son récit fit une impression profonde sur son auditoire. Celle-ci s'accrut encore davantage pour moi lorsqu'il me fut affirmé, quelque temps après, que le vieux loup de mer, bon homme au fond et très superstitieux, passait pour être quelque peu entaché de sorcellerie.

» A l'en croire, le père Baudroie (sobriquet du marin Cettois) aurait dû son salut au filage de l'huile, dans un moment difficile, en face de je ne sais plus quel port dont l'entrée était plus ardue encore, assurait-il, que celle de sa ville natale.

» Un fait physique qui démontre bien l'action calmante des huiles sur les vagues de la mer, c'est la présence au sein même ou sur les bords de certains golfes et de quelques lacs, de sources de naphte, de gisements de bitume qui, en tous pays, donnent à ces amas d'eau l'aspect et le nom de *Mer morte*. Nombre de causes accidentelles qu'il serait trop long d'énumérer ici, viennent à l'appui de cette démonstration toute naturelle. Il suffit pour s'en convaincre de parcourir les récits qu'en ont donnés, avec preuves à l'appui, quelques observateurs et écrivains spéciaux.

» Je ne veux pas m'attarder à vous exposer la théorie complexe du phénomène. Celui-ci trouve son explication à la fois dans les lois de l'hydrostatique et dans les degrés différents d'attraction et de répulsion moléculaires qui existent entre les trois corps en présence : l'air, l'eau et l'huile.

» Entre temps, laissez moi vous dire aussi que c'est par les lois de la réfraction de la lumière, qu'il faut expliquer le parti avantageux retiré de temps immémorial de l'emploi de l'huile dans leurs recherches au fond de la mer, par les pêcheurs et les plongeurs de tous les pays.

» Nous devons à Frankin d'avoir repris scientifiquement la filière des croyances anciennes et de renouer en quelque sorte une chaîne momentanément interrompue. Ses premières remarques sont de 1757.

Il renouvela ses observations et consigna le résultat de ses expériences dans un mémoire paru en 1774. Un M. Van Lelyveld de Leyde marcha sur ses traces en 1775. Après eux, il faut mentionner l'abbé Mann de Bruxelles, en 1776, et les compilateurs des éphémérides géographiques pour les années 1798 et 1799.

» Malgré cette publicité, il faut arriver presque à notre époque pour voir reparaître au jour la question *du filage de l'huile*. Deux Hollandais de 1828 à 1842 cherchent à reprendre la question au point de vue pratique. En 1865, M. le capitaine Conseil, de Dunkerque, dans son « *Guide pratique de sauvetage* », attribue à l'emploi de l'huile un rôle important. Enfin, M. l'amiral Bourgois et M. Alphonse Lefebvre, de Boulogne-sur-Mer, publient successivement, de 1868 à nos jours, divers mémoires sur le sujet qui nous occupe ici. Le dernier ouvrage paru est celui de M. John Shield, de Perth (Ecosse), et porte la date de 1882.

» M. Shield ne s'est pas contenté de cet essai théorique. Sous son impulsion et par ses soins, de grands appareils ont été établis dans les ports de Peterhead et d'Aberdeen (Ecosse) (1).

» Il semble bien que tant et de si généreux efforts ne devraient pas rester entièrement stériles. Les applications à déduire de la réelle existence du phénomène qui vient de vous être exposé sont de tous les jours, et il ne reste dorénavant qu'à en déterminer les conditions pratiques, à les rendre, *si cela est possible*, sûres, faciles et de moins en moins dispendieuses.

(1) Il ne m'est pas possible de vous en faire connaître les résultats.

» C'est une tâche qui incombe exclusivement aux hommes compétents en ces sortes de matières spéciales.

» Avec M. A. Lefebvre, qui nous a fourni la plupart des données précédentes, avec MM. les membres de la Société académique de Boulogne-sur-Mer, entre lesquels M. Lefebvre est un des plus actifs, laissez-moi faire des vœux pour que l'enquête officielle demandée, les essais par la marine militaire, les observations des ingénieurs hydrographes, le concours de tous amènent enfin la solution, quelle qu'elle puisse être, d'une question pendante depuis près d'un siècle, et qui s'impose au nom des intérêts les plus chers.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.